

Philippe Saint-Hilaire-Gravel

30 ans au RQGE

Une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012

Deuxième édition

Philippe Saint-Hilaire-Gravel



Rédaction: Philippe Saint-Hilaire-Gravel

Préface: Henri Jacob

Auxiliaires de recherche: Anne-Sophie Jean-Charles et Jacinthe Leblanc

Révision: Isabelle Monast-Landriault, Roxanne Pellerin et Anipier

Maheu

Coordination, graphisme: Bruno Massé

Deuxième édition Publié par le Réseau québécois des groupes écologistes ISBN 978-2-9807400-4-6 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014 Logo du RQGE par Frédéric Farley

Vous pouvez librement reproduire cet ouvrage à des fins non commerciales. Il a été construit dans un contexte de sous-financement criant, par conséquent nous tenons à remercier le-la lecteur-trice de son indulgence pour les imperfections possibles.









Réseau québécois des groupes écologistes

(514) 587-8194 454 Laurier Est www.rqge.qc.ca Montréal, Qc. info@rqge.qc.ca H2J 1E7



Mission

Le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) est le regroupement des organismes d'action communautaire environnementale au Ouébec avec 80 membres en 2014. Créé en 1982, sa mission est d'appuyer les groupes écologistes du Québec et œuvrer à la construction d'une société verte et solidaire. Le RQGE développe des outils, espaces de communication, appuie crée publiquement ses membres dans leurs diverses campagnes et prend position sur la scène publique. L'organisme mène la campagne de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome en environnement. Finalement, le Réseau travaille à décloisonner le secteur environnemental et multiplie les partenariats multisectoriels, notamment avec le secteur des droits humains.

iii

Table des matières

INDEX DES ACRONYMES	VII
PRÉFACE	Х
AVANT PROPOSX	VII
CHAPITRE 1	2
LA CONVERGENCE DES LUTTES ÉCOLOGISTES	2
1.1. La formation de l'écologie au Québec	7
CHAPITRE 2	14
LE RQGE, GROUPE DE RÉSEAUTAGE, DE 1982 À 1996	14
2.1. LE RÉSEAU SE STRUCTURE : 1980-1988	18
2.4. La rupture de 1995-1996 : premier éclatement du mouvement environnemental	29
ALBUM PHOTO: 1992-2000	
CHAPITRE 3	. 43
DIVISION DU MOUVEMENT VERT ET IMPLANTATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE 1994 À 2000	43
3.1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIT SON ENTRÉE SUR LA SCÈNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN 1994	43
3.2. Une autre vision du développement durable : l'ÉcoSommet de Montréal, en 1996	46

3.3. LA REFONTE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MODES
de financement des groupes en environnement, de 1994 à 1999 5
3.4. CONCERTATION, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FINANCEMENT :
LE MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL EN RÉAMÉNAGEMENT5
3.5. DES ACTIONS QUI REDÉFINISSENT LE RÉSEAU, DE 1996 À 1999 6
CHAPITRE 46
DANS LA TOURMENTE NÉOLIBÉRALE : MONDIALISATION,
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, 1998-2002 6
4.1. La déréglementation : 1998-200069
4.2. CONFORMÉMENT À SA MISSION, LE RQGE SE FAIT AVOCAT DES
GROUPES LOCAUX ET RÉGIONAUX
4.3. LE NOUVEAU MILLÉNAIRE: MONDIALISATION ET ÉCOLOGIE
ALBUM PHOTO: LES ANNÉES 20009
CHAPITRE 510
NOUVELLES RUPTURES, VIEILLES CHICANES : LE MOUVEMENT
ENVIRONNEMENTAL IMPLOSE ENCORE UNE FOIS
5.1. Entre groupes citoyens et professionnels
5.2. UN GRAND PROJET POUR DES ANNÉES DIFFICILES : LA MAISON DE
L'ENVIRONNEMENT
5.3. Nouvelles structures, vieilles tensions et nouvelles
RUPTURES
5.4. L'ABANDON ET L'EXPULSION AU RCEN : LA RÉSURGENCE DE VIEILLES BLESSURES
CHAPITRE 6
AVEC LES ANNÉES DIFFICILES, LE RENOUVEAU DU RQGE : 2003 À
2010
6.1. LE RQGE ET LES GROUPES DE BASE PERSISTENT ET SIGNENT 119
6.2. L'ADOPTION DU DISCOURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
6.3. ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FUT
6.4. NOUVEAU RÉALIGNEMENT DU RQGE : 2006-2010 14
6.5. PENDANT CE TEMPS
CONCLUSION
LES NOUVEAUX HABITS DE L'EMPEREUR : 2010-2012 15
ANNEXE 1

vi

ANNEXE 2	191
ANNEXE 3	200
ANNEXE 4	212
BIOGRAPHIE	213

Index des acronymes

ABAT : Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue

ACDI: Agence canadienne de développement international

AQLPA: Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

AQPERE: Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement

ATQ: AmiEs de la Terre de Québec

BAPE: Bureau d'audiences publiques en environnement

CA: Conseil d'administration

CRE: Conseil régional de l'environnement

DD: Développement durable ENJEU: Environnement Jeunesse

FAQDD: Fonds d'action québécois pour le développement durable

FCQGED: Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

FNEN -REPN : First Nations Environmental Network - Réseau écologiste des Premières Nations

LQE: Loi sur la qualité de l'environnement

MAB: Mouvement pour l'agriculture biologique

MAPAQ: ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Ouébec

MEF : ministère de l'Environnement et de la Faune MENVIQ : ministère de l'Environnement du Québec

MRC: Municipalités régionales de comptés

OBV: Organismes de bassin versant

ONF: Office national du film

OBNL: Organismes à but non lucratif

PAPE: Programme d'aide relatif aux priorités environnementales

RCEN: Réseau canadien de l'environnement (RCE) – Canadian Environmental Network (CEN)

RO-DCD: Regroupement des organismes en défense collective des droits

REVE : Regroupement écologiste de Val-d'Or et environs

RNCREQ: Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

RQ-ACA: Réseau québécois de l'action communautaire autonome

SACAIS: Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

SLAPP: Strategic Lawsuit Against Public Participation (Poursuite stratégique contre la mobilisation publique ou poursuite-bâillon) SOEQ: Secrétariat des organismes environnementaux du Québec

STOP: Society To Overcome Pollution SVP: Société pour vaincre la pollution UPA: Union des producteurs agricoles

UQCN: Union québécoise pour la conservation de la nature

ZLEA: Zone de libre-échange des Amériques

Préface

Henri Jacob est militant écologiste depuis 1972. Membre fondateur du RQGE, il est également président de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) et du Regroupement écologiste Val-d'Or et environs (REVE).

Durant les années 1970, pour les groupes écologistes urbains, protéger l'environnement se résumait essentiellement à tenter de diminuer les effets de la pollution atmosphérique sur nos milieux : combats contre les pluies acides et le smog, valorisation du recyclage des déchets, du transport en commun, etc.

Pour les groupes militants en région - du moins en Abitibi - leurs premières préoccupations concernaient la surexploitation des ressources forestières et la pollution causée par les résidus des mines.

Dans l'esprit du citadin, la solution à la surexploitation des ressources des régions productrices consistait souvent à proposer la fermeture de la *shop*. Pas de *shop*, pas de problème. Pour le résident des régions où s'effectuait l'exploitation, fermer la compagnie ne faisait que transformer un problème environnemental en un problème social. Pas de *shop*, pas de jobs. À l'époque, ça m'avait

inspiré à écrire *L'écolo des villes versus l'écolo des champs* pour tenter d'illustrer ces deux visions de l'environnement et aussi l'ignorance de la perspective de l'une envers l'autre.

En 1972, je me suis retrouvé à Kitchener, en Ontario, participant à un programme d'échange international, Jeunesse Canada Monde. Nous travaillions à mettre sur pieds un des premiers projets de recyclage. C'est à cette occasion que j'ai entendu parler d'une conférence des Nations Unies qui se tenait à Stockholm, où nos élites prenaient conscience des limites et de la fragilité de la Terre.

J'ai passé les dix années suivantes à lire tout ce qui me passait sous la main pour tenter de comprendre ce qui arrivait à notre monde. Ces lectures me conduisirent à conclure que la mainmise des riches sur le patrimoine collectif, renforcée en cela par la complicité des élus-es, constituait un fait accompli. J'ai donc pris la décision d'aller vivre en milieu naturel pour permettre à ma fille de connaître les joies et beautés de la vie en liberté avant cette apocalypse appréhendée.

En 1983, alors que je vivais depuis déjà quelques années sur une petite île de la rivière Piché, sans commodités modernes avec ma fille Winä et ma conjointe Micheline, une amie me demanda d'aller représenter ma région à une rencontre panquébécoise en Mauricie dans le but d'échanger sur l'environnement.

J'aurais peut-être dû réfléchir un peu plus avant d'accepter l'invitation! Sans le savoir, je mettais les doigts dans

l'engrenage de la création du Réseau québécois des groupes écologistes, le RQGE.

Au camp Minogami, je me suis retrouvé corps et âme dans la lutte engagée. C'est à cette occasion que j'ai fait la connaissance de Michel Jurdant, le militant écologiste le plus acharné et convaincu que j'ai connu et qui, malheureusement, est décédé prématurément en 1984, au moment du lancement de son ultime livre, formidable, *Le défi écologiste*. C'est lui qui m'a incité à militer plutôt qu'à demeurer spectateur. Même si les chances étaient minces de pouvoir inverser le cours des choses, la bataille valait toujours la peine d'être menée, ne serait-ce que pour la satisfaction d'avoir essayé. Mourir debout valait mieux que de mourir bien assis, tel était son point de vue.

À partir de là, l'aventure du Réseau et les combats de ses groupes à travers le Québec allaient devenir mon champ de bataille.

L'histoire que vous allez lire, c'est le récit des luttes partagées depuis les trente dernières années avec de nombreux autres militants-es qui comme moi, ont tenté de promouvoir la compréhension des dangers que l'exploitation incontrôlée des ressources fait courir à notre monde. Cette exploitation sabote de façon drastique les possibilités des générations futures à faire face aux défis d'une terre surpeuplée, de plus en plus dépourvue des ressources nécessaires.

Depuis les années 1980, les militant-e-s écologistes d'ici comme d'ailleurs n'ont pas cessé de questionner,

d'argumenter et de contester les discours de nos élus-es et des autres dirigeants économiques, ne recevant souvent en retour que mépris et épithètes peu élogieuses : empêcheurs de tourner en rond, anti-progrès, brasseurs de merde, rêveurs... Malgré tout, ces bénévoles ont tenu bon. Ils et elles ont obtenu peu à peu la reconnaissance du public, de plus en plus habitué à l'idée qu'ils et elles menaient ces luttes pour le bien commun tout en sacrifiant une partie de leur vie personnelle : loisirs, week-ends et vacances.

Bien sûr, cette histoire ne couvre pas toutes les facettes du mouvement écologique québécois. C'est un premier essai sans prétention qui a tout de même le grand mérite de révéler et de documenter pour la première fois les fusions et les divisions internes de ce mouvement qui, comme dans tous les autres secteurs de notre société, a vécu des guerres de pouvoir, des trahisons et des fourberies.

Vous prendrez connaissance de plusieurs militants-es qui ont eu à résister aux attaques vicieuses de ceux qu'on décrit poliment dans ces pages comme les « professionnels » du mouvement. Je les considère plutôt comme des « enviropportunistes », véritables collaborateurs du régime en place.

Contrairement à ce que l'on perçoit via la lorgnette souvent réductrice des médias, où l'on a tendance à présenter les écologistes comme une secte verte, monolithique et sans nuances, la réalité décrite dans cette recherche nous démontre qu'il y a au Québec, comme partout ailleurs, un mouvement écologiste qui couvre toutes les nuances verdâtres : des verts forêt aux verts de gris.

L'histoire du Réseau québécois des groupes écologistes c'est aussi l'histoire de la résilience de ceux et celles qui ont cru et croient - naïvement peut-être - à l'émergence d'une société plus écologique en opposition au *statu quo* du développement capitaliste enrobé de discours « durables ». Bref, en une société qui prône la décroissance et une meilleure distribution des ressources limitées de notre Terre.

Ce Réseau est issu de la seule volonté de militants-es écologistes éparpillés-es sur le grand territoire qui, avec peu ou pas de moyens, persévèrent à partager leurs expériences, leurs craintes et leurs espoirs pour construire un monde plus démocratique, plus respectueux, avec comme objectif ultime d'offrir un monde meilleur aux générations à venir.

Il est important de rappeler que pendant longtemps, les moyens de communication étaient limités au téléphone et à la poste. Pour survivre, le Réseau et ses groupes membres ont dû apprendre à utiliser les médias, aussi les audiences publiques, pour conscientiser petit à petit leurs concitoyens-nes à la fragilité et aux limites du monde dans lequel nous vivons. Par leurs prises de position, par leurs sorties publiques, leurs dénonciations de la surexploitation et la dégradation des écosystèmes, ils et elles ont gravi dans l'opinion publique la difficile échelle de la crédibilité. Crédibilité qu'ils et elles ont su conserver bon an mal an malgré les nombreuses et vicieuses attaques des tenants du statu quo, ceux-là qui pillent nos ressources sans retenue, qui accaparent sans cesse la grosse part du gâteau au détriment

des collectivités où ils opèrent.

Vous découvrirez en parcourant cette « saga » en quelles circonstances sont nés les Conseils régionaux de l'environnement (CRE), ramassis de pollueurs et de pollués, aujourd'hui sévissant dans toutes les régions du Québec. Comment et pourquoi, en 1995, ils ont été si rapidement reconnus et financés par le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Jacques Brassard - ce fan de Georges Bush et de ses politiques belliqueuses envers l'« Axe du mal ». Le ministre, en reconnaissant les CRE officiellement, tentait de faire d'une pierre deux coups : créer un regroupement de « béni-oui-oui » complaisants tout en divisant suffisamment le mouvement écologiste québécois pour l'affaiblir, au point de le rendre moribond.

Au début des années 2000, ces « CRE-atures » de Jacques Brassard, non satisfaites d'accaparer la presque totalité des maigres ressources financières disponibles pour des projets à caractère environnemental, ont tenté de prendre le contrôle du RQGE dans le but de le saborder. N'eut été d'une poignée d'irréductibles gaulois, le Réseau serait disparu sans laisser de trace.

Finalement, le lecteur pourra commencer à comprendre pourquoi certaines vedettes vertes qu'on voit continuellement passer dans les médias - et qui disent parler au nom du mouvement écologiste - reçoivent de généreuses contributions de la part des gouvernements et des compagnies. Et pourquoi d'autres, comme le RQGE, ne reçoivent rien ou presque.

ΧV

Ne serait-ce que pour alimenter la mémoire collective, cet ouvrage demeurera un important outil qui servira - souhaitons-le - à prémunir les futurs guerriers-ères verts-es des dangers de l'infiltration de « pseudos» à la rhétorique verdoyante qui militent uniquement quand il y a un salaire à collecter; à se méfier des opportunistes aux discours de solidarité qui, à la première occasion, acceptent sans concertation de représenter les écologistes at large et de siéger sur les tables pactées par les gouvernants. Il n'y a qu'à voir qui siège sur les tables du Plan Nord de John Charest et qui se charge de diffuser la propagande du « 50% de protection du Nord », véritable fumisterie destinée à endormir le peuple tout en continuant à piller les ressources as usual.

En ce début de siècle, de nouveaux groupes apparaissent, comme l'Action boréale en Abitibi-Témiscamingue (ABAT) pour donner une voix aux opposants à la destruction forestière. De nouvelles alliances se créent comme celle de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine !(CQMM), pour réaffirmer le caractère non renouvelable des minéraux.

Partout des citoyens-nes commencent à prendre conscience des limites de notre Terre, se mobilisent pour lutter contre le maldéveloppement et la surconsommation, prennent conscience que le mode de vie actuel favorise la privatisation des profits par les riches tout en socialisant les déficits au détriment des peuples d'aujourd'hui et des générations futures.

La lutte du RQGE et du mouvement écologiste représente la

première pierre lancée par David contre Goliath, et, si ma mémoire est bonne, à la troisième pierre, Goliath est tombé. Non?

Henri Jacob

Avant propos

Qu'est-ce que ce texte?

Son propos est de décrire et de comprendre le rôle d'un organisme particulier, le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), dans l'évolution du mouvement environnemental au Québec au cours des 30 dernières années. Pour ce faire, nous utilisons les archives du RQGE, des documents produits par les groupes membres et diverses coupures de presse et documents ministériels.

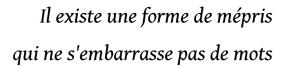
Ce n'est pas une tentative de réduire les visions possibles de l'écologie québécoise, canadienne ou internationale, à une seule trame narrative. Plutôt, ce texte situe l'évolution du mouvement dans les yeux de l'acteur qu'est le RQGE. Nous verrons, au fil des pages, comment le RQGE contribue à inscrire, défendre, modifier, inclure et exclure, former et déformer, représenter et canaliser la pensée écologiste au Québec. Les conclusions tirées, loin de constituer une thèse unie dans l'esprit de plusieurs écologistes, sont au contraire une trame issue d'un tissage de propos. Il s'agit d'une

histoire jusqu'ici principalement orale, aux versions des faits et détails changeants, parfois contradictoires.

Les oublis de cette étude sont nombreux. Pour ne nommer que ceux-là, la place de l'écoféminisme mériterait un chapitre, afin de bien cerner la place des femmes dans le mouvement communautaire et écologiste. Aussi, la place de partenaires importants du RQGE, comme Nature-Québec, aurait pu être approfondie.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres de l'équipe du RQGE et d'Action Re-buts, tout particulièrement Bruno, Anipier et Fabiola, qui ont été d'un support précieux et chaleureux. Merci à Stéphane, Maude, Bruno (encore), Priscilla, Yvan, Michel et Danie pour leurs conseils pendant ou avant la rédaction. Un merci spécial à toutes celles et ceux qui ont fastidieusement corrigé ces pages de leurs fautes de frappe, de grammaire, de méthode, etc. Il faut souligner le travail de défrichage de Jacinthe Leblanc, de Maude Prud'homme et d'Anne Sophie Jean-Charles, sans qui la rédaction de ce qui suit eut été impossible. Mais, plus important encore, merci à toutes celles et ceux que je cite : vous êtes l'histoire de la lutte écologique au Québec, uniques, beaux et belles.



« Lettre de Richard Desjardins au ministre Jacques Brassard », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.13, no.1, avril 2000, p.20, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

Chapitre 1

La convergence des luttes écologistes

Avec l'émergence du discours écologiste sur la scène internationale se forment les premières tendances du mouvement environnemental au Québec. Dans les années 1970 à 1980, les « verts » se taillent une place dans le paysage québécois et font progressivement converger leurs luttes, se dotant d'organisations de plus en plus structurées. Parallèlement, en dialogue avec la société civile, l'État met en place ses instances de gestion de l'environnement. Dans ce chapitre, nous expliquons le contexte d'émergence du RQGE.

1.1. La formation de l'écologie au Québec

Si l'on désire replacer l'écologie dans le contexte de son apparition, ici, au Québec (Annexe 2), il faut d'abord se pencher sur le contexte qui fit, à l'international, son émergence.

Avec l'économie d'après la Deuxième Guerre mondiale viennent de nouvelles méthodes de production, et donc

d'exploitation des ressources naturelle. ¹ Notamment, l'agriculture, de plus en plus mécanisée, adopte un modèle industriel. Les projets de production d'énergie électrique prennent des dimensions encore inconnues. Non seulement le nucléaire trouve un usage civil, mais les projets de mégabarrages deviennent communs, signe de l'«avancement » des économies. Pour l'historien québécois Yves Hébert, la montée de la société de consommation contribue à la fois à la formation des exigences de croissance économique et à l'émergence d'une conscience écologique de la destruction des écosystèmes.²

La sensibilisation à ces réalités s'inscrit dans le paysage de la société de consommation, notamment via les premières grandes catastrophes environnementales.³ Des penseurs et penseuses lient production, environnement, économie et politiques. Dans un même temps, les premières mesures internationales ayant pour but de protéger l'environnement

¹ Avec la montée du modèle de la consommation de masse, durant la Guerre froide, la qualité de vie se mesure de plus en plus à l'échelle de la consommation des produits industriels. Une économie de production de masse des biens de consommation, comme des déchets, s'implante. Ces nouvelles dynamiques changent plusieurs paradigmes économiques et sociaux. Ce fut, pour les économies nord-américaines et celles de l'Europe de l'Ouest – financées via le plan Marshall – le début de la démocratie de consommation. Se basant sur COHEN, Lizabeth, *A Consumer's Republic: the Politics of Mass Consumption in Postwar America*, New-York, Vintage Books, 2003, 567 pages.

² HÉBERT, Yves, Une histoire de l'écologie au Québec : Les regards sur la nature des origines à nos jours, Montréal, Les Éditions GID, 2006, 477 p.

³ Ces moments critiques, comme le smog toxique qui tua 445 personnes en Angleterre en 1952, ou encore les nombreux déversements de pétroles de grande envergure, contribuent grandement à la création de la « conscience verte ». Certains ouvrages y contribuent également, comme *Silent Spring*, de Rachel Louise Carson, sur les effets néfastes des pesticides et du DDT, paru en 1962, ou encore, en 1971, *The Closing Circle*, de Barry Commoner, qui relativise les thèses sur les effets de la croissance démographique, comme l'accentuation du poids de la consommation sur les écosystèmes, avec la croissance économique et industrielle. Selon VAILLANCOURT, Jean-Guy, *Chapitre 10: Brève chronologie de la question environnementale depuis 1972*, dans DUMAS, Brigitte, RAYMOND, Camille et VAILLANTCOURT, Jean-Guy, 1999, *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, 1999, Presses de l'Université de Montréal, pp. 193-203.

ou simplement de réfléchir au sujet prennent place.

Durant cette période, les mouvements de contestation sociale s'approprient les enjeux reliés à l'écologie. Notamment, aux États-Unis, les mouvements pacifistes, féministes, antiracistes et écologistes font la jonction entre leurs luttes, contestant à la fois la production d'énergie nucléaire, son usage guerrier, ses impacts sur l'environnement et le complexe militaire et politique qui en fait la promotion. Par la force des choses, soit l'association entre la production de masse, l'exclusion sociale, le développement d'armes nucléaires et la menace que cette forme d'énergie représente sur les formes de vie de la planète, les mouvements sociaux intègrent l'écologie à leur agenda.

Pour Jean-Guy Vaillancourt, 1970 est la décennie de formation de l'écologie au Québec (annexe 2). Dans ces mêmes années, une première grande campagne de lutte écologiste est lancée par des groupes militants. En 1972, c'est la formation du Comité de défense de la Baie-James et la campagne: La Baie-James, c'est grave, grave, grave, ⁴ En 1973, le premier texte de pensée écologiste québécoise d'envergure internationale paraît, avec la publication du livre Inscape and Landscape, de Pierre Dansereau (annexe 3). Cette même année, la crise du pétrole s'amorce. C'est dans un contexte de remise en question des limites du modèle dominant que l'écologie s'articule. Elle de cessera, ici

comme ailleurs, de se heurter aux contradictions qui structurent le modèle économique, politique et social depuis les années 1960.

1.2. Les premières rencontres entre groupes

Les regroupements écologistes sont nés du besoin des écologistes de se rassembler, notamment autour du dossier du nucléaire. Ainsi, durant les années 1980, certains groupes devinrent ce

que l'on peut maintenant qualifier d'institution comme le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), la Société pour Vaincre la Pollution (SVP), le groupe Society To Overcome Pollution (STOP), Environnement Jeunesse, la Coalition Action Re-buts, le Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE) et le Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets (FCQGED).5

En 1977, le RCEN, le Réseau canadien de l'environnement, voit le jour, subventionné par le gouvernement fédéral. Il sera officiellement constitué en 1982. Durant cette période, il lie informellement et patiemment les organismes anglophones du Canada. Désireux d'encourager l'émergence d'un interlocuteur en environnement, le gouvernement fédéral appuie la STOP, au Québec, dans ses initiatives de mise en réseau des écologistes. À la fin des années 1970, Environnement Canada contribue à l'émergence d'une voie de communication centrale avec les groupes d'activistes disséminés sur le territoire canadien, et encourage les regroupements provinciaux.

première grande La rencontre entre groupes

⁴ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Chapitre 10: Brève chronologie de la question environnementale depuis 1972, dans DUMAS, Brigitte, RAYMOND, Camille et VAILLANTCOURT, Jean-Guy, 1999, Les sciences sociales de l'environnement, Montréal, 1999, Presses de l'Université de Montréal, pp. 193-203.

⁵ « Institutionnalisation du mouvement environnemental québécois », dans Le Bouquet Écologique, vol. 11, no.1, p.10, boîte 1, fonds d'archive du RQGE.

environnementaux au Québec se déroule au Lac St-Joseph, proche de Québec, en juin 1978. La STOP organise, sous les auspices du ministère de l'Environnement du Canada, une seconde rencontre nationale des groupes écologistes du Québec à Québec, les 10-11 octobre 1980. Progressivement, un consensus autour d'une organisation de réseautage et d'information se dégage. En 1982, les groupes écologistes et environnementaux forment un comité provisoire, chargé de penser une structure d'échange. Se réunissant à nouveau en 1983 au camp Minogami, proche de Shawinigan, plusieurs acteurs et actrices important-e-s dans le mouvement environnemental avalisent cette structure. C'est un comité permanent, chargé de définir et de rendre opérationnelle une structure de réseau, le RQGE.6 Le groupe n'est enregistré sous sa forme légale actuelle qu'en 1988, date à laquelle il est doté d'une charte et d'outils légaux, ainsi que de bureaux permanents.

Selon la mission définie à l'époque, le Réseau québécois des groupes écologistes est un OBNL qui a pour but de rallier les groupes écologistes et les regroupements régionaux ou nationaux actifs en écologie et en environnement au Québec. Conjointement avec ses membres et partenaires, le RQGE travaille à la protection de l'environnement, à la mise en commun et à la diffusion d'informations pour favoriser l'émergence d'une société écologiste. Dans le contexte de 1982, l'objectif était d'appuyer les groupes en environnement, en travaillant pour leur financement, en

faisant circuler l'information et en gardant les membres au fait des actualités écologiques.

Ce besoin de structures pour le mouvement écologiste se fait de plus en plus grand : le comité provisoire du RQGE, nouvellement formé, s'implique activement dans l'organisation du RCEN.⁷ Au sein de ce réseau canadien en 1982, le RQGE a deux mandats : « organiser une rencontre annuelle avec des participants des groupes écologiques de tout le Canada et coordonner le développement du réseau des groupes dans toutes les régions ».⁸ En 1982, le Comité de coordination du RCEN devient permanent, comme entériné durant l'assemblée annuelle de Calgary. C'est aussi à ce moment que le comité de coordination du RQGE devient « permanent », puisqu'il représente le Québec au sein du mouvement environnemental et écologiste canadien.

1.3. Au-delà de la volonté de réseautage, les différences entre les groupes

Malgré la volonté de réseautage, il faut 7 ans, de 1975 à 1982, pour que les groupes s'entendent sur une structure, enregistrée comme OBNL en 1988. La lenteur du processus peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En effet, si la volonté de réseautage est partagée, la vision de ce réseau ne l'est pas nécessairement. De plus, les besoins ont évolué avec les années :

Pour les groupes participants, dont le nombre est passé de 60 [...] à plus de 600, c'était plutôt des possibilités d'échange et de rencontre sur les

 $^{^{6}}$ Verbatim de l'entrevue de JACOB, Henri, 24 janvier 2011, boîte 2, fonds d'archives du RQGE

 $^{^7}$ LEBLANC, Jacinthe, collaboration de PRUD'HOMME Maude, Des années 1970 à aujourd'hui, un survol du Réseau québécois des groupes écologistes, 2010, p.5, boîte 9, Fonds d'archives du RQGE.

⁸ Idem.

problèmes écologiques que des discussions sur les questions sèches comme la structure. [...] Une autre raison est que l'esprit démocratique qui motive les gens dans les groupes et leurs représentants s'est traduit alors par des séries de consultation régionales qui se sont répétées d'années en années [sic].9

De plus, la vision de l'écologie discutée dans ces premières assemblées ne fait pas l'unanimité: par exemple, la question de l'avènement d'une société écologiste est absente, ce qui contrarie des militant-e-s plus radicaux comme Michel Jurdant (annexe 3), qui auraient aimé-e-s une prise de position ferme de la part du réseau. Le RQGE demeure neutre durant sa première décennie d'existence. D'après les propos d'Henri Jacob,

Il y en avait [....] qui disaient que c'était pour l'avènement d'une société écologiste et ça, ça venait de la pensée de quelques personnes dont Michel Jurdant et les gens acceptaient ça, mais la majorité qui était là en 1983, était des gens qui étaient un peu marginal [sic], mais pas révolutionnaires. C'était des gens qui avaient, par exemple, des cheveux longs, mais pas nécessairement des gens qui étaient prêts à renier le système dans lequel on était.¹⁰

Le RQGE ne devait donc pas émettre de critiques pour ses membres auprès des gouvernements du Québec et, dans une certaine mesure, auprès du fédéral, puisque le RQGE aurait pris des positions au sein d'un RCEN neutre. Les groupes se prononcent: « ils ont voté que les groupes restaient autonomes dans les prises de position, et que le réseau était plutôt un organisme de service pour ses groupes membres ». ¹¹ À cette époque, les président-e-s furent Charles Malory du groupe anglophone STOP (1982-84), puis

1.4. Écologie et citoyenneté dans les années 1970 et 1980 : le temps des réformes

Durant la décennie 1970, le militantisme s'exprime au quotidien par la mise en pratique du vivre autrement environnemental, et fait partie de la contre-culture. Les groupes et les citoyen-ne-s sont aussi intégrés dans les processus décisionnels du gouvernement : ils participent aux processus du BAPE, déposent des mémoires sur les questions leur tenant à cœur et interviennent auprès des municipalités. Les environnementalistes et les écologistes, bien qu'ayant formulé des critiques sévères à l'égard du système productiviste, fonctionnent efficacement comme acteurs de la société civile, par leurs actions alternatives ou au sein des institutions.

Les actions des groupes trouvent un cadre au sein de l'État. À cet égard, il faut souligner la portée de l'action des groupes et des citoyen-ne-s. Un des principaux outils à leur disposition est, outre les audiences du BAPE, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Comme le soulignent certaines voix aux RQGE, « À son arrivée au pouvoir, le Parti Québécois en a fait une arme redoutable permettant à chaque Québécois d'être le gardien du territoire. Une loi encore inégalée au Canada qui offrait aux citoyen-ne-s, pour la première fois, l'accès à l'information ». La Loi permet en effet à tout-e citoyen-ne de contester la validité d'un projet de développement, si ce dernier répond à une série de

Linney Dudley, de 1984 à 1988.

⁹ Idem.

 $^{^{\}rm 10}$ Verbatim de l'entrevue de JACOB, Henri, 24 janvier 2011, boîte 2, fonds d'archives du RQGE

¹¹ Idem.

^{12 «} L'environnement au Québec: de quel vert parle-t-on? », dans Le Bouquet Écologique, Vol.15 no.3, 2002, p.3, boîte 1, fonds d'Archive du RQGE.

critères de sélection. Son efficacité, et la liberté que la LQE confie au plaignant d'exercer son jugement, font en sorte qu'« aujourd'hui, pour éviter de devoir se plier à cette loi, les promoteurs réduisent la taille de leurs projets, esquivant du même coup les débats publics du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ». ¹³ Comme le rappelle Sophie Vaillancourt plusieurs années plus tard,

[en plus] d'avoir instauré le concept des audiences publiques du BAPE, les modifications apportées à la LQE par Marcel Léger donnèrent à tous les québécois le droit à la qualité de l'environnement en permettant à chacun d'obtenir une injonction pour faire cesser une atteinte à l'environnement. Comme il l'avait annoncé à l'époque, Léger avait besoin de six millions d'inspecteurs de l'environnement. De surcroît, il donna pour la première fois aux citoyens l'accès à l'information. Il n'y a encore rien, ailleurs au Canada, qui s'apparente à de telles dispositions. 14

Le projet de loi de 1972 initie une réforme de grande envergure dans la gestion des risques environnementaux.

En 1972, les premiers organes gouvernementaux chargés de mettre en application la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement au Québec étaient les Services de protection de l'environnement qui relevaient du ministère des Affaires municipales. Auparavant, les problèmes environnementaux relevaient de la Loi sur l'hygiène publique. 15

Autrement dit, les municipalités gagnent en contrôle sur la qualité de l'environnement. La LQE, sans être en elle-même une finalité de contrôle, fournissait une perspective écologiste et citoyenne de régulation des sources de pollution. « Tout était à faire. [...] Le Québec nageait toutefois dans des bourbiers environnementaux [...].

En 1976, il y a création d'un projet de ministère dédié à l'environnement. Victor C. Goldblum est alors placé à la tête du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement. L'arrivée de Marcel Léger, alors nommé ministre délégué à l'environnement, pour la période du 2 février 1977 au 29 novembre 1979, change la donne. L'administration péquiste crée le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), ainsi que plusieurs programmes environnementaux, dont un projet d'épuration de l'eau et un autre de recyclage. Selon les mémoires du STOP, Marcel Léger est critiqué par la classe politique d'être trop « politique » et de dépasser ses budgets. Quoi qu'il en soit, l'administration Lévesque le place à la tête du ministère de l'Environnement en 1979.

Le projet de Loi 50, fondateur du ministère, fait de l'environnement un champ de compétences distinct. L'année 1979 marque la séparation définitive des enjeux environnementaux des autres domaines d'administration publique, jusqu'ici la santé et la gestion municipale. Il faut aussi mentionner que sous la pression des groupes environnementaux et du public, le ministre de l'Énergie, Guy Joron, instaure un moratoire sur le développement du nucléaire au Québec : le militantisme des groupes et des citoyen-ne-s est entendu par l'État. Il s'agit de la première lutte environnementale d'envergure provinciale (annexe 2) qui se traduit par un recul du ministère des Ressources naturelles.

10

L'ampleur de la tâche exigeait une révolution ». ¹⁶
En 1976, il v a création d'un projet de ministè

¹³ Idem.

 $^{^{14}\,}$ « Loi sur la qualité de l'environnement, grandeur et déchéance d'un projet de société », dans Le Bouquet écologique, Vol.15 no.3, p.5, boîte 1, fonds d'Archive du RQGE.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Idem.

Pour les groupes environnementaux, le passage du ministre Léger reste associé aux beaux jours : il instaure bon nombre de programmes novateurs, comme une réglementation des déchets solides en 1978. La nouvelle législation permet, notamment, aux citoyen-ne-s de porter plainte et de dénoncer la pollution; les groupes écologistes comme STOP proposent à leurs membres des outils pour manier la loi et la rendre effective. Les coalitions de sensibilisation et d'éducation comme ENJEU feront leur apparition au début des années 1980.

Cette même année, le Ministère rencontre, pour la troisième fois, les principaux groupes. Dans un esprit de concertation, les enjeux environnementaux sont portés à l'attention du gouvernement par les porte-paroles du mouvement, dont Daniel Green, de la SVP, Charles Mallory de la STOP, Dorothy Rosenberg de la Coalition for Nuclear Responsibility, Daniel Waltz du Conseil québécois de l'environnement, et d'autres. Les groupes recommandent alors au Ministère de créer une politique de taxes et de prix qui inclut les externalités (conséquences environnementales des produits) et font la promotion des sources alternatives d'énergie au même titre que des sources « traditionnelles ». Les groupes demandent donc un changement à la structure de production de l'énergie, de la production de masse vers les sources alternatives, et la taxation des coûts de la pollution, ce qui fait de l'environnement un problème de production des biens. Ce mandat dépasse les compétences du nouveau ministère de l'Environnement.

Ce dernier ne semble pas répondre aux attentes des

défenseur-e-s de l'environnement. En effet, depuis sa séparation d'avec les pouvoirs municipaux et les premiers budgets ayant été alloués à l'environnement, la situation stagne. « Les ministres se succèdent à la barre d'un ministère sans le sou. Rien pour susciter les passions ». ¹⁷

Ce furent des groupes comme la STOP qui équipèrent les citoyen-ne-s pour utiliser la Loi sur la qualité de l'environnement. « La meilleure manière de permettre aux citoyen-ne-s de faire valoir leurs nouveaux droits fut de soutenir financièrement l'émergence de groupes de citoyens préoccupés par la préservation de l'environnement. Mais la situation est progressivement devenue ambiguë ». ¹⁸

12

¹⁷ Idem.

¹⁸ Idem.

Chapitre 2

Le RQGE, groupe de réseautage, de 1982 à 1996

Après une décennie d'émergence, le mouvement environnemental fait désormais partie de la faune politique et sociale qui peuple le Québec. Dans ce chapitre, nous voyons comment le RQGE, à partir de sa formation, reflète le point de vue de ses groupes membres, en tant que structure de partage d'information et comment il catalyse les tensions entre ces derniers. Nous voyons également que les tensions entre les groupes et les instances gouvernementales redéfinition entraînent du une mouvement environnemental. Cette redéfinition, conséquence des choix d'une part du mouvement vert et des volontés du gouvernement de l'époque, contribue à changer le rôle du RQGE et sa représentativité des groupes écologistes.

2.1. Le Réseau se structure: 1980-1988

Dans ces années, le RQGE s'articula autour de plusieurs groupes stables, dont le militantisme est mieux documenté.

Les actions du RQGE, comme bureau, sont des activités de réseautage et de transmission de l'information. Un peu avant la rencontre fondatrice de Minogami, en 1983, le comité permanent créa le Bouquet Écologique, journal papier du Réseau.

Le Bouquet Écologique permit de remplir les premiers objectifs de la mission : fournir aux groupes des outils de communication et d'information. C'est dans cette optique que les premiers numéros du Bouquet, datant de 1983, firent connaître les bases du RQGE: les membres du comité provisoire et leur mandat dans la création du Réseau, le projet de structure détaillé, etc. Les membres abonnés purent prendre connaissance des thématiques qui seraient abordées lors de la première assemblée générale. C'est une façon pour les groupes de se présenter. 19 Les premiers grands thèmes abordés furent la gestion de l'eau et des berges, la faune et la flore, le recyclage et la récupération, l'alimentation et l'agriculture, les polluants et les précipitations acides ainsi que le rôle prépondérant de la technologie dans l'économie moderne. Ces thèmes allaient tous être débattus au camp de formation du RQGE en 1983, à Minogami.

Au cours des années, le Bouquet Écologique permet de garder le contact entre les groupes, réunit leurs publications

d'archives du RQGE.

¹⁹ Les premiers bouquets offrent les portraits des membres fondateurs, soit STOP, ENJEU, Association des consommateurs du Québec, Les AmiEs de la Terre de Québec, le Mouvement pour l'agriculture biologique (MAB), le Centre d'animation en écologie, Paper recycling, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Iles, l'Association Terre, le Conseil régional de l'environnement (CRE) d'Alma, du Saguenay Lac-St-Jean, le CRE de l'Est du Québec, les Entreprises autogérées E.T.C., la Société pour vaincre la pollution (SVP) et le Monde à Bicyclette. Dans Le Bouquet Écologique, vol. 1, numéros 1, 2 et 3, boîte 1, fonds

et concerte leurs actions. Le Bouquet dure jusqu'en 2004, et les outils de communications évolueront grandement, afin de s'adapter aux nouvelles réalités technologiques. Le fonctionnement, dans les premiers temps, s'assure beaucoup plus par les rencontres entre les représentant-e-s des groupes, qui peuvent se tenir entre cinq et dix fois par année.

Outre son organisation interne, les premières actions menées par le RQGE tournent autour de la controverse entourant un déversement de déchets polluants de Tricil Laidlaw, à Mercier. Le comité permanent produisit en 1983 un document pédagogique et de sensibilisation à la pollution causée par les déchets et le Réseau organise un groupe d'étude pour repenser la procédure d'évaluation environnementale conçue en 1973, avec la LQE. Cette action est un exemple significatif des priorités de l'époque, axées sur la critique et l'amélioration des outils législatifs.

Également, le RQGE fait le pont avec le mouvement canadien. En 1984, un numéro du Bouquet se consacre à la publication d'un résumé de l'assemblée de fondation du RCEN. Il résume les relations avec les gouvernements provinciaux et fédéraux envisagés et les discussions sur l'avenir de l'écologie. En 1984, le RQGE coordonne la participation québécoise à l'assemblée canadienne, tenue à Ottawa. Cette même année, la présidence échoit à Linney Dudley, qui conserve le poste jusqu'en 1988. Les groupes anglophones, comme la STOP, occupent alors une place structurante au sein du RQGE et le lien avec le RCEN est fort.

À l'affût des évolutions de la pensée environnementaliste, le

Bouquet assure également un lien avec les publications écologistes françaises.²⁰ Entre 1985 et 1987, il y a une longue pause de publication du Bouquet. Durant ce laps de temps, le RQGE se restructure et participe au réseautage antiguerre, faisant le lien entre les enjeux pacifistes et écologistes. Le RQGE participe à un colloque organisé par *Échec à la guerre*, présentant les liens entre les destructions humaines, économiques et écologiques.

En 1987, le dossier de l'heure est de dénoncer les effets des champs de tir de l'aviation de l'armée canadienne, situés au nord du 50ème parallèle, sur les écosystèmes de la forêt boréale et les populations nordiques. Le RQGE s'implique dans la concertation des groupes et relaie leurs écrits dans le Bouquet. Il informe ses membres sur les évolutions de divers dossiers relatifs à l'utilisation d'énergie, véhiculant des critiques quant au développement hydro-électrique et fait valoir le point de vue traditionnel de l'écologie québécoise, comme quoi le développement des grandes centrales apporte d'abord et avant tout la destruction de milieux naturels pour assouvir les besoins de l'industrie.

L'année 1988 voit l'apparition des bureaux du RQGE. Les communications sont plus faciles et la centralisation de l'information commence. Jean Boutet est élu président en 1988-89 et Henri Jacob de 1989 à 1992, poste qu'il occupera jusqu'à l'élection de Claudette Villeneuve. Les premiers bureaux sont situés à Sherbrooke, sur la Rue King Ouest. Le Réseau tient aussi une succursale dans le quartier Ahuntsic,

 $^{^{20}}$ Notamment, le Bouquet publie les plates-formes du Parti Vert, mené par Brice Lalonde, ainsi que des textes de réflexion de journaux écologistes français.

à Montréal, jusqu'en 1989.

Selon les écrits publiés dans le Bouquet, « Le but de la corporation est de regrouper les organismes et individus intéressés à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. Les objectifs de la corporation sont : a) faciliter les échanges entre les membres; b) permettre aux membres de se rencontrer tant en région qu'au niveau [sic] du Qc; c) favoriser la diffusion de l'information; d) favoriser les prises de position ».²¹

En 1989, le Réseau atteint les 100 membres abonnés, et impliqués dans la structure légale incorporée l'année précédente. Grâce à ses outils de communication, il réussit à s'imposer comme un outil pour les groupes de beaucoup de régions du Québec. Le RQGE présente, cette année-là, un bulletin régional de l'environnement, sorte de portrait dressé par les groupes pour tenir informé-e-s les écologistes de la province de l'évolution des dossiers.

2.2. Les groupes fondateurs du RQGE donnent le ton au Bouquet Écologique

Les groupes qui semblent les plus actifs dans ces premières années sont le STOP, le Mouvement pour l'agriculture biologique (MAB), le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé (CPSEG) et les AmiEs de la Terre de Québec (ATQ). Cette liste est incomplète, et il ne s'agit pas ici de réduire l'activité du RQGE à ces quatre groupes. Toutefois, en effectuant un survol de leurs activités dans les

premières années du Réseau, il est possible de retracer des lignes de pensée qui tissaient le milieu écologiste de l'époque.

L'agriculture biologique au RQGE

Le MAB, mouvement pour l'agriculture biologique, fondé en 1974, fut le précurseur québécois des questions d'écologisation de l'agriculture. Les membres militent pour une agriculture libérée des pesticides et des engrais industriels, en se basant sur les principes de l'agriculture biologique. Au moment de la fondation du RQGE, le Mouvement a déjà beaucoup de réalisations à son actif : les membres publient un journal d'information indépendant, organisent des ventes alternatives de produits biologiques dans les marchés publics de Montréal, mais principalement aux Halles de Longueuil (depuis 1978) et forment le seul groupe de pression pour l'agriculture biologique fonctionnant avec une base forte de membres abonné-e-s au Québec, principalement dans les campagnes. De plus, à la création du Réseau, ils quittent l'UPA (union des producteurs agricoles), qui ne souhaite plus prolonger l'entente de 1980 et ne veut plus du MAB dans ses rangs.²² Après négociations, l'UPA finance de nouveau les activités du Mouvement en 1984. Le MAB forme les agriculteurs et agricultrices intéressé-e-s aux techniques du biologique, et ce, dans plusieurs régions du Québec.

Les premières années du MAB sont bien occupées : longtemps avant l'engouement des consommateurs pour les

 $^{^{21}}$ « Le journal du Réseau québécois des groupes écologistes », dans Le Bouquet Écologique, vol.4, no.1, page couverture, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

 $^{^{22}}$ « Mouvement pour l'agriculture biologique au Québec », dans Le Bouquet Écologique, vol. 1, no. 2, p.16, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

produits bio, le Mouvement s'escrime à en faire connaître les implications sociales et écologistes. L'agriculture biologique se doit, pour le MAB, d'être novatrice afin de nourrir l'ensemble de la population et de remplacer les techniques dangereuses de l'agriculture industrielle. Elle ne saurait « [être] ni un vestige du passé, ni un luxe réservé aux gens et aux peuples riches ».²³

Dans les années subséquentes, le mouvement sera très actif au sein du Réseau, et poursuit des objectifs d'action très concrets, par exemple la mise en place de la première certification biologique pour les produits agricoles, pensée dès 1984, et mise en place en 1987-1988. En partenariat avec le MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation), le MAB pousse pour les premiers contrôles de « qualité bio », la certification MAB. De plus, le Mouvement produit plusieurs mémoires, notamment sur le plan d'intervention intégrée en agriculture biologique, et un mémoire déposé au Conseil de la conservation et de l'environnement, en audiences publiques à Montréal. Le premier mémoire débouche sur la mise en place par le Ministère d'un plan de gestion intégrée de l'agriculture biologique, que le MAB critique. Le deuxième mémoire s'avère quant à lui une critique plus large du mode de production industrielle, et attaque les méthodes de monoculture. La convergence des énergies des acteurs institutionnels et citoyen-ne-s, en ce milieu des années 1980, permet l'éclosion du marché « biologique » au Québec.

La STOP est un des piliers du mouvement écologiste dans les années 1970. Notamment, en rendant accessible la législation environnementale du ministre Marcel Léger en 1978, le groupe permet aux citoyen-ne-s de s'approprier le contenu de la LQE et d'en faire un outil de protection de l'environnement. Ainsi, la STOP s'ancre dans la revendication d'une meilleure qualité de l'environnement par et pour les citoyen-ne-s, tout en restant proche des outils reconnus par le gouvernement. La STOP mène la lutte contre le projet de la Baie-James du gouvernement libéral Bourassa, en pleine concrétisation. Elle est centrale à la campagne La Baie James, c'est grave, grave, grave, en 1972.

Les membres de STOP déposent des recommandations au ministère de l'Environnement, notamment lors d'une controverse, en 1981, autour d'un dépôt de déchets nonorganiques à Blainville. Ce dépôt toxique révèle l'absence de politiques en gestion de déchets du ministère de l'Environnement, qui tarde à établir des cadres législatifs spécifiques pour la gestion des matières résiduelles. Dans un permanent dialogue avec le gouvernement, la STOP va en valse critique avec les législations afin de pousser ses dossiers. Ainsi, en 1983, le président de STOP est nommé au conseil consultatif de l'environnement.

Contre les pratiques forestières industrielles

En 1983 est fondé, le CPSEG, Comité de protection de la santé de Gaspé inc., « organisme écologiste, bénévole, bilingue et à but non-lucratif ». « La mission du CPSEG est d'entreprendre des actions pour prévenir et résoudre des

 $^{^{23}}$ « Pourquoi l'agriculture biologique », dans Le Bouquet Écologique, vol.2, no.1, p.19, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

problèmes de pollution et de dégradation environnementales. Le territoire du CPSEG couvre la MRC de la Côte-de-Gaspé». ²⁴ Ce groupe se révèle très actif dans les dossiers de la protection de la forêt et porte le combat contre l'usage disproportionné de phytocides (défoliants) dans l'entretien des installations d'Hydro-Québec et de la gestion des ressources par les compagnies forestières. Son but était principalement l'éradication des feuillus dans les zones dominées par les essences résineuses, pour produire plus des fibres pour les pâtes et papiers. Cette gestion de la forêt pose des risques importants de contamination des sols et cours d'eau en forêt. ²⁵

À partir de 1984, le groupe fait la promotion d'un entretien sans phytocides des corridors de transport d'énergie électrique, routier, ferroviaire et aéroportuaire. Cette perspective de lutte va avec la promotion d'une gestion écologique de la forêt, qui requiert une utilisation des ressources humaines plutôt que chimiques. Le groupe se consacre ensuite à l'éducation populaire et à la dénonciation des travers des législations via des kiosques, des brochures, la diffusion radiophonique, les causeries, les conférences, les ateliers, les entrevues sur le jardinage écologique, etc.²⁶

La branche radicale des premiers jours

Les AmiEs de la Terre de Québec « est un organisme

d'écologie sociale voué à l'émergence d'une société écologiste et à la protection de l'environnement. [Les membres] cherch[ent] à développer des alternatives dans le but d'améliorer collectivement la qualité de vie ».²⁷ Créé en 1978 par des écologistes de Québec, lors de la rencontre du Lac St-Joseph, le groupe se préoccupe des questions globales et locales.

Nous sommes conscients que ce tissu social que nous souhaitons écologiste est constitué de cellules que sont les hommes et les femmes qui doivent être aussi écologistes: c'est pourquoi si on ne peut pas changer la monde tout de suite, nous pouvons en attendant commencer par nous-mêmes. L'écologie commence donc dans notre quotidien car les problèmes environnementaux sont étroitement reliés aux actions et relations humaines de même qu'aux problèmes sociaux qui en découlent. La conscience de notre interdépendance avec l'ensemble de la Vie et de l'humanité doit guider nos choix.²⁸

La philosophie des AmiEs de la Terre de Québec est de faire avec les citoyen-ne-s plutôt que de faire pour : il s'agit d'une perspective d'« empowerment » social. Empruntant la voie de la critique des habitudes, les AmiEs de la Terre entretiennent une rhétorique radicale. « Engagés dans un projet écologiste radical visant à rompre avec l'obsession de l'efficacité technique et la rationalité économique »²⁹, ce groupe eut comme première réalisation majeure le manifeste de 1983, fruit d'une longue réflexion, qui fait appel à l'esprit soixante-huitard, prêchant la révolution sociale.³⁰ Les premières luttes du groupe se dérouleront autour des enjeux du développement nucléaire, en 1979,

²⁴ « À la défense de cette terre bien aimée, Comité de protection de la santé de Gaspé inc. », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.13, no.2, p.1, boîte 1, fonds d'Archive du RQGE.

²⁵ BAPE, « Pulvérisations aériennes de phytocides en milieu forestier », 1983, *Rapport d'audiences publiques*, p.9, disponible en ligne. Dernière consultation le 2011-08-13. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape013.pdf

 $^{^{26}}$ « À la défense de cette terre bien aimée, Comité de protection de la santé de Gaspé inc. », dans Le Bouquet Écologique, vol.13, no.2, p.1, boîte 1, fonds d'Archive du RQGE.

 $^{^{27}}$ « Des nouvelles de vos AmiEs de la Terre de Québec », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.13, no.2, p.10, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

²⁸ Idem.

 $^{^{29}}$ $\it{Historique}$ \it{des} ATQ, 20 mars 2009, 73 pages, fonds d'archives des AmiEs de la Terre de Ouébec.

³⁰ Idem.

ainsi qu'autour d'une campagne visant la promotion des modes de transports alternatifs à la voiture.

Durant la période couvrant 1985-1990, le groupe connut des difficultés internes. Leur document d'historique de 2009 affirme qu'ils et elles participent à plusieurs événements de sensibilisation aux dynamiques de l'écologie sociale.

2.3. Des années d'ambiguïté : 1985-1996

Nous avons vu, jusqu'ici, les formes que prend la législation environnementale de 1970 aux années 1985. Les années 1980, après les réformes des années 1970, sont grises et répétitives. Le ministère de l'Environnement gère les interlocuteurs en environnement sans faire de changements à ses politiques. Du côté des groupes du RQGE, on voit que certains ont un souvenir amer de ces années. Selon ces critiques, le militantisme, au tournant des années 1985-90, prend une nouvelle tangente. Les groupes, basés sur les efforts bénévoles et acharnés des militant-e-s, commencent à s'essouffler, à rechercher les subventions et la stabilité. Ils se tournèrent vers le gouvernement pour les soutenir.

Aujourd'hui, il y a plus de ressources financières pour les groupes environnementaux qu'il n'en a jamais eues. En contrepartie, le rapport de force avec le gouvernement a perdu de son intensité. Les écologistes sont pris dans une dépendance financière envers leurs bailleurs de fonds, les obligeant quelques fois à la retenue.³¹

Il en résulte une application différente de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) que celle imaginée par les écologistes :

 31 « Loi sur la qualité de l'environnement, grandeur et déchéance d'un projet de société », dans Le Bouquet écologique, vol.15 no.3, p.6, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

Après nombre d'amendements à la LQE, les citoyen-ne-s, aujourd'hui, ne sont plus amenés à faire cesser un pollueur, mais plutôt à changer leurs comportements de consommateurs.³² [...] De promesses non tenues aux objectifs non respectés, le Ministère applique la politique des petits pas de Clifford Lincoln.³³ Il négocie avec les pollueurs, qu'on appelle dorénavant la clientèle, les quantités de rejets qu'ils voudront bien réduire.³⁴

Le ministère de l'Environnement, après avoir connu une période de formation dans les années 70, garde une forme et une mission stable tout au long des années 80: sous la gouverne d'Adrien Ouellette (1982-1985), puis de Clifford Lincoln (1985-1988), de Lise Bacon (1988-1989) puis de Pierre Paradis (1989 à 1994), sa forme change peu. En 1994, le Ministère intègre la protection de la faune à ses tâches. Ceci implique une gestion des zones de chasse. Les clubs de chasse sont donc dorénavant inclus dans le bateau des groupes environnementaux, ce qui choque plusieurs acteurs et actrices du mouvement. En effet, bien que les clubs de chasse, récréatifs pour la grande majorité, dépendent directement de la qualité de l'environnement, ils ne font pas d'actions de protection des écosystèmes au même titre que les groupes environnementaux.

De 1994 à 1996, Jacques Brassard³⁵ est à la tête du ministère de l'Environnement. La division des dossiers environnementaux laisse les groupes œuvrant dans le domaine dans le doute. Le ministère censé protéger l'ensemble de la qualité des écosystèmes au Québec n'a

³² Idem.

 $^{^{33}}$ Clifford Lincoln fut connu des groupes pour la lenteur des négociations qu'il menait avec l'industrie et les pollueurs.

³⁴ « Loi sur la qualité de l'environnement, grandeur et déchéance d'un projet de société », dans *Le Bouquet écologique*, vol.15 no.3, p.6, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

³⁵ NDE - un politicien au discours conservateur, climato-sceptique, connu pour ses propos inflammatoires contre les écologistes et les forces progressistes au Québec.

aucun droit de parole dans les décisions concernant l'exploitation des forêts, domaine des ressources naturelles, et est minuscule comparé à la société d'État Hydro-Québec. Sous son mandat, le premier schisme du mouvement vert prend place, à travers un conflit concernant le financement des groupes en environnement.

Le RQGE évolue

Malgré le climat de stagnation, le RQGE ne chôme pas. Les membres réfléchissent depuis quelque temps au concept de développement durable, qui se développe à l'international depuis le dépôt du Rapport Brundtland aux Nations unies, en 1987.

En 1991, le Réseau s'affirme par une tournée provinciale de sensibilisation aux enjeux de développement et de consommation de l'énergie, cheval de bataille classique des écologistes. La formation du Réseau national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est relayée par les outils du RQGE, qui publicise cette nouvelle entité. Avec le concours des groupes membres, le RQGE publie un dossier spécial sur l'état des forêts dans le Bouquet, ainsi qu'un calendrier des activités du Réseau et des membres, afin de faciliter la participation aux activités.

1992 est une année charnière dans l'histoire du RQGE, qui rend publique la première version du *Répertoire des groupes écologistes*. Cet outil fait la réputation du Réseau pour son utilité dans la mise en contact entre les groupes, en permettant la reconnaissance de toutes les cellules militantes qui forment le tissu écologiste du Québec. Lors de l'assemblée générale de 1992, il y a création des caucus sur

les thèmes majeurs de l'écologie à ce moment : la forêt, les déchets, l'énergie et les affaires internationales. Pour les dossiers internationaux, et afin d'alimenter la réflexion des groupes québécois sur le développement durable, le RQGE participe au Sommet de la terre de Rio de Janeiro, au Brésil. Signe de reconnaissance du travail effectué par le groupe, le ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral conservateur de Mulroney est présent. Il s'agit de M. Jean Charest.

Sur le plan de la politique canadienne, principalement via des militants-es de l'ABAT, se forme au sein du RCEN une coalition du RQGE avec le réseau des Premières Nations. Toujours en 1992, le RQGE rapporte aux caucus de réflexion les documents de l'assemblée *Une seule terre*, du congrès du RCEN, qui se déroule à Winnipeg et Helca au Manitoba.

L'année 1993 semble s'ouvrir sur une note plutôt inquiétante, quand le RQGE met ses membres en garde contre l'infiltration policière, phénomène qui semble de plus en plus courant au sein des groupes écologistes. Afin d'assurer sa mission de communication et de diffusion de l'information, le Réseau diffuse un mini-guide pour la conception d'outils de communication. Cette année-là, Claudette Villeneuve prend la présidence du RQGE, poste qu'elle quittera en 1995.

En 1994-95, le groupe organise un colloque sur le thème de la souveraineté et environnement, qui a lieu en 1995 au manoir du Lac Delage, dans la région de Québec. Ce colloque donne une perspective écologiste aux débats entourant la souveraineté du Québec, que prépare le Parti Québécois en vue du référendum.

La deuxième version du *Répertoire environnemental* est publiée en 1995 et présente les activités de 500 groupes en environnement dans la province de Québec.

Le RQGE déménage sa succursale de Montréal à la Place d'Armes, emplacement temporaire, puisque quelques mois plus tard le RQGE déménage complètement ses bureaux au 460 rue Ste-Catherine Ouest, emplacement occupé jusqu'en 2003. En 1995, Internet arrive dans le Réseau. Comme se rappelle Yvan Croteau, « On travaillait beaucoup avec des institutions locales ou des bureaux de députés pour utiliser le fax, qui était l'instrument de prédilection pour les échanges. Il y avait des rencontres beaucoup plus régulières. Avant 1995 les groupes se rencontraient de 7 à 10 fois par an à Montréal ou Québec essentiellement ». ³⁶

Cette année-là, plusieurs groupes du Réseau et des groupes externes initient la campagne *Aux arbres, citoyens!* « C'était une campagne qui visait à sauver la forêt boréale, puis on s'était mis ensemble avec d'autres organismes ».³⁷ Ce projet citoyen, qui s'articule autour des ressources du RQGE, permet aux groupes citoyens de s'inscrire durablement dans le paysage politique de la foresterie québécoise. Le RQGE se maintient à la barre de la campagne jusqu'en 2007.

Toujours en 1995, il y a tenue du Sommet sur la gestion écologique des déchets, organisé par les groupes comme Action Re-buts, à participation provinciale. Le RQGE organise également un colloque autour du thème « souveraineté et environnement » au manoir du Lac Delage.

En 1995 a lieu le débat sur l'énergie, qui se poursuit en 1996. D'envergure nationale, il vise à dégager une vision citoyenne de l'usage de l'énergie au Québec. Le RQGE et les groupes membres s'y impliquent, déposant des mémoires.

2.4. La rupture de 1995-1996 : premier éclatement du mouvement environnemental

Une première confrontation au sein du mouvement environnemental oppose RQGE et RNCREQ. Créé en 1991, ce dernier se veut une seconde structure de concertation et d'échange d'informations entre CRE, rôle que le RQGE remplit déjà. Les CRE existent depuis plusieurs années. Les deux plus anciens sont le CRE du Saguenay-Lac-St-Jean (1973) et le CRE de l'Outaouais (1977), deux groupes fondateurs du RQGE.

Comme le militant de longue date Yvan Croteau le rappelle, les CRE débutent comme des groupes écologistes tout au long des années 1980, sur le modèle de ceux du Saguenay-Lac St-Jean et de l'Est-du-Québec. « Le Réseau a participé à la naissance des premiers CRE. À l'époque, les bases de ce type d'organisme n'étaient pas en conflit avec les activités des autres groupes ». ³⁸ La mission des CRE change progressivement : de groupes écologistes, ils deviennent des tables de concertation en environnement. De là, les CRE se dotent du RNCREQ. Cette situation surprend de nombreux

 $^{^{36}}$ Verbatim de l'entrevue de CROTEAU, Yvan, 20 décembre 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

 $^{^{37}}$ Verbatim de l'entrevue de GINGRAS, Stéphane, 7 janvier 2011, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

³⁸ Verbatim de l'entrevue de CROTEAU, Yvan, 20 décembre 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

acteurs et actrices en environnement : en effet, pourquoi créer une deuxième structure de réseautage des groupes écologistes, alors que le RQGE a déjà cette mission?

Suite à cette rupture dans l'application de la mission du RQGE, une bataille s'engage quant au rôle des groupes citoyens, qui déposent des demandes de subvention au ministère de l'Environnement. Vu la reconnaissance donnée au « membership » des CRE auprès du Ministère, les CRE n'ont pas de difficulté à avoir des fonds, au détriment des projets des groupes moins organisés. Si l'on ajoute à cela que les CRE négligent les groupes locaux, car ils ont tendance à travailler avec leur permanence et leurs employé-e-s professionnel-le-s, on parvient rapidement à une dynamique d'exclusion. Plus organisés, et confiant les tâches à leurs employé-e-s, les CRE disposent du financement qui aurait autrement échu aux groupes citoyens.

Et c'est à cette époque [1995] où certains groupes du Réseau québécois [...] se sont retirés dans une pièce pour décider qu'ils acceptaient une proposition de Jacques Brassard, de fonder des Conseils régionaux de l'environnement et de littéralement flusher tout le mouvement environnemental. Tout l'argent s'en allait dans les conseils régionaux. C'est le gouvernement qui décidait de la structure des conseils régionaux.³⁹

La présidente du RQGE, Claudette Villeneuve, va s'impliquer dans la nouvelle structure regroupant les CRE. Henri Jacob, vice-président, se trouve donc pour la deuxième fois président du RQGE et Stéphane Gingras prend la vice-présidence.

Il se trouve à y avoir deux structures nationales pour le mouvement environnemental en 1995. Le premier et plus ancien regroupement est une initiative des groupes militants. Le second provient d'un échange entre des professionnels de l'environnement et le gouvernement, qui accepte de financer une certaine tendance écologiste.

le RNCREQ a décidé d'être une entité en soi. Il a commencé à prendre position et à amener des dossiers au national. Ça l'a créé une dynamique où, là, on se retrouvait avec deux regroupements nationaux. Et eux prenaient une position comme RNCREQ, mais comment tu veux représenter l'ensemble des CRE sur des dossiers comme l'énergie [quand] tu as des gens du Ministère qui y siègent?⁴⁰

Cette décision du gouvernement et d'anciens membres du RQGE mena, dans les années subséquentes, à une scission du mouvement : les CRE ne peuvent plus être membres du RQGE, puisqu'ils acceptent le financement gouvernemental précédemment alloué au milieu local et régional en action communautaire. Exclus du Réseau, les CRE ne sont pourtant pas lointains, puisqu'ils répondent, différemment, à la même mission de base, sans toutefois pouvoir garantir l'intégrité de la critique environnementale. Le gouvernement réussit à créer une voix légitime et utilisée par les groupes environnementaux.

L'épopée de la création des CRE dure un peu plus de cinq ans, de 1991, année de fondation du RNCREQ, à 1995. La dernière bataille administrative se déroula dans la région de Montréal, dernière région à voir une de ces tables s'installer, en 1996. Comme le rappelle Michel Séguin, du groupe Action Re-buts,

 $^{^{39}}$ Verbatim de l'entrevue de JACOB, Henri, 24 janvier 2011, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

 $^{^{40}}$ Verbatim de l'entrevue de PELLETIER, Gabrielle, 16 mars 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

il était essentiel d'établir des règles de jeu équitables pour tous et toutes. Les revendications du Réseau consistaient à dire « si vous voulez un dernier CRE pour qu'il y ait des CRE partout au Québec, faisons en sorte qu'il y ait du financement adéquat pour que tous les CRE soient alimentés par des groupes comme du monde ».

Bref, lui et le RQGE réclamèrent des groupes de bases forts, seule garantie d'un rapport de pouvoir favorable à la cause écologiste à la table de concertation.

Les conséquences de la rupture de 1995

Le RQGE et les groupes qu'il représente alors doivent se réajuster rapidement. Le Réseau est en grande difficulté, et M. Jacob convainc les membres, en assemblée générale de 1996, que si le RQGE ne devient pas un groupe de pression, c'est-à-dire s'il ne prend pas position pour les groupes indépendants, il est condamné à disparaître. Comment pourrait-il rivaliser en efficacité avec le RNCREQ, largement subventionné par l'État? Sans la même reconnaissance gouvernementale et sans ressources récurrentes pour assurer son fonctionnement quotidien, outre celui provenant du RCEN, le RQGE est en mauvaise posture. Pour Henri Jacob, l'assemblée générale n'a pas eu le choix de positionner le RQGE comme groupe de pression:

Moi j'ai dit c'est ça ou je disparais de la carte. [...] On devenait pour survivre un groupe qui prenait position. De là on a commencé à avoir des problèmes avec le Réseau canadien de l'environnement puisque lui ne prenait pas position. D'ailleurs, on était à l'époque le seul [regroupement dans le domaine de l'environnement] au niveau du Canada [sic] qui prenait des positions publiques au nom de ses

membres.42

Le coup fut plus que dur pour le RQGE: de 450 groupes membres en 1994, le nombre de groupes affiliés au RQGE chute dramatiquement à 35. Ces derniers se trouvent plus liés par une conception de l'écologie ou du militantisme que par le besoin d'échanger avec l'ensemble des intervenants en environnement. Mission que les CRE, avec leur financement, assument efficacement. La décision de se tourner vers la prise de position critique est un mouvement stratégique, qui assure une griffe au RQGE dans le paysage du mouvement québécois.

Cette nouvelle posture se reflétera rapidement dans les actions du Réseau: il publie, selon les avis des groupes membres, des bulletins de notes du gouvernement. Avec des actions comme le colloque BORÉAL, il se positionne sur des enjeux nationaux, comme la gestion de l'exploitation forestière. Les impacts de cette monopolisation des ressources et le détournement de nombreux-ses militant-e-s vers ces nouvelles structures accentuent l'essoufflement dont souffre le mouvement écologiste.

Des dynamiques d'exclusion?

Pour Michel Séguin, le moment qui a cristallisé cette lutte est la formation du dernier CRE, celui de Montréal, en 1996, dans la foulée de l'ÉcoSommet. Les groupes professionnels ont alors réussi à convaincre les élus, les acteurs économiques et politiques, que leur présence allait assurer une gestion stable et efficace des dossiers en

 $^{^{\}rm 41}$ Verbatim de l'entrevue de SÉGUIN, Michel, 29 avril 2010, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

 $^{^{42}}$ Verbatim de l'entrevue de JACOB, Henri, 24 janvier 2011, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

environnement. Ainsi, à Montréal,

depuis leur existence, tout ce qu'on a prédit s'est avéré vrai. Ils ont pris toute la place, tout le financement et il reste des miettes pour les groupes de base et c'est dommage. Mais cette décision-là, elle a été prise par les groupes eux-mêmes. Les deux mouvances se sont confrontées. Quelque part, il faut reconnaître que ces professionnels de l'environnement ont une capacité peut-être plus grande que la mouvance écocitoyenne.⁴³

Par exemple, la reconnaissance des groupes de base est dure à obtenir auprès des groupes professionnels. Les militant-e-s qui ont poussé le CRE de Montréal, comme Sidney Ribaux, premier président dudit CRE, se sont mis à dos beaucoup d'acteurs citoyens ou communautaires. «Il [S. Ribaux] a milité beaucoup pour qu'il y ait un CRE à Montréal alors que beaucoup de monde était opposé à ça ». ⁴⁴Par la suite, la collaboration entre les organismes professionnels et citoyens, au sein du RQGE, fut délicate.

Pour d'autres militant-e-s de longues dates, la critique est moins nuancée: Henri Jacob a une vision plus acerbe du conflit de 1996 et de ses conséquences. Dans cette compétition pour la survie des groupes, « Ils ont absorbé carrément certains groupes [...] puisqu'à cette époque-là, on se battait [...] pour avoir du financement pour les groupes environnementaux ». Le ton est amer: « il y a un certain nombre de pseudomilitants en environnement, qui sont apparus [...] en connivence avec le Parti Québécois. [Ces personnes] ont officialisé une structure qu'on appelle les Conseils régionaux de l'environnement ». Pour l'ancien

président du RQGE, les groupes plus proches du Parti Québécois ont essayé de « démoniser » le Réseau, en le présentant comme « anarchiste » ou « écoterroriste » ⁴⁵, ce qui a eu une incidence certaine sur le membership, qui, comme nous l'avons vu, a chuté radicalement durant la période de 1994-1997. Ces turbulences ont eu comme effet, sans grande surprise, d'extraire du RQGE les groupes moins attachés à la base militante. « On était resté avec le noyau plus militant du mouvement ». ⁴⁶

Le militant de longue date Michel Séguin, membre fondateur du groupe citoyen Action Re-buts, note une mauvaise volonté de collaborer quand vint le temps de concilier les modes d'action des groupes citoyens et ceux des groupes professionnels, comme les CRE. Par exemple, à la création du CRE de Montréal, son premier président invite le groupe Action Re-buts à participer aux activités de la table de concertation. Pour Michel Séguin, la crédibilité du groupe citoyen fait de lui un candidat idéal à l'intégration dans la structure professionnelle. Le dialogue n'est pas de tout repos quand Action Re-buts demande un financement récurrent aux professionnels des CRE :

Que le CRE de Montréal reconnaisse qu'Action Re-buts s'occupe de la gestion des déchets et on va se joindre au CRE à condition que vous nous donniez la moitié du budget. Et on va travailler comme ça, en collaboration, mais on va rester une entité et on va avoir un fond de base. [Ce qui a été refusé. Par conséquent,] ça tient du miracle qu'on soit encore là, qu'on réussisse sans financement statutaire, et je dirais que c'est beaucoup les bénévoles militants qui croient à ça et qui font aller

 $^{^{\}rm 43}$ Verbatim de l'entrevue de SÉGUIN, Michel, 29 avril 2010, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

⁴⁴ Idem.

 $^{^{45}}$ Verbatim de l'entrevue de JACOB, Henri, 24 janvier 2011, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

 $^{^{46}}$ Verbatim de l'entrevue de SÉGUIN, Michel, 29 avril 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

Action Re-buts.47

Ces tables de concertation remplissent un rôle que les groupes de base ne pourraient pas remplir: celui d'emmener à une même table les acteurs municipaux, industriels et environnementaux. Toujours selon Michel Séguin,

C'est clair que le gouvernement du Québec ne finance que des tables de concertation. À mon avis, c'est important la concertation et jamais je ne dénigrerais le rôle des CRE pour faire avancer des dossiers environnementaux. Mais ceci étant dit, pour que les CRE fonctionnent, il faut qu'il y ait des groupes de base, il faut qu'il y ait des groupes qui ne sont qu'en environnement. Ce manque de financement là, par rapport à cette action environnementale là, c'est scandaleux. C'est de dire que la seule façon de faire de l'environnement, c'est de se joindre à une table alors que les industriels se rencontrent entre eux pour parler, le gouvernement se rencontre entre eux pour parler et discuter, mais les groupes non. Vous vous devez venir discuter des enjeux avec nous dans ces tables-là.⁴⁸

Le RQGE aura une réaction via le Bouquet Écologique, en la personne de Stéphane Gingras, qui assura la vice-présidence au moment de la rupture des membres du RQGE. Son éditorial ouvre le bouquet d'octobre 1995. Se questionnant sur le sens de l'écologie au Québec, le militant aborde une question cruciale, celle de la perspective, de la vision environnementale, que veulent donner les écologistes et aux concessions qu'ils et elles font.

Quand on se questionne sur l'état du mouvement au Québec, il faut d'abord se questionner sur ce que ce mouvement essaie d'accomplir. Donc, quelle est notre vision? Avons-nous une vision? Sommes-nous solidaires afin de réaliser cette vision? Quels sont les moyens que nous prenons pour atteindre nos buts? Pour moi, cette vision commune est quasi inexistante ou à tout le moins est extrêmement morcelée. Il me

semble que dans notre lutte pour la survie de nos organisations respectives, on oublie souvent la survie de la planète... Chacun tire son bout de couverture et tout le monde y cherche son profit. Je pense qu'il serait grand temps de travailler à l'élaboration de cette vision commune.⁴⁹

Dans cet éditorial, M. Gingras se prononce pour une pluralité des moyens de pression écologistes, qui doivent tous être représentés, sous peine de voir la critique noyée dans la pensée conciliante de la concertation environnementale : « Pour ce qui est des moyens que nous prenons pour implanter cette vision, je pense qu'ils doivent être le plus diversifiés possible. Cependant, je constate que l'écologiste qui dénonce est passé de mode dans la tête de certains d'entre nous ».⁵⁰

⁴⁷ Idem.

⁴⁸ Idem.

⁴⁹ « État du mouvement environnemental québécois », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.9, no.1, p.2, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

⁵⁰ Idem.

Album photo: 1992-2000



AGA du RCEN (1992)



Camp Minogami, le 15^{ème} anniversaire du RQGE (1997)





Assemblée générale du RCEN (1998)



38

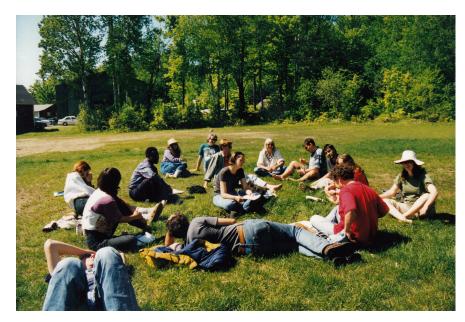
Bilan environnemental du gouvernement Bouchard (1998)



L'ÉcoShow (1998)



ÉcoShow (1998)



Formation sur la désobéissance civile (1999)



Campagne « Sauvons les campagnes » (1999)

40



Campagne « Sauvons les campagnes » (1999)

Chapitre 3

Division du mouvement vert et implantation du développement durable : de 1994 à 2000

Alors que le mouvement environnemental est en pleine redéfinition, il est pertinent de souligner que la rupture qui s'opère au sein du RQGE en reflète une autre. Au-delà des structures nationales et de représentation du mouvement environnemental, des enjeux de fonds sont abordés dans la définition même de l'écologie et de l'environnementalisme. Ces enjeux sont la concertation, le développement durable, les perspectives d'action et les pratiques des groupes en environnement. Dans ce chapitre, nous abordons la redéfinition du mouvement vert, qui s'opère par les mais à travers les instances groupes, aussi gouvernementales qui les encadrent, et comment le RQGE y réagit et intègre ses nouveaux objectifs aux réalités d'un mouvement environnemental de plus en plus fragmenté.

3.1. Le développement durable fait son entrée sur la scène politique québécoise en 1994

C'est seulement après avoir longuement étudié le concept de développement durable, propagé par les institutions internationales depuis 1987 et adopté par un grand nombre de gouvernements à la rencontre internationale de Rio de Janeiro, en 1992, que les partis politiques l'utilisent dans leurs programmes électoraux. En 1994, avec le Parti Québécois, le « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »⁵¹ intègre la plate-forme électorale. À l'été 1994, le PQ lance une vidéo intitulée « Le Québec à l'heure du développement durable ». Cette vidéo est accueillie avec enthousiasme dans les milieux communautaires et écologistes, et diffusée sur leurs réseaux.

Comment le développement durable est-il compris comme discours de protection de l'environnement? Les attentes de 1994 sont grandes, et les déceptions des groupes environnementaux à leur hauteur. Avant d'aller plus loin dans l'évolution du mouvement environnemental, il faut situer, ou du moins essayer de le faire, l'écart entre les mentalités qui firent applaudir les écologistes à l'annonce de l'adoption du discours du développement durable et ses implications politiques.

Dans la politique fédérale, le gouvernement conservateur de Mulroney négocie alors un accord de libre-échange nord-américain. Cet accord est en contradiction totale avec les principes du développement durable tels que les perçoivent les écologistes vers la fin des années 1980. Il faut se rappeler que les acteurs de ce gouvernement conservateur, dont les ministres de l'Environnement Lucien Bouchard et Jean Charest, concrétisent l'application du développement durable au Québec dans les années subséquentes. Les deux

ministres participent aux négociations préliminaires du protocole de Kyoto comme à celles du libre-échange. Dans la politique fédérale et provinciale, les acteurs ont une idée claire de la consistance du développement durable, dans une perspective de développement économique classique, de déréglementation et de néolibéralisme.

Les écologistes, en 1995, s'approprient le concept

Le discours du développement durable a, pour les écologistes, pris plusieurs formes au cours des années 1990. Ici, nous voyons comment ils et elles suggérèrent au gouvernement péquiste de modeler son discours. L'exemple présenté est celui du colloque, tenu par le RQGE au Lac Delage, à Québec, intitulé « Environnement et souveraineté ».

Le premier outil que les groupes présentent est une charte de l'environnement, enchâssée dans la constitution d'un Québec souverain. ⁵² Cette charte servirait de balise aux décisions des dirigeants, et permettrait une législation axée sur la protection de l'environnement.

Le principe de précaution, c'est-à-dire d'abstention en cas de risque pour l'environnement, s'appliquerait à tout développement économique, qui serait ainsi durable. Les autres principes de base se dégagent du consensus obtenu entre les participant-e-s au colloque sont le principe du pollueur-payeur et de la taxe verte aux entreprises.

De façon encore plus primordiale, les groupes demandent à

⁵¹ Selon la définition communément admise du rapport du commissaire Brundtland, *Notre* avenir à tous.

 $^{^{52}}$ « L'environnement et la souveraineté : colloque tenu au Lac Delage, 29 avril 1995 », dans Le Bouquet écologique, vol.9, no. 1, pp. 4-5-6, fonds d'archives du RQGE.

ce que les citoyens et citoyennes aient des recours démocratiques pour demander des évaluations et des injonctions contre les projets dommageables envers l'environnement.53 L'accessibilité des citoyens et groupes à la justice et à la démocratisation du processus décisionnel en matière d'environnement est centrale à ce projet de pays.54 Dans une même veine, les écologistes assemblés aux Lac Delage demandent une régionalisation des instances décisionnelles en environnement, avec le concours des groupes écologistes, le tout supervisé par des mesures nationales, dans le but d'améliorer le contrôle par les citoyen-ne-s et les groupes environnementaux des sources de pollution. 55 Ces mesures permettraient d'assurer la responsabilité acteur-trice-s, qui s'acquitteraient ainsi des coûts environnementaux réels de leurs projets. Ces perspectives ne seront jamais reprises par les gouvernements.

3.2. Une autre vision du développement durable : l'ÉcoSommet de Montréal, en 1996

L'ÉcoSommet, en 1996, vient accentuer les disparités entre les groupes fédérés par le RQGE et ceux rattachés aux CRE. En 1995, non seulement les réseaux professionnels des CRE obtiennent un financement pour leurs activités de concertation, mais une coalition écologiste amorce la planification d'un vaste événement, fortement médiatisé, qui eut lieu en 1996 : l'ÉcoSommet de Montréal. Entièrement

tourné vers le développement durable, il réunit des acteurs industriels et des environnementalistes de tous les horizons, dans la première grande démonstration d'« écologisation » des pratiques des industries québécoises. L'ÉcoSommet, pour les écologistes qui l'organisent, est la réponse québécoise à l'invitation lancée par l'ONU en 1992, une première mise en pratique du développement durable. Il s'agit de passer à la pratique du développement durable.

Dans le cahier spécial du journal *Le Devoir*, du samedi 4 et dimanche 5 mai 1996 le journaliste environnemental Louis-Gilles Francoeur résume les enjeux de l'ÉcoSommet.

L'ÉcoSommet, qui s'ouvrira lundi dans la métropole, est sans contredit une première pour les milieux environnementaux et des affaires, peu habitués aux grandes manœuvres publiques sur le thème de la concertation. Mais au -delà des problèmes qui y seront débattus, une question fondamentale, inéluctable, s'imposera, qui déterminera la portée de la conclusion de cet événement sans précédent: s'agit-il d'un moment unique et spectaculaire, mais sans lendemain, ou est-ce l'amorce d'une gestion environnementale plus permanente, basée sur le consensus et le partenariat?⁵⁶

On pose une question importante: l'écologie peut-elle se réaliser en harmonisant les revendications du mouvement vert et les pratiques de l'industrie? Qu'en est-il pour ceux et celles qui bâtissent l'événement? « Lorsque nous avons pensé à mettre sur pied l'ÉcoSommet il y a quelques années [raconte Pierre Gosselin, le président de l'événement], une idée nous revenait constamment: nous n'avons pas, ici au Québec, de lieu où on peut s'habituer les uns aux autres (l'ensemble des forces environnementales et les grands agents économiques) en dehors de nos modes de débat, plus

⁵³ Idem.

⁵⁴ Idem.

⁵⁵ Idem.

⁵⁶ FRANCOEUR, Louis-Gilles, «ÉcoSommet, étape ou arrivée? », *Le Devoir*, samedi 4 et dimanche 5 mai 1996.

souvent qu'autrement conflictuels ».57 Ce sont des militante-s écologistes qui ont senti la nécessité d'entretenir une relation de travail conjointe avec les industriels, premiers responsables de la pollution. L'ÉcoSommet, « Structuré comme une corporation indépendante et à responsabilité limitée a été et demeure, avec des nuances, dirigée par les écologistes qui l'ont mis sur pied ». Ainsi, la « nécessité d'obtenir un financement solide et de discuter des vraies réalités, directement avec les agents économiques et institutionnels, s'est imposée autant que l'obligation de maintenir le cap sur l'environnement ».58 La crédibilité de l'événement en dépend : si l'on désire créer des liens avec l'industrie, il faut l'aborder avec une approche pragmatique de changement de ses méthodes. «Le conseil de l'ÉcoSommet a d'administration donc majoritairement composé d'écologistes. [...], les quelques 40 partenaires ont été regroupés dans une structure 'conseil' à côté du conseil d'administration [...]. 'Il a fallu s'adapter, certes, mais je dois dire que cela a été bénéfique à tous, compte tenu du calibre des personnes en cause', rapporte Pierre Gosselin ».59

Couvrant toutes les régions du Québec et axé autour d'un processus de réflexion provincial, l'ÉcoSommet place ses outils réflexifs et de mobilisation entre les mains des « Conseils régionaux de l'environnement existants [et permet] l'éclosion de ces structures là où elles n'existaient pas par la force de la concertation et des projets qui

57 Idem.

Le résultat de cet exercice est impressionnant: un projet de priorités de redressement destiné à mettre le Québec sur la voie du développement durable qui constitue le cœur du débat principal de l'ÉcoSommet luimême. Et pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de vantardise, l'ÉcoSommet et l'exposition qui y est jouxtée illustreront par 400 projets concrets le chemin parcouru. Quant à ce qui reste à parcourir, il sera balisé par l'annonce de 500 nouveaux projets, pilotés par des groupes, des entreprises et des institutions.⁶¹

L'objectif est atteint : le développement durable est effectivement « mis sur la map » au Québec. La situation n'est toutefois pas simple. Bien que la popularité du développement durable proposé ne fasse pas de doute, des écologistes ruent dans les brancards. Il y aun coût à ce rapprochement entre environnement et industrie.

L'ÉcoSommet n'est pas une idylle environnementale! Des groupes de première importance comme Greenpeace, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, les Amis de la Terre, Environnement Jeunesse et Au Courant, pour ne nommer que les plus névralgiques, n'y participeront pas.⁶²

Le président de l'événement, M. Gosselin, reconnaît luimême la portée limitée de l'événement, mais rappelle que l'« important restera, s'il perdure, le simple goût de travailler à plusieurs les grands dossiers environnementaux [...], voire [de] négocier ensemble des solutions avec les acteurs économiques et institutionnels plutôt qu'en rangs dispersés ».63 Alors que le mouvement vert vit une rupture entre les structures du RNCREQ et du RQGE, le développement durable s'avère, pour plusieurs groupes, une

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Idem.

⁶⁰ Idem.

⁶¹ Idem.

⁶² Idem.

⁶³ Idem.

piste d'unité. Pour d'autres, il s'agit de poudre aux yeux, et la participation des CRE et du RNCERQ à l'ÉcoSommet et à ses suites n'aide sûrement pas à calmer le jeu.

Avec cet événement viendront des critiques de la part des militant-e-s du RQGE. Stéphane Gingras écrit un article sur la relation qu'entretiennent développement durable et division du mouvement écologiste. « Nous avons eu droit dernièrement à Montréal à la foire du développement durable, l'ÉcoSommet. En effet, on y présentait plus de 500 projets de 'développement durable' ». ⁶⁴ Pourtant, lors de cette foire, un détail essentiel manque : Gingras rappelle qu'il n'y a aucune définition claire de ce que le développement durable signifie pour la défense de l'écologie.

Loin de moi l'idée de faire du [développement durable] un club sélect où seuls les initiés sont admit. Mais il n'en demeure pas moins qu'il ne faudrait pas basculer dans l'opposé. Tous les projets d'intervention sur l'environnement ne s'inscrivent pas nécessairement dans la philosophie du développement durable. 65

Les initiatives de réduction des émissions polluantes sont, à l'ÉcoSommet, du développement durable. Pour lui, si l'on accentue la pollution en construisant de nouvelles usines avec des technologies moins polluantes, on accentue tout de même la pollution! « Ce n'est pas parce qu'on pose un filtre sur sa cheminée que l'on fait du développement durable »! ⁶⁶ Dans cette dynamique, « le développement durable doit procéder d'un compromis du système et des

 64 « Le développement durable: un discours bien rassurant », dans Le Bouquet Écologique, vol.9, no.3, p.13, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

D'un ton désillusionné, M. Gingras conclut:

C'est être bien naïf que de croire à l'ÉcoSommet et au type de développement durable qu'on nous a présenté [...]. Je laisse cette option à ceux et celles qui veulent continuer à croire que l'industrie et en particulier les compagnies multinationales sont installées au Québec pour [...] sauver l'environnement.⁶⁸

Peut-on encore parler d'écologie à l'ÉcoSommet? Pour de nombreux-ses militant-e-s, la couleuvre est difficile à avaler, alors que pour bien d'autres, il s'agit là d'un réel progrès. En effet, pour la première fois depuis que l'écologie existe, les acteurs financiers et commerciaux semblent s'intéresser réellement aux initiatives vertes et à développer une conscience environnementale.

3.3. La refonte du ministère de l'Environnement et des modes de financement des groupes en environnement, de 1994 à 1999

La rupture d'interprétation du développement durable qui s'opère va de pair avec l'évolution du financement des

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ Idem.

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ Idem.

groupes écologistes. En juin 2000, dans une étude intitulée Le financement des groupes environnementaux: le mouvement écologiste est marginalisé par Québec, le RQGE rappelle les technicités des programmes de subventions et leurs conséquences.

Au début des années 90, le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) mettait sur pied le programme Action Environnement. Ce programme « vise à soutenir le dynamisme des groupes environnementaux dans tout le Québec et à maximiser l'impact de leurs réalisations face aux nombreux défis que représentent la protection de l'environnement et le développement durable ». Les « organismes environnementaux » qui veulent bénéficier de ces fonds doivent en faire la demande une fois par année en remplissant un formulaire prescrit par le ministère de l'Environnement.⁶⁹

Dans ce programme, les groupes locaux peuvent recevoir des fonds sur la base de leur existence et de leur fonctionnalité, selon les projets évalués. Notés par un jury constitué de fonctionnaires du Ministère aux trois quarts et, pour le reste, de consultants ou d'universitaires, les projets font la pluie et le beau temps. Les groupes locaux peuvent se voir attribuer jusqu'à 15 000 \$, « alors que pour les projets nationaux [les subventions] peuvent atteindre 40 000 \$ ». To Il va sans dire que ce mode de financement comporte son lot de difficultés pour les groupes : payer un-e employé-e avec 15 000\$ par année relève de l'exploit et monter une équipe nationale avec 40 000\$ de l'utopie. Les groupes doivent donc chercher ailleurs leur financement, ou encore miser sur des projets qui seront appréciés par les jurys du Ministère, ce

En plus de permettre l'émergence du RNCREQ, les gouvernements péquistes de Parizeau et puis de Bouchard opèrent une refonte du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche en 1994. Les activités ayant trait à la chasse et la pêche deviennent l'objet du ministère de l'Environnement. Par conséquent, les enveloppes du programme Action-Environnement et du programme de soutien financier aux projets à caractère faunique ont été refondues. Ainsi, le nombre d'intervenants environnementaux qui devaient se partager une enveloppe d'un peu plus de 1 200 000\$ est passé de 55 à 119 dès 1997-98. Les groupes en écologie et en conservation de l'environnement entrent en concurrence avec un nombre considérable de groupes dont la mission n'en est pas nécessairement une de préservation des écosystèmes.

Le programme *Action-Environnement* représente 1 163 040\$ sur les 10 722 939\$ de l'année budgétaire 1997-1998 du ministère de l'Environnement. Il n'inclut pas le financement statuaire des CRE. Les groupes se divisant ce budget sont contraints de partager un maigre gâteau pour l'ampleur des tâches à accomplir et peu revient à l'écologie de terrain.

Les groupes écologistes dont la mission est axée sur le

qui enlève beaucoup de marge critique aux groupes. Mordre la main qui nourrit est rarement payant et la compétition pour l'obtention des subventions ministérielles est féroce. Les groupes sont donc mécontents de ce mode de fonctionnement, qui privilégie les projets appréciés des fonctionnaires et empêche le financement récurrent de bureaux permanents pour les groupes indépendants.

⁶⁹ Le financement des groupes environnementaux: Le mouvement écologiste est marginalisé par Québec, juin 2000, dans le dossier « Le financement des groupes environnementaux: Le mouvement écologiste est marginalisé par Québec, juin 2000 & Lettre de Marc Turgeon (RNCREQ) à André Boisclair et Marie Leclerc sur la composition du comité aviseur du SACA », boîte 4, fonds d'archives du RQGE.
⁷⁰ Idem.

changement politique et la défense des habitats naturels s'appauvrissent considérablement, au point de n'avoir, sur la période 1995-2000, jamais obtenu plus de 320 000 \$ sur les enveloppes du ministère dédiées à l'environnement. Si l'on compare ce financement à celui des CRE, qui se chiffre à plus de 700 000\$ par année, c'est un montant ridicule. L'ensemble des groupes citoyens en environnement doit maintenant assurer la défense de l'environnement avec cette somme.

Afin de discuter ces modifications au régime de financement, le ministre Brassard initie une série de rencontres avec les groupes environnementaux, poursuivie par ses successeurs David Cliche (1996-1997) et Paul Bégin (1997 à 2001). Sous le règne de ce dernier, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) regagne sa forme antérieure et laisse de côté le mandat faunique, pour redevenir le ministère de l'Environnement.

La première rencontre, sur le thème du financement des groupes, eut lieu en mai 1996. Elle s'intitule rencontre de l'Assemblée permanente Environnement et Faune ⁷¹. L'assemblée suivante se tint en mars 1997: les représentants des groupes environnementaux reviennent avec les quatre points présentés en '96. Le dialogue de sourds entre les groupes et le gouvernement se poursuit dans l'ambiance la plus stérile: le MEF rappelle sa pauvreté aux acteurs environnementaux et repousse leur demande principale,

soit le financement statuaire des groupes nationaux en environnement, afin de permettre la survie à long terme des acteurs crédibles en défense des groupes locaux. Les groupes critiquent le financement statuaire des CRE: ils sont des organismes de concertation, pas de défense de l'environnement. Le MEF fait la sourde oreille.

Cette dynamique emmène, au RQGE, le sentiment que le MEF n'a pas la volonté de protéger les écosystèmes et la qualité de l'environnement au Québec. « Le ministère de l'Environnement ne peut réellement régler quoi que ce soit. Tout au plus, il éteint les feux. Car, en fait, il est hors de question de mettre un frein au développement économique ». Le comportement du Ministère le discrédite peu à peu aux yeux des groupes citoyens en environnement : « Il ne s'agit que de constater la quantité de voies de contournement qu'il a empruntées pour éviter de faire appliquer la [LQE] depuis son adoption en 1972 pour s'en apercevoir ». Le Ministère agit comme tampon pour les projets dommageables, en multipliant les enquêtes sans conséquence.

Le gouvernement fonctionne généralement par décrets pour contourner la loi, ignorer les infractions ou le souhait public. Un exemple récent: le BAPE [...] a déconseillé la construction d'une autoroute sur la rue Notre-Dame à Montréal en janvier dernier, et le décret du gouvernement est tombé en septembre autorisant la construction d'un boulevard. On joue sur les mots. Dans le cas de la ligne à haute tension Hertel-Des-Cantons construite à la hâte par Hydro-Québec après la crise du verglas en 1998, le décret a permis de court-circuiter la procédure d'audiences publiques,

L'assemblée est composée des groupes suivants: CQDE, UQCN, RQGE, ENJEU, Greenpeace, RNCRE, Fédération québécoise de la faune, Fédération québécoise pour le saumon atlantique, Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC.

Yelloi sur la qualité de l'environnement, grandeur et déchéance d'un projet de société », dans Le Bouquet Écologique, vol.15, no.3, p.4, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

invalidant la décision des tribunaux.74

De plus, juste après les négociations stériles entre les groupes de défense de l'environnement et le ministre Bégin en 1997, le Ministère accepte d'avaliser « l'ajout de 40 000 tonnes de déchets dans le site d'enfouissement de Saint-Jean-de-Matha ». ⁷⁵ Cette décision du ministre permet l'enfouissement des déchets avant que ne tombe l'injonction de la Cour supérieure du Québec. La LQE aurait interdit l'enfouissement pour privilégier une gestion moins polluante. Exemple parmi tant d'autres, il permet toutefois de saisir la désillusion qui s'installe.

À chaque changement de garde, les promesses se répètent: assainir l'environnement et promouvoir la LQE. Mais au fil des années, tous les amendements apportés à la LQE n'ont fait qu'édenter la loi et amoindrir la portée des droits des citoyens. [...]; la conservation de la faune et celle du territoire ne sont plus de sa responsabilité. Des aspects pourtant primordiaux en matière de protection de l'environnement.⁷⁶

Avec l'administration péquiste de Parizeau viennent le discours du développement durable et la montée des groupes adoptant un discours conciliant envers les actions du gouvernement. Accompagnant ce virage vers les organismes de concertation, le gouvernement Bouchard prend la tangente de la déréglementation. La prise de pouvoir de l'ancien ministre conservateur de l'environnement apporte une nouvelle donne :

En matière de protection de l'environnement autant au Québec qu'ailleurs au Canada, la nouvelle mode est la déréglementation et le volontarisme du milieu industriel. Les milieux financiers et les manufacturiers perçoivent les lois et règlements en environnement comme des entraves au développement économique. $^{77}\,$

Les acteurs écologistes fulminent : « Donc nous sommes face à un ministère de l'Environnement moribond qui n'a plus les moyens d'appliquer le régime de protection qui est loin d'être parfait, mais qui servait à tout le moins, de gardefou... ». ⁷⁸ Critiques des coupures, les groupes tiennent au rôle de protecteur de l'environnement du ministère. Ce rôle semble de plus en plus compromis, bidon. Sans moyens, et au sein d'un gouvernement abolissant les réglementations restrictives, comment pourrait-il encore servir de rambarde contre les dérapages de l'industrie?

Pour de nombreux-ses militant-e-s du RQGE, cette attitude équivaut à une déclaration publique de mépris de la part de la gouvernance péquiste. En 1999-2000, le gouvernement décide de refondre le mode d'allocation des fonds en environnement. Il sélectionne et favorise un certain nombre de groupes nationaux.

Monsieur Paul Bégin présentait avec fierté le premier programme de reconnaissance des groupes nationaux en environnement. Celui-ci devait permettre, selon le ministre, d'assurer la survie des fédérations ou regroupements nationaux en leur fournissant des fonds qui couvriraient les frais de fonctionnement de base.⁷⁹

Ce nouveau programme dicte les critères selon lesquels les groupes environnementaux sont à même d'être reconnus comme nationaux. « Trois groupes seulement ont pu se qualifier, soit Environnement Jeunesse (ENJEU), l'Union québécoise pour la conservation de la nature et la Société

⁷⁴ Idem

⁷⁵ Idem.

⁷⁶ Idem.

 $^{^{77}}$ « La dérèglementation en environnement n'a aucun effet sur la croissance économique », Bouquet Écologique, vol.10, no.2, p.5, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

⁷⁹ «La reconnaissance en l'an 2000? », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.13, no.1, page éditoriale, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

Linnéenne ». ⁸⁰ Les fonds non attribués sont redirigés vers un autre programme de financement par projets, le Programme d'aide relatif aux priorités environnementales (PAPE). Ainsi, ENJEU, groupe membre du RQGE, s'est qualifié comme groupe national, alors que le Réseau est exclu.

Selon le journaliste environnemental du devoir, Louis-Gilles Francoeur, les groupes écologistes n'en sont plus qu'à « un cheveu de la rupture » totale de dialogue d'avec le gouvernement :

Le (RQGE) a suspendu à la dernière minute hier l'annonce de son retrait de l'Assemblée consultative en environnement, un organisme-conseil qui permet au ministère de l'Environnement du Québec et à ses principaux conseillers de prendre régulièrement le pouls du milieu environnemental.⁸¹

Reconnu par le journaliste comme le «plus important regroupement environnemental du Québec de l'assemblée environnementale du Québec»⁸², le RQGE vote, en assemblée générale, son retrait de cette table de dialogue. La raison de ce retrait est simple :

Le RQGE estime que le ministre devrait partager avec les groupes le pouvoir d'inscrire des sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée environnementale et que les groupes devraient pouvoir choisir leurs mandataires dans des exercices stratégiques, comme la révision de la loi de l'environnement, un choix que le ministre a fait à leur place! [...]Pour le RQGE, c'est au Ministère d'adapter ses critères à la réalité des groupes et non le contraire.⁸³

3.4. Concertation, développement durable et financement : le mouvement environnemental en

réaménagement

Priscilla Gareau, au RQGE, pousse plus loin la critique du mode de travail du gouvernement avec les intervenants en environnement.

Bien que le consensus soit l'objectif central de la procédure de concertation, celle-ci se distingue par le caractère conflictuel qu'amène le rassemblement d'acteurs de différents milieux. Comme l'a déjà remarqué Jean Burton dans un article publié en 1997, alors qu'il était responsable du programme ZIP au sein d'environnement Canada, la recherche du consensus à tout prix est souvent stérile. Les membres des tables de concertation dépensent davantage leur énergie au processus de décision qu'à l'action environnementale, car en présence d'intervenants aussi nombreux, ce processus peut facilement avorter et conduire au statu quo. [...]Les expériences de gestion intégrée [de concertation] se ressemblent par leur volonté respective de planifier les ressources aux niveaux régionaux et locaux, ainsi que par la diversité des acteurs impliqués dans le processus décisionnel. [Partant de cette base de ressemblance, elle poursuit avec les dynamiques de la concertation gouvernementale]: Les organismes créés pour concrétiser ce type de gestion réunissent à la même table des intervenants provenant des milieux environnemental, industriel, municipal, gouvernemental [sic] (...) afin de négocier entre eux des moyens de mettre en place les mesures de protection de l'environnement.84

Facilitant le recours à la concertation, les tables régionales sont nuisibles à la critique écologiste, qui ne peut rivaliser avec les ressources des milieux assis à la même table.

Un fondement du processus se base sur la supposition que chacun possède un rapport de force égal, empêchant la domination de l'un par l'autre. Il s'avère cependant que cette supposition est inégale dans la réalité. [...] Une inégalité majeure consiste dans le fait que certains membres des tables de concertation, comme les représentants des secteurs industriels, gouvernemental et municipal sont en partie rémunérés par l'organisme qu'ils représentent alors que pour les autres -les groupes citoyens, les groupes environnementaux- la représentation demeure du bénévolat. [...] Résultat, les postes de décision des

⁸⁰ Idem.

^{81 «} À un cheveu de la rupture », dans Le Bouquet Écologique, vol.13, no.1, p.16, boîte 1, fonds d'archives du RQGE, copie de l'article de FRANCOEUR, Louis-Gilles, dans Le Devoir, 14 février 2000.

⁸² Idem.

⁸³ Idem.

 $^{^{84}}$ « La concertation: Illusoire démocratie », dans Le Bouquet Écologique, vol.15, no.3, p.10, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

organismes de concertation sont plus souvent qu'autrement occupés par les représentants du secteur privé et gouvernemental, leur permettant de mieux contrôler l'agenda des activités de l'organisme. La situation des groupes environnementaux, sur le plan financier est, comme nous l'avons vu, plus que précaire. Ainsi, les bénévoles qui constituent souvent les organismes n'ont pas les ressources nécessaires pour préparer leurs dossiers comme les représentants industriels ou gouvernementaux. Leur financement irrégulier entraîne souvent des ruptures de permanence ou encore des changements de gardes fréquents, ce qui met en péril le suivi des dossiers, problèmes que les autres groupes ne rencontrent pas, s'ils ont les ressources nécessaires. De plus, pour avoir accès aux tables de concertation, il faut être prêt à faire des concessions sur le discours critique : la critique doit supporter la prémisse du consensus pour se faire une place à une telle table. Plusieurs faits démontrent que les organismes environnementaux de concertation, parce qu'ils sont intégrés à la structure gouvernementale, ont restreint leur liberté d'action. Ces derniers [...], ont atténué considérablement la portée contestataire de la environnementale.85

Par ce processus, les gouvernant-e-s s'assurent de donner la parole aux groupes organisés et financés. Les acteurs et actrices présent-e-s sont alors considéré-e-s par le gouvernement comme partisan-e-s de la cause écologiste... Les critiques les plus virulentes sont écartées via la composition même de la table.

La première illusion à éviter dans la gestion intégrée, qui préconise la concertation, est de croire qu'en inscrivant un problème environnemental dans un cadre participatif élargi, on en fera une préoccupation commune. [...]. Les acteurs qui ont avantage à éviter le conflit adoptent spontanément ce langage. [...] il ne suffit pas de prôner l'environnement: il faut se donner les moyens de l'appliquer.⁸⁶

Dans une dynamique de concertation, le gouvernement préfère rassembler les acteurs prêts à considérer l'écologie comme une alliance entre la croissance économique et les mesures environnementales. Mais, comme le confirme un texte d'un militant dans le même numéro du *Bouquet*, la perception du développement durable entretenue par les militant-e-s écologistes va plutôt à une redéfinition du sens du mot « développement ».

Idée noble et généreuse, le développement durable soulève toujours des problèmes quand il s'agit de le mettre en œuvre. [...] l'aménagement du territoire se fait sous l'enseigne du développement économique uniquement. Tant que les villes ne cesseront pas d'empiéter sur la nature et que les citadins ne se décideront pas à abandonner leurs voitures, le développement durable restera seulement un concept à la mode.⁸⁷

« Un des principaux obstacles au développement durable en aménagement réside dans la valeur quasi suprême accordée à la prospérité matérielle ». ⁸⁸ Pour Louis Gay, le développement durable serait plutôt une meilleure répartition des « fruits du progrès », couplée à un contrôle préventif des dégâts que l'industrie peut causer à l'environnement.

3.5. Des actions qui redéfinissent le réseau, de 1996 à 1999

En 1996, le Mouvement Vert Mauricie (MVM) met sur pied la Campagne cochonne provinciale, largement relayée par le RQGE. Le groupe se montre très critique de la gestion des mégaporcheries, sujet qui deviendra de plus en plus chaud dans les années subséquentes.

Afin de continuer à susciter la participation publique aux débats environnementaux, talonné par les groupes

⁸⁵ Ibid., p.11.

⁸⁶ Ibid., p.12.

⁸⁷ « Aménagement du territoire: Bâtir un Québec plus vert », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.15, no.3, p.15, boîte1, fonds d'archives du RQGE.

⁸⁸ Idem.

écologistes de la province, le gouvernement tient un débat public sur l'énergie, procédure au cours de laquelle le RQGE dépose un mémoire, à l'instar de plusieurs de ses groupes membres. Dans ces mémoires, comme toujours, les groupes questionnent le mode de production de l'énergie actuel, c'est-à-dire axé sur le développement économique et non pas sur la préservation des écosystèmes. Dans la foulée du débat sur l'énergie, le RQGE met en place un projet de structure d'information pour les instances de recherches et sur les conséquences de la production d'énergie atomique dans la province.

Continuant ses activités de réseautage et de partage d'information, l'équipe du RQGE fait paraître un numéro hors série du *Bouquet* sur la gestion des déchets avec la collaboration des groupes membres, et dresse ainsi un portrait de la gestion des matières résiduelles au Québec. Au cours des années, le Réseau se penche sur les dossiers chauds de l'écologie dans la province, en permettant à ses membres de documenter les luttes qu'il et elles mènent.

En plus de ces rebondissements, le Réseau organise le Colloque sur la diversité biologique le 26 octobre 1996 à Montréal. À l'occasion de ce colloque, le RQGE fait paraître un autre numéro spécial du *Bouquet*, sur la biodiversité.

En 1997, le RQGE tisse de nouveaux liens et s'intègre dans l'action communautaire autonome (ACA). Le RQGE, à partir de cette date, est représenté sur le Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome.

Sur le dossier, les mémoires de la principale architecte de ce virage du Réseau sont essentielles. Selon Gabrielle Pelletier, il y a « une reconnaissance officielle de ce que c'était l'action communautaire autonome. Tu vois, nous, tous les secteurs du communautaire autonome, on arrivait à se faire reconnaître comme tel ». 89 Notamment, grâce au développement de l'économie sociale, dans laquelle le RQGE s'implique, notamment via le Réseau des ressourceries du Québec, et par les initiatives de groupes comme Action Rebuts, l'écologie est perçue comme une initiative de solidarité sociale. Cette reconnaissance apporte au RQGE une stabilité légale : « avec la création [du] Comité aviseur de l'action communautaire autonome, et le fait d'avoir été reconnu financièrement, parce que c'est par une loi qu'on est reconnu, le fonds a été créé par une loi ». 90 Un nouveau financement récurrent parvient de facto au RQGE. C'est dans une nouvelle sphère que l'écologie s'inscrit maintenant: « Ça faisait en sorte de reconnaître l'apport spécifique du milieu communautaire autonome. Ce n'était pas juste un bras des différents ministères ».91

La situation était critique : « ça a été un moment tournant. Je dois te dire, moi quand je suis rentrée au RQGE, je suis rentrée à 3 jours semaine. On avait juste comme subvention la partie du RCEN et rien d'autres. Fait que là, ça été de remettre le RQGE un peu plus sur la 'map' et de le financer ». ⁹² Dès 1996, le financement provient du gouvernement fédéral et du fonds provincial pour l'action communautaire autonome. Plus important peut-être,

 $^{^{89}}$ Verbatim de l'entrevue de PELLETIER, Gabrielle, 16 mars 2010, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

⁹⁰ Idem.

⁹¹ Idem.

⁹² Idem.

l'ouverture de l'écologie aux autres secteurs de l'action communautaire a permis de décloisonner les luttes écologistes au Québec, et a ouvert la porte aux groupes communautaires d'action sociale, qui étaient jusque-là plus distants des groupes environnementaux.⁹³

La participation aux consultations gouvernementales se poursuit à travers les tribunes citoyennes. Le Réseau participe aux audiences publiques sur les matières résiduelles du BAPE. Pour complémenter les mémoires déposés par les groupes, le RQGE produit un mémoire en collaboration avec le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FQGED) et Action Re-buts.

Représentant des groupes écologistes sur la scène canadienne, le RQGE continue à agir en partenariat avec le Réseau canadien de l'environnement. En 1997, le RQGE participe à l'organisation d'Écotopie, un camp de formation et d'action environnementale pour les jeunes canadien-ne-s. De même, le RCEN initie une consultation des groupes et le RQGE la diffuse auprès des groupes québécois.

Alerte devant les enjeux de privatisation de l'eau, qui semble imminente sous l'administration Bouchard, des militant-e-s du RQGE et d'autres groupes fondent la coalition Eau Secours! Cette coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau articulera une réponse à la menace de privatisation. Le groupe noue des partenariats avec d'autres secteurs de la société, notamment des syndicats, des groupes communautaires et des comités de

citoyens, en étendant les enjeux de l'écologie à la privatisation du patrimoine collectif, ici les réserves d'eau. Les bureaux d'Eau Secours! sont situés dans ceux du RQGE, et le Réseau fournit beaucoup de ressources à la nouvelle coalition. En plus de ces actions au sein du milieu environnemental, le Réseau entreprend une série d'actions politiques auprès du gouvernement pour solliciter des rencontres et faire valoir les préoccupations en matière d'environnement, par exemple au moyen de lettres, de communiqués et de conférences de presse. En dehors des sphères gouvernementales, le RQGE participe à des rencontres avec d'autres acteurs de la mobilisation sociale, dont le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), le groupe Solidarité Populaire Québec, ou encore L'Aut'Journal. Bref, le RQGE inscrit les luttes écologistes dans les enjeux de justice sociale. Dans la veine de l'économie sociale, le RQGE fournit un support au groupe Actions Re-buts dans l'organisation d'un deuxième colloque sur les Ressourceries, entreprises vouées à la revalorisation et la réutilisation des déchets. Et, sur une note de réjouissance, puisque le RQGE a maintenant 15 ans, il organise une rencontre nationale en mai 1997, pour les groupes membres.

Pour mettre plus de pression sur le gouvernement, et pour faire connaître le bulletin de notes qu'il effectue, le Réseau organise une sortie publique largement médiatisée le 20 février 1998, ce qui affirme d'autant plus son caractère critique et combatif. Toujours fidèle à ses habitudes de participation aux consultations gouvernementales, le RQGE fait valoir les opinions des groupes membres lors de la

⁹³ Idem.

Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire à Saint-Hyacinthe.

Sur le plan international, poursuivant ses efforts pour inscrire l'écologie au sein de luttes de justice sociale, le RQGE participe à la préparation des rencontres parallèles au Sommet des Amériques au Chili, en avril 1998. Comme l'année 1997 l'a prouvé avec la création de la coalition Eau Secours!, la mondialisation des ressources est maintenant centrale dans la pensée écologiste. Dans la même veine, le RQGE collabore avec l'ACDI (Agence canadienne de développement international), qui lui alloue des fonds via le RCEN, à la réalisation de la phase exploratoire du projet Renforcement des capacités internationales. Le RQGE prépare la phase un du projet, destiné aux groupes environnementaux ayant un ou des groupes partenaires dans le Sud. Celui-ci, une fois mené à terme, permettra d'échanger sur les différents projets Nord-Sud, de mettre en contact les groupes et de faciliter l'accès des groupes au Programme de soutien financier international de l'ACDI. Le Réseau, comme on peut le voir, se pose hors du Québec comme un acteur crédible et représentatif du milieu environnemental.

Sur le plan de la concertation nationale, il ne faudrait d'ailleurs pas oublier que le RQGE organise sa rencontre nationale en mai 1998, à Val-David dans les Laurentides. Sur la scène canadienne, il organise l'assemblée générale annuelle du RCEN, en octobre à Saint-Ligori, aussi dans les Laurentides. Le RQGE présente aussi l'Éco-show, spectacle tenu en octobre 1998, au Medley, à Montréal.

Le Réseau, en 1999, se lance dans le mouvement altermondialiste. Les liens entre les dossiers environnementaux et les luttes sociales globales étant de plus en plus évidents, le RQGE comprend ces dernières dans la réalisation de son mandat et organise une conférence portant sur la mondialisation, qui s'est tenue lors de l'assemblée générale annuelle, intitulée « La mondialisation : amie ou ennemie de l'environnement? ». Pour donner suite à ses actions dans le domaine, le RQGE participe à l'organisation, avec le RCEN, de la Conférence sur les changements climatiques, tenue au El Salvador entre le 24 avril et le 1er mai 1999. Cette ouverture grandissante sur les préoccupations des groupes du « Sud » se reflète dans le Bouquet écologiste, puisque de plus en plus d'articles y traitent de l'aspect international des luttes menées. Il y a publication d'un numéro spécial sur les polluants organiques persistants et sur l'eau, en février.

L'année 1999 est marquée par un pavé dans la mare comme il y en a peu sur la scène provinciale : le groupe l'ABAT (Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue) et le RQGE diffusent le documentaire de Robert Monderie *l'Erreur boréale...* Yvan Croteau, militant de l'ABAT, participe activement à sa préparation et le RQGE le diffuse sur ses réseaux.

Le Réseau participe aux audiences du BAPE sur le projet de la centrale énergétique Indeck-Senneterre en Abitibi, et dépose un mémoire avec les groupes directement impliqués. Toujours au sein du BAPE, le RQGE participe aux audiences publiques sur la gestion de l'eau, réclamées à grands cris depuis un certain temps par la coalition Eau Secours. Comme plusieurs groupes, il dépose un mémoire très complet défendant ses revendications. Soutenant toujours les groupes membres, les ressources du bureau du RQGE participent activement au sein de la coalition Eau Secours et au sein de la Coalition sur les forêts vierges nordiques, alliant militantisme et support technique. Le RQGE intervient auprès de la Régie de l'énergie avec la coalition Eau Secours.

Ainsi, le dossier de l'eau prend beaucoup d'énergie au Réseau et à Eau Secours, qui organisent un spectacle de sensibilisation intitulé *La Grande Débâcle*, en avril 1999. Les deux groupes organisent une conférence sur l'eau pour le Women's Institute à Sainte-Anne-de-Bellevue, lors de leur rencontre annuelle, et s'impliquent dans la consultation nord-américaine du Secrétariat international de l'eau à Montréal. Le Réseau prépare aussi des conférences, demandées par des groupes du secteur communautaire, notamment par l'Université populaire d'été du Centre de formation populaire et le Centre des femmes de Montréal.

Chapitre 4

Dans la tourmente néolibérale : mondialisation, environnement et développement durable, 1998-2002

À la fin des années 1990, en parallèle aux coupures financières des groupes en environnement, les gouvernements péquistes amorcent la déréglementation environnementale, au profit des entreprises exploitant les ressources naturelles. Au cœur de ces politiques se trouve l'idéologie néolibérale, que les gouvernements libéraux comme péquistes adopteront tout au long des années 2000, en l'adaptant au discours du développement durable. Nous voyons dans ce chapitre comment, de 1998 à 2002, le RQGE et les groupes environnementaux s'adaptent aux politiques gouvernementales et repensent leurs pratiques dans le cadre de la mondialisation.

4.1. La déréglementation: 1998-2000

Alors que penser de cet empressement de nos décideurs politique et économique? [...]On est en droit de se demander quelles sont les réelles motivations de l'alliance des manufacturiers à vouloir abolir le régime de protection de l'environnement au Québec. À notre avis, il s'agit [...] d'un manque de vision à moyen et à long terme du développement économique.⁹⁴

À vouloir ainsi faire d'une pierre deux coups, l'administration péquiste semble oublier que les groupes écologistes ne sont pas de son avis. Le milieu environnemental attend une législation contraignante et des mesures permettant d'imputer les industries pour la pollution qu'elles causent.

En ce qui concerne le volet protection de la santé publique contre les déversements toxiques, le ministre de l'Environnement Pierre Paradis déclarait en 1990 que faute de ressources suffisantes, il ne pouvait protéger la santé publique. Pourtant, le MENVIQ disposait alors de crédits de l'ordre de 450 millions \$. Huit ans plus tard et 180 millions en moins, on est en droit de se demander comment le ministère de l'Environnement peut garantir quoi que ce soit à la population en matière de santé environnementale. 95

Cette attitude du gouvernement cadre dans une vague de coupures s'échelonnant sur plus de dix ans. Le désengagement budgétaire du Ministère reflète les discours des ministres, qui laissent sur leur faim les groupes en écologie. Le contexte est à l'abolition des obstacles à la croissance économique.

Les ministres de l'Environnement qui se sont succédé au cours des années 90 ont discouru sur la nécessité de revoir les outils publics de protection de l'environnement que sont les lois et règlements. Parlant tour à tour de révision des outils réglementaires, de modernisation des outils réglementaires, d'allégement réglementaire puis, plus franchement de déréglementation, ils ont fait défaut [sic] d'expliquer

94 «La dérèglementation en environnement n'a aucun effet sur la croissance économique », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.10, no.2, p.5, boîte 1, fonds d'archives du

⁹⁵ Élections: La déréglementation en environnement sera-t-elle au menu? », dans *Le Bouquet Écologique*, vol.11, no.3, p.1, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

Dans les années 1995-2000, le discours néolibéral des acteurs politiques comme Bouchard vise l'allègement des réglementations publiques, afin de favoriser la croissance économique. « Plus précisément, la déréglementation ne vise pas l'amélioration des outils publics dont l'État dispose pour protéger l'environnement, mais plutôt l'évacuation du rôle de l'État comme régulateur d'un domaine d'activité » ⁹⁷. Selon l'argumentaire mondialisant, l'allègement des législations doit permettre une insertion plus facile dans le marché mondial, ce qui génère la richesse, but premier du développement. Cette dynamique d'accroissement de la croissance met la survie du modèle québécois de sauvegarde de l'environnement en danger :

L'absence de réglementation (ou même une réglementation assouplie au plan administratif) implique une diminution des informations recueillies par les inspecteurs du MEF, mais également une diminution considérable des informations transmises par les pollueurs sur les contaminants émis dans l'environnement. En bout de ligne, le citoyen qui s'adressera au MEF pour un problème de pollution pourra de moins en moins compter sur ce ministère pour l'aider [...]. 98

Entre 1972 et les années 1990, la LQE permet de protéger l'environnement sur une base de vigilance locale et citoyenne. Les choses changent toutefois rapidement.

Ce délaissement du rôle policier de l'État aura sans doute la faveur de ceux qui sont actuellement assujettis aux obligations réglementaires de protection de l'environnement. Quant au ministère de l'Environnement, il trouve également son compte par l'amenuisement des ressources humaines et matérielles qu'il doit consacrer aux mesures d'inspection et

98 Idem.

⁹⁶ Idem.

^{97 «} Élections: La déréglementation en environnement sera-t-elle au menu? », dans Le Bouquet Écologique, vol.11, no.3, p.1, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

de répression des infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement [...].99

En 1994, les Services environnementaux de la firme KPMG, effectuaient un sondage sur la gestion environnementale des 1000 sociétés canadiennes les plus importantes, d'hôpitaux, d'administrations locales, d'universités et de commissions scolaires au Canada. Ce sondage visait en outre à identifier les principaux facteurs de motivation des chefs d'entreprises canadiennes en matière de protection de l'environnement. Le rapport nous apprend que 95% des chefs d'entreprise considèrent que la conformité à la réglementation est importante alors que les programmes gouvernementaux à participation volontaire apparaissent importants à seulement 16% des répondants. Le sondage met également en lumière la nécessité de l'approche coercitive en droit de l'environnement puisque le second facteur de motivation en importance chez les chefs d'entreprise est la responsabilité pénale des administrateurs. Ces résultats ont été confirmés par un autre sondage de KPMG effectué en 1996. 100

Un sentiment d'urgence s'installe chez les militant-e-s écologistes quant à la critique de la dynamique adoptée par le gouvernement. Ce sentiment va de pair avec l'inscription des luttes écologistes au sein des enjeux internationaux. Les grands dossiers traités par le RQGE semblent converger en ce sens: que ce soit via la forêt, l'eau ou l'énergie, les écologistes combattent partout les effets de la mondialisation des ressources naturelles, comme naguère les grands projets hydroélectriques d'Hydro-Québec. Les projets de développement du Québec « d'hier », que ce soit le développement de la Baie-James ou l'installation de centrales nucléaires, se poursuivent dans la croissance du marché mondial.

Nous sommes submergés par le dossier de l'eau: les projets de petits et grands barrages continuent de plus belle, l'eau risque de couler vers le Sud et la privatisation se camoufle sous le couvert de partenariats. On a

⁹⁹ Ibid., p.4.
 ¹⁰⁰ « Élections: La déréglementation en environnement sera-t-elle au menu? », dans Le Bouquet Écologique, vol.11, no.3, p.1, boîte 1, fonds d'archives du RQGE

Alors que « Les forêts continuent à s'allonger, [...] aucun réel débat public n'est annoncé. Peut-être une commission parlementaire. Le ministre Brassard refuse toujours une enquête publique indépendante [...] Les déchets solides, les pneus, les peintures usées, continuent à s'empiler, à s'exporter, à s'entasser, à brûler ». 102 Comme le gouvernement ne cesse de l'affirmer dans ses décisions de financement, la concertation est le mode d'action privilégié. Mais ce mode, pour les écologistes, est déficient. « Je ne peux énumérer tous les dossiers chauds de cet automne, mais il semble que la cause environnementale est reléguée aux calendes grecques, et que le fait, pour certains, de consulter, de se concerter et d'utiliser le bon vocabulaire, fait en sorte que l'environnement est protégé et qu'il est entre bonnes mains ». 103 Comment, pour le RQGE et ses membres, croire que le développement durable tel qu'appliqué par les gouvernements est propice aux causes environnementales?

4.2. Conformément à sa mission, le RQGE se fait avocat des groupes locaux et régionaux

Tel que vu dans la section sur le développement des CRE, via l'assemblée générale de 1996, le RQGE devient officiellement

^{101 «} Vous avez dit environnement? », dans Le Bouquet Écologique, vol.12, no.3, page éditoriale, boîte 1, fonds d'archives du ROGE.

¹⁰² Idem.

¹⁰³ Idem.

porte-parole des groupes membres devant la machine gouvernementale. Puisque les ponts liant le Réseau au gouvernement sont progressivement coupés, premièrement en raison de la reconnaissance des CRE, puis avec la refonte du programme de subventions *Action-Environnement*, les critiques du RQGE se font de plus en plus acerbes. Relayées au travers de différents outils, elles prennent, vers la fin des années 1990, une nouvelle forme : les bulletins de notes du gouvernement. Efficaces pour juger de l'état des relations entre le Ministère et le RQGE, les bulletins symbolisent bien l'escalade rhétorique de la rupture matérielle et discursive, chiffrée et décrite dans les paragraphes précédents.

Le premier bulletin date de 1997. Il se titre Échec... « Depuis gouvernement deux actuel considère ans. l'environnement comme un obstacle à la croissance économique plutôt qu'une composante essentielle d'une politique de développement moderne ». 104 L'on voit ici que le RQGE s'inscrit toujours dans le dialogue du développement durable : les rédacteurs et rédactrices du document l'inscrivent dans une logique de développement, mais environnementale. Pour eux, l'écologie fut « asservi[e] aux impératifs de nature budgétaire et de concurrence à court terme. Les amorces de déréglementation et d'approche volontaire en sont la meilleure preuve ». 105 La dynamique d'État que l'ancien ministre conservateur de l'environnement promeut va clairement dans le sens de la

levée des réglementations en environnement. Le gouvernement s'engage à accorder, via le ministère de l'Environnement et de la Faune, 500 000 permis et autorisations pour des projets de développement en deux ans. Ces développements n'ont donc plus de contrôles environnementaux à subir.

Une année plus tard, les groupes affligèrent de nouveau l'administration péquiste d'un échec retentissant sur les dossiers environnementaux. « En effet, la création d'un secrétariat à la déréglementation et d'un groupe de conseil sur l'allègement réglementaire illustre bien les véritables intentions du gouvernement »106. Le RQGE est à même de constater la farce que le ministère de l'Environnement et de la Faune vient à représenter : les rivières et leur protection relèvent du ministère des Ressources naturelles. Ce dernier, via « un processus de classification géré par les Conseils régionaux de développement [...] favorisera inévitablement le développement hydroélectrique au détriment des autres usages et de la préservation de l'intégrité des rivières du Québec »107. Les politiques de gestion de l'environnement sont soit abrogées, soit ne sont pas rendues publiques, comme la politique de gestion des matières résiduelles. Comment, dans ce cas, les groupes peuvent-ils apprécier le travail du gouvernement?108

105 Idem.

Bilan environnemental du gouvernement québécois, dans le dossier Bilan environnemental du gouvernement Qc 1997 & communiqués et bilans des gouvernements 1999-2004-2005, boîte 4, fonds d'archives du RQGE.

 ^{106 «} Pour une deuxième année consécutive, le Gouvernement Bouchard est recalé », dans Le Bouquet Écologique, vol.11 no.1, p.3, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.
 107 Idem.

Les groupes signataires du bulletin de 1998 sont : Action Re-buts, Centre québécois du Droit de l'Environnement, Chaire d'étude socio-économique de l'UQAM, Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé, Environnement Jeunesse, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Greenpeace Québec, Groupe de recherche d'intérêt public du Québec Ude M., GRIP-UQAM, Mouvement Au Courant,

En 1999, le bulletin ne fait qu'empirer. Rappelons-nous, le Parti Québécois a sabré de façon importante dans les programmes de subventions en privilégiant un petit nombre d'organismes nationaux. En plus d'ignorer ses engagements en matière de changements climatiques, il s'apprête à ne rien faire pour atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto. Il ne respecte pas les priorités énergétiques exprimées lors des débats publics de 1995-1996, que les groupes citoyens et écologistes avaient bataillé-e-s de pied ferme pour obtenir.

Pour la quatrième année consécutive, en 2000, les groupes écologistes ont recalé le gouvernement Bouchard. Le gouvernement est criblé d'échecs et le dialogue avec les institutions gouvernementales est au point mort pour le RQGE.

4.3. Le nouveau millénaire : mondialisation et écologie

L'année 2000, pour le RQGE, est marquée par l'ouverture de la lutte écologiste québécoise sur le monde. Le Réseau planifie le forum environnemental du Sommet des peuples des Amériques, en continuité avec l'événement tenu au Chili en 1998. Grand coup après la période difficile qu'a traversée le Réseau, dans la tourmente des années 1990, l'événement permet de recentrer le RQGE au sein des luttes sociales qui font l'actualité nationale et internationale. Se positionnant dans la mouvance des groupes sociaux, désormais proche de l'Action communautaire autonome, le Réseau écologiste semble occuper une nouvelle « niche » au sein de la sphère

Mouvement Vert Mauricie, Regroupement Écologiste Val d'Or et Environs, Réseau québécois des groupes écologistes, Union Saint-Laurent Grands Lacs.

Dans ses activités plus « traditionnelles », le RQGE organise la conférence sur la forêt boréale Quel avenir pour la forêt? Le groupe est à ce moment très impliqué dans le dossier de la forêt, et, notamment, publie via le Bouquet une longue lettre de Richard Desjardins au ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard. Dans celle-ci, l'artiste fustige l'utilisation des ressources naturelles par l'administration publique. Les propos ne laissent pas de doute quant à l'estime que certains groupes portent désormais aux consultations ministérielles. « Votre processus consultation ressemble à une procédure d'insulte » 109. Toujours critique du gouvernement, Desjardins ne se prive pas pour tourner en ridicule les actions du Ministère et ses défenses, notamment en ironisant sur les déclarations du ministre. Ce dernier avait traité l'Erreur Boréale de « tissu de propos marxistes léninistes »¹¹⁰.

Et voilà qu'aujourd'hui vous nous mettez dans un grand embarras. Les grands plans généraux d'un quart de siècle des compagnies arrivent à échéance le 1er avril et tout indique que vous les approuvez sans avoir tenu votre commission parlementaire sur la réflexion sur la révision du régime forestier. Et si cette révision en arrivait, par exemple, à suggérer une diminution de l'attribution de la ressource aux compagnies, serionsnous alors obligés, entre autres conséquences, à en dédommager les compagnies? Ne pourriez-vous pas rallonger simplement les contrats existants, le temps qu'on voie clair dans tout ça? À moins que vous soyez convaincus que votre révision ne changera rien de rien 111.

Dans ce contexte de relations froides avec le Ministère, le RQGE participe une fois de plus au Comité aviseur du

^{109 «} Lettre de Richard Desjardins au ministre Jacques Brassard », dans Le Bouquet Écologique, vol.13, no.1, avril 2000, p.20, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

¹¹⁰ Idem.

¹¹¹ Idem.

Secrétariat à l'action communautaire autonome, perpétuant les liens tissés depuis 1996 : à défaut d'être reconnus par les gouvernements, les écologistes le sont par le milieu communautaire, qui travaille avec les groupes locaux. Dans l'action locale, l'importance des groupes écologistes est plus évidente qu'elle ne peut l'être pour les plans nationaux de développement durable, que le ministère moribond semble peiner à développer.

Poursuivant sa charge à l'encontre des instances gouvernementales, en juin 2000, le RQGE publie une étude sur le sous-financement des groupes écologistes, intitulée Le financement des groupes environnementaux : le mouvement écologiste est marginalisé par Québec.

Enfin, vers la fin de l'année, en novembre, le RQGE publie un numéro spécial du Bouquet, plus épais que les numéros habituels. Ce numéro vise à préparer le forum de l'environnement du sommet des peuples de Québec, au printemps 2001. Il présente les problématiques environnementales en lien avec les crises internationales et les tendances des gouvernements à la déréglementation. Par exemple, il faut comprendre les tendances du gouvernement Bouchard à la privatisation de l'eau potable québécoise dans le cadre des accords de la Zone de libreéchange des Amériques (ZLÉA), qui classe l'eau dans le camp des ressources naturelles à exploiter. C'est la jonction entre les enjeux de privatisation, d'État laxiste, de justice environnementale et des luttes écologistes que le RQGE opère avec la tenue de ce forum environnemental, en parallèle aux négociations du Sommet des Amériques, à

Sommet et contre-sommet à Québec, en 2001

Après son implication dans le premier Sommet des peuples, à Santiago de Chile, en 1998, le RQGE a continué à s'inscrire dans les enjeux de l'altermondialisme. Avec l'annonce de la tenue du Sommet des Amériques, en 2001, dans la ville de Québec, il y eut l'organisation d'un deuxième contresommet des peuples, comme à Santiago. Le RQGE a vu et s'est fait offrir, en raison de son implication en 1998, une occasion d'affirmer les enjeux écologiques du Québec dans le cadre de la lutte altermondialiste. C'est le moment de événement d'envergure internationale. créer un Représentatif des groupes citoyens en écologie dans la province, le Réseau s'y engage. Son directeur de l'époque, François Patenaude, y consacre beaucoup de temps. En partenariat avec le Réseau québécois sur l'intégration continentale et Common frontiers, le RQGE annonce le forum sous le thème des liens entre problèmes environnementaux et mondialisation croissante de l'économie. 112

Cette rencontre s'inscrit dans une perspective de lutte sociale; Recto Verso, qui publie un numéro consacré au sujet, titre alors *La mondialisation des riches, celle des pauvres...*Pour le magazine, les dirigeant-e-s se réunissant alors négocient sur tout, en excluant les citoyen-ne-s, confinés-es hors du périmètre de sécurité. Ces dirigeant-e-s excluent la

¹¹² Invitation au forum de l'environnement du sommet des peuples des Amériques de Québec de 2001, dans le dossier invitation forum de l'environnement, boîte 7, fonds d'archives du ROGE.

parole des pauvres pour en taire les besoins et pour ne pas se pencher sur les alternatives au développement économique débridé. Pour ces exclu-e-s, la résistance prend la forme du refus de la négociation entre riches et s'exprime dans le Sommet des peuples des Amériques. 113 Se voulant une voix alternative à la version officielle des échanges, le organismes contre-sommet convie les citovens, communautaires et d'action sociale à échanger entre eux pour contre-proposer un développement humain et équitable. Pour Marcella Escribanos, d'Alternatives, « La démocratie c'est aussi la justice sociale, la liberté, l'équité, la participation ». 114 Pour les participant-e-s, la démocratie doit venir d'initiatives populaires et être décidée par la base.

Dans ce contexte, les questions environnementales rejoignent les préoccupations de justice sociale. Face à la monopolisation des terres et des marchés de produits agricoles, les paysans et le prolétariat urbain voient leur pouvoir diminuer et leur qualité de vie se dégrader, ce qui n'est pas sans liens avec l'imposition de l'agriculture industrielle et la pollution des eaux, ou encore leur privatisation.

Les ateliers donnés lors du forum de l'environnement sont nombreux, et leurs sujets diversifiés. Portant aussi bien sur la consommation responsable, via le marché équitable et la gestion des déchets qu'elle engendre, l'agriculture industrielle et ses alternatives, l'épuisement des ressources

surexploitation inhérente naturelles la par développement néolibéral, ces ateliers doivent permettre de mieux comprendre comment les accords de libre-échange modes de production, encouragent commercialisation et de consommation nuisibles à l'environnement. L'accent y est mis sur les alternatives menant à des pratiques respectueuses de l'environnement et des citoyen-ne-s. Le but est d'identifier les pistes d'actions concrètes au niveau local, national et international afin de construire une économie responsable et mondialiser les solidarités.

Le forum se clôt par une soirée bilan, portant sur les expériences de lutte et de résistance... Les conférencier-ères sont de « haut » calibre, et le RQGE prouve là sa capacité de mobiliser bien au-delà des groupes locaux, tout en restant en contact avec les communautés en lutte partout au Québec et dans le Canada. Sont présent-e-s Matthew Coon Come, Chef de l'Assemblée des Premières Nations, David Suzuki, célèbre biologiste et écologiste, Nancy Neamtan, présidente du Chantier d'Économie Sociale et Fernney Piou, du Collectif haïtien pour la protection de l'environnement et un développement alternatif.

Un des documents les plus intéressants du forum est sa Déclaration. Elle se veut une pièce de réflexion quant à la nature des progrès qui y ont été accomplis. Nous avons plus haut parlé du sens que les gouvernements et les militant-e-s donnent au développement durable : ici apparaît, sans l'ombre d'un doute, une vision du développement prôné par une partie importante des militant-e-s du Québec et

¹¹³ SELEANU, André, « Taire les Amériques », dans *Recto Verso*, no 287, novembre-décembre 2000, p.14-16.

¹¹⁴ Idem.

d'ailleurs au monde. Située au sein des problèmes internationaux, la lutte pour un environnement politique, naturel et économique viable se clarifie.

S'ouvrant sur ces mots, la Déclaration ne laisse pas place à l'ambiguïté: « Nous, citoyennes et citoyens des Amériques, acteurs et actrices de la société civile engagé-e-s à protéger l'environnement, nous nous opposons aux accords annoncés de la ZLEA et de tout autre accord de même nature »¹¹⁵. Ils et elles observent et dénoncent l'aggravation « [des] inégalités entre riches et pauvres, entre hommes et femmes, entre Pays du Nord et Pays du Sud ».¹¹⁶ Poursuivant, la déclaration stipule

Que les accords de libre-échange des Amériques vont à l'encontre de la démocratie, du respect de l'environnement et des droits humains ainsi que de la diversité culturelle [et que] les accords [...] contribuent au développement d'une économie orientée vers l'exportation au détriment des besoins des communautés locales. On assiste à la consolidation du pouvoir économique et légal corporatif au détriment du pouvoir des citoyens. 117

Dans cette logique, la privatisation du patrimoine collectif de l'humanité (comme l'eau, le patrimoine génétique, la terre arable, etc.) concentre le pouvoir sur l'environnement au sein d'une minorité de nantis. Bien que les arguments de fond de l'écologie n'aient pas changé, l'ampleur du discours sur la place publique est tout autre. L'écologie du RQGE devient partie prenante dans la critique altermondialiste, joignant ainsi un courant politique qui inspire un renouveau

 115 Déclaration du forum environnemental, dans dossier Rapport & déclaration du sommet des peuples sur l'environnement tenu à Québec en 2001, boîte 12, fonds d'archives du ROGE.

Dans cette logique, les actions de déréglementation initiées depuis quelques années par les gouvernements péquistes poussent pour le démantèlement des « États et l'affaiblissement de leurs lois environnementales et sociales, notamment par le biais de la déréglementation afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux ». ¹¹⁸ En adoptant des traités de libre-échange, dont les décisions contraignent les lois fédérales et provinciales à accepter les dictats des compagnies quant à l'exploitation des ressources du territoire et au développement des activités économiques, ils se coupent des seuls outils qui protègent réellement l'environnement. Comme solution alternative, le forum propose

l'établissement de stratégies de mondialisation élaborées et mises de l'avant de manière démocratique. C'est-à-dire dans un processus transparent permettant la pleine participation des élu(e)s et des organisations non gouvernementales ainsi que des citoyennes et citoyens plutôt que sous l'influence prédominante d'une élite économique [...] La construction d'une économie responsable qui soit au service de l'ensemble de la population d'aujourd'hui et de demain et non l'inverse. Le principe de la responsabilité élargie du producteur [...] devrait s'appliquer sur tout le cycle de vie des produits, de l'extraction des matières premières jusqu'à la post-consommation. 119

Cette vision recoupe les revendications des années 1990 du groupe Action Re-buts et du FCQGED, dans lesquelles la réutilisation citoyenne des déchets et la responsabilité du producteur sur ses produits ont toujours primé. De plus, le forum, en stipulant que le cycle de production doit s'assujettir au cycle de renouvellement naturel des

¹¹⁶ Idem.

¹¹⁷ Idem.

¹¹⁸ Idem.

¹¹⁹ Idem.

ressources, fait écho à toutes les préoccupations des mouvements d'agriculture biologique depuis la fondation du MAB en 1974.

En demandant l'application d'une réglementation contraignante, les militant-e-s rappellent les propos incessamment tenus par les membres du RQGE et mainte fois exprimés dans sa publication le *Bouquet*. En demandant que la préservation et l'application du principe de précaution s'applique partout où les connaissances sont insuffisantes, la Déclaration rappelle les soucis des environnementalistes depuis la fondation du mouvement au Ouébec.

Bref, la Déclaration n'apporte, si l'on prend ses demandes séparément, rien de nouveau sous le soleil... Elle réitère la nécessité de « travailler solidairement à la mise en œuvre de stratégies locales, régionales », mais y ajoute les variantes « nationales et internationales », qui « [assurent] la protection de l'environnement et le respect des droits économiques, sociaux et culturels des populations. Ces mesures et initiatives émergent du local vers le global et non l'inverse ». Le cet ordre souhaité, du local vers le global, est la jonction qui caractérise le mouvement altermondialiste. Elle réclame

L'instauration et l'amélioration des normes de production et de commercialisation qui respectent l'environnement et la société. Cellesci doivent être adaptées aux réalités sociales, économiques et écologiques de chaque région. Les études d'impact environnementales et communautaires faisant l'objet de consultations publiques démocratiques doivent être obligatoires. Les décisions doivent être

prises en considérant les impacts sur les sept générations futures. Les résultats doivent être évalués publiquement et démocratiquement. 121

Le développement, pour le bien de l'environnement et des communautés, doit être assuré par les communautés elles-mêmes. Pour ce faire, « la construction d'une alliance entre les groupes de base à travers le Continent est essentielle et doit être une priorité. Cette alliance environnementale basée sur des initiatives locales autonomes et démocratiques et sur les principes de viabilité, d'équité, de justice et des droits des travailleurs ». La vision ébauchée demande des politiques de la base vers le haut. C'est à l'inverse de la politique de développement durable telle qu'entreprise par les gouvernements depuis 1994.

La mise en œuvre du contenu de la Déclaration nécessite l'engagement des gouvernements, des entreprises, des acteurs et actrices de la société civile ainsi que des citoyenne-s. Ce sera, bien entendu, une initiative vouée à l'échec institutionnel -les gouvernements, les professionnel-le-s de l'environnement et les industries ayant déjà leurs priorités. Le Sommet des peuples se prolonge avec les manifestations monstres du Sommet des Amériques en lui-même. Durant ces événements, la répression policière fut à l'honneur. Les gouvernants, sourds aux recommandations des forums et craintifs devant l'agitation de la rue mettent en place des mécanismes de répression de grande envergure. Les manifestant-e-s, aux alentours de 50 000, avec une aile radicale bien présente, 123 font tomber la clôture de sécurité.

¹²⁰ Idem.

¹²¹ Idem.

¹²² Idem

 $^{^{123}}$ MASSÉ, Bruno, Écologie radicale au Québec : pratiques et représentations sociospatiales des groupes écologistes radicaux, de 2001 à 2007, Montréal, 2008, p.16.

Les 6000 policiers mobilisés tirent de grandes quantités de gaz lacrymogène sur la foule ainsi que des balles de plastiques, blessant plusieurs centaines de manifestant-e-s, selon la télévision d'État. Les conceptions, celles des militant-e-s et celles des gouvernant-e-s, prennent des directions différentes. Elles sont même carrément opposées, si l'on en croit le violent dialogue de la rue et du trône qui se joue en ce printemps québécois de 2001.

Pour le RQGE, après s'être inscrit dans cet événement sans précédent dans l'histoire du mouvement écologiste québécois, le temps s'annonce sombre. En 2001 Le Réseau déménage ses bureaux au 4200 rue Adam, à Montréal. Il occupe l'emplacement jusqu'en 2003. Le RQGE les partage avec Action Re-buts.

« Rien + 10 », un constat d'échec

Le Sommet de Johannesburg, qui se tient dans la ville d'Afrique du Sud en 2002 est appelé par les institutions internationales *Rio+10*. La conférence a pour but de discuter des suites du développement durable. Les écologistes rebaptisèrent la rencontre *Rien+10*. En effet, dix années s'étaient écoulées depuis la grande conférence si prometteuse, qui avait mis le développement durable aux agendas de tous et toutes. Mais seule la mondialisation des capitaux et de la pauvreté se développe. Pour les auteur-e-s qui se prononcent dans le *Bouquet*, la déception est vive.

L'article « Que sont devenus les enjeux de la protection de l'environnement? » laisse ses auteur-e-s sur une faim de

loup. En faisant le bilan, de Rio à Johannesburg, elles constatent que les huit principaux défis à relever pour parvenir au développement durable n'ont pas été relevés. 125

« Rien+10, comme certains le surnomment ironiquement, viendra couronner une décennie de brassage de déclarations et de ballets diplomatiques internationaux qui laissent faussement croire au désir des nations de juguler les problèmes environnementaux. [...] On arrive à Johannesburg devant une désolation ». ¹²⁶ Les « progrès » effectués en matière de sensibilisation au développement respectueux de l'environnement sont dérisoires par rapport aux dégâts causés quotidiennement.

Le développement durable s'applique maintenant « à toutes les sauces », selon un autre article, puisqu'il sert les intérêts de tous les développeurs, ¹²⁷ qui l'intègrent à leur vocabulaire pour faire accepter leurs projets, alors qu'ils devraient refondre leur vision du capitalisme. S'ils voulaient vraiment respecter le développement durable,

les programmes et les projets [...] devront tendre à respecter l'environnement naturel, l'économie et la culture des communautés humaines ainsi que leurs droits fondamentaux. [...] Les acteurs du développement ne pourront plus agir à leur guise et uniquement en fonction de leurs propres intérêts. 128

Sans être, dans ses principes, opposé au développement, ce concept entend toutefois établir une croissance économique

 $^{^{125}\,}$ « De Rio à Johannesburg, que sont devenus les enjeux de la protection de l'environnement? », dans Le Bouquet Écologique, vol.15, no.1, p.6, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

¹²⁶ Idem.

 $^{^{127}}$ « Le développement durable à toutes sauces, imposition et décrépitude du paradigme », dans Le Bouquet Écologique, vol.15, no.1, p.7, boîte 1, fonds d'archives du RQGE. 128 Idem.

alternative : « on entend par développement durable le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de capacité de charge des écosystèmes »¹²⁹. Pour les écologistes, le concept exigeait un changement de paradigme économique global. Ce dernier n'a toutefois pas eu lieu, puisque le développement économique néolibéral se poursuit. Depuis 1994, le Parti Québécois fait une priorité du développement durable. Pourtant, en ce début de millénaire, rien n'est venu prouver que le modèle de croissance change son cours. Au contraire, les acteurs économiques se targuent de faire du développement durable avec toutes les formes de développement, car les deux concepts ont comme prémisse la création de richesses matérielles :

C'est dans ce contexte que bien des acteurs économiques, entre autres dans l'industrie, dans les transports, dans la production d'énergie, ont continué à croire que les activités traditionnelles qu'ils poursuivaient respectaient le concept du développement durable puisqu'elles créaient ou maintenaient des emplois. Pour assurer leur survie, ces entreprises se permettaient de procéder à des congédiements massifs de travailleurs au nom du développement durable [...]. 130

Sur la scène internationale, les militants-es désillusionnéses se frappent au mur de Johannesburg, au non-respect des conventions sur la biodiversité et à l'échec absolu des concepts directeurs de protection de l'environnement. Les environnementalistes et les écologistes de tous les horizons critiquent le marché du carbone et constatent la mauvaise volonté des dirigeants des pays riches et la volonté de croissance des dirigeants des pays exploités. Au lieu de

88

réduire la pollution, il semble que sa production soit devenue un enjeu boursier!

Devant ces résultats décevants, le RCEN produit même un document critique pour sensibiliser les groupes canadiens aux ratés des protocoles internationaux, alors que son mandat exclut la prise de position!

Rio a produit une série décevante de traités qui n'établissaient aucune échéance ou aucun objectif (...). Au minimum, les échelons gouvernementaux supérieurs ont reconnu la menace que constitue une perte accélérée d'espèces et d'écosystèmes en adoptant la Convention sur la diversité biologique et l'interférence humaine dans le système climatique en adoptant la Convention cadre sur les changements climatiques. ¹³¹

L'absence de mesures coercitives a mené à un vide dans les applications des conventions censées protéger la richesse de la vie sur la planète, et les échanges qui devaient assurer la justice sociale du développement mondial de l'économie ne furent que coups d'épée dans l'eau.

L'Organisation mondiale du commerce a vu le jour et le Canada est devenu partie à l'Accord de libre-échange nord-américain. La plupart des gouvernements des pays industrialisés ont abandonné le « marché de Rio ». Presque tous les pays ont retiré l'aide au développement étranger, qui devait atteindre 0.7% du produit national brut (PNB) [...]. Les engagements à réduire les gaz à effet de serre et à protéger la diversité biologique n'ont pas été respectés. [...] Les marées montantes de l'affluence mondiale ont bénéficié aux mieux nantis. [...]¹³².

¹²⁹ Ibid., p.8.

¹³⁰ Ibid., p.7.

¹³¹ SKUCE, Nikki, Sommet ou dégringolade? 10 ans après la tenue du sommet de Rio, 2002, p.1, document du Forum du Réseau canadien de l'environnement, boîte 7, fonds d'archives du RQGE.

¹³² Idem.

Album photo: les années 2000



Les Ressourceries du Bas du fleuve (2001)



Les Ressourceries du Bas du fleuve (2001)





Manifestations et conférences au sommet des peuples des Amériques (2001)



Manifestations et conférences au sommet des peuples des Amériques (2001)



Manifestations et conférences au sommet des peuples des Amériques (2001)



20ème anniversaire du RQGE (2002)



RQGE au 20ème anniversaire du RCEN (2002)



Richard Desjardins: Show Boréal (2002)



Les Zapartistes : Show Boréal (2002)



L'ABAT : Show Boréal (2002)



Rencontre des groupes du RQGE (2002) et AGA (2003)



Rencontre des groupes du RQGE (2002) et AGA (2003)

30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012, $2^{\rm e}$ éd.





Campagne Québec vert Kyoto



Manifestations contre le projet du Suroît

Chapitre 5

Nouvelles ruptures, vieilles chicanes : le mouvement environnemental implose encore une fois

Après les réalignements majeurs des dernières années, les positions du RQGE continuent de révéler les tensions du mouvement environnemental. Alors que le Réseau vient de redéfinir les termes de l'environnement au sein de la mondialisation économique, au centre des agendas économiques des gouvernements, les groupes composant le mouvement environnemental affirment eux aussi leurs priorités. Au début des années 2000, une série de conflits viennent réaffirmer le caractère fracturé du mouvement vert au Québec et au Canada et isoler davantage le RQGE.

5.1. Entre groupes citoyens et professionnels

Selon les souvenirs de Gabrielle Pelletier, 1995-1996 correspond au début d'une dynamique qui structure le contexte politique des luttes écologistes jusqu'aux années 2000, et au-delà.

En fait, j'étais là dans plusieurs contextes politiques, autant provincial

que fédéral. On a connu le règne péquiste et le règne libéral. Il y a quand même des différences au niveau politique, mais au niveau dans les grandes lignes... Bon moi j'ai commencé en 1995, on était à l'époque où on a instauré vraiment les groupes de concertation, la concertation au niveau environnemental. Là aussi, on a subi les plus grandes coupures au ministère de l'Environnement. Les péquistes ont commencé la job, les autres l'ont fini [...] les libéraux ont pris la sale job de couper les programmes. Le Ministère comme tel était déjà en déclin au niveau du financement. 133

Alors que la concertation prend toute la place, le contexte politique discrédite les groupes de base, qui voient les efforts des institutions placées dans les tables de concertation. Bon nombre de militant-e-s y consacrent leur énergie.

Ces groupes, se distanciant des positions critiques, plus proches dans leurs pratiques des instances de concertation, sont toutefois partis prenants du mouvement écologiste. Ils ne sont pas opposés aux actions des mouvements citoyens de l'écologie, loin de là, et ont participé à la vie du Réseau, mais se rallient généralement sous la bannière du développement durable. Par exemple, Équiterre fut membre du Réseau de 1993 à 2003. Nous venons de constater qu'avec les années 1995-2000 et les exemples parlants de l'ÉcoSommet, ces organisations voient l'écologie dans le développement de la conscience verte de l'industrie.

Pour de nombreux acteurs et actrices du RQGE, il y a progressivement division des groupes entre les professionnel-le-s et les citoyen-ne-s. Ce qui les différencie relève à la fois des méthodes de sensibilisation, des questions politiques et économiques. Toutefois, presque

 $^{^{133}\,}$ Verbatim de l'entrevue de PELLETIER, Gabrielle, 16 mars 2010, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

aucun groupe ne relève que d'une seule tendance. Le spectre des groupes écologistes est vaste (annexe 4). Pour l'ancien président du RQGE de 2008 à 2011, Yvan Croteau, les groupes peuvent se situer sur une échelle d'analyse politique. À un bout de la polarisation, il y a « les grands groupes », qui « vont récupérer, comme on a récupéré le développement durable » les idées de l'écologie « sans remettre en question les fondements de la société ». ¹³⁴ À l'autre extrême du spectre, les groupes radicaux remettent « en question les fondements de la société capitaliste néolibérale » et identifient cette dernière comme la source des problèmes environnementaux. ¹³⁵ Bien sûr, en tant que Réseau des groupes, le RQGE fait cohabiter divers degrés de ces tendances.

L'on doit comprendre que la mission du Réseau, aux jours d'avant le RNCREQ, était beaucoup plus facile. En effet, échanger de l'information est moins compromettant que d'adopter une critique. À partir de 1996, les choses se compliquent. Le Réseau, de par la volonté de ses groupes, essaie de pousser une forme de critique plus « radicale », plus proche des groupes n'ayant que peu d'intérêts aux initiatives de concertation. Pour Croteau, il s'agit de « confronter au moins la société à cette idée de remettre en question notre modèle de société ». ¹³⁶ Le Réseau se trouve, par le choix de ses membres, plus proche de l'écologie sociale des AmiEs de la Terre que du développement durable

des péquistes. Bien qu'il soit un réseau d'information seulement, dans sa mission originale, il en vient à défendre un côté de la balance écologiste, stigmatisé par les gouvernements et qui s'affaiblit. « Dans les années 80, il pouvait y avoir jusqu'à 600 groupes de base qui n'étaient pas nécessairement membres du Réseau, mais qui pouvaient être comptabilisés. Aujourd'hui [2010], on est peut-être une centaine ou 200 au total ». 137

Le militant de l'Action boréale et du Regroupement écologiste de Val-d'Or et des environs (REVE) souligne que la spécialisation des travailleurs de l'environnement, avec l'arrivée de nombreux acteurs et actrices professionnels, supportés par le gouvernement, a coupé l'herbe sous le pied des groupes citoyens. « Au lieu de développer une initiative locale, ils [les citoyen-ne-s] laissent le groupe qui a pris un peu plus de place prendre toute la place ». 138

Selon le membre fondateur de la coalition Action Re-buts, Michel Séguin, « à partir de la fin des années '90 et là où on se trouve maintenant, on a autant des démarches écocitoyennes que des démarches qui [provenaient] des professionnels de l'environnement ». ¹³⁹ Ces groupes, plus proches des méthodes gouvernementales et plus structurés, prennent leur place dans les années 1990, si bien que dans les années 2000, « il y a cette dualité ou cette opposition entre l'approche écocitoyenne démocratique et l'approche écologiste professionnelle ». ¹⁴⁰ Pour M. Séguin, plusieurs

 $^{^{134}\,}$ Verbatim de l'entrevue de CROTEAU, Yvan, 20 décembre 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

¹³⁵ Idem.

¹³⁶ Idem.

¹³⁷ Idem.

¹³⁸ Idem.

 $^{^{139}}$ Verbatim de l'entrevue de SÉGUIN, Michel, 29 avril 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

¹⁴⁰ Idem.

groupes relèvent à la fois deux tendances. En effet, la plupart des groupes professionnels ne pourraient survivre sans la mobilisation citoyenne qui les appuie. Les groupes citoyens, de leur côté, ont besoin de contacts professionnels pour se doter d'outils, ce que des réseaux comme le RQGE fournissent. Ainsi, pour Michel Séguin, la différenciation entre les groupes se joue dans la place que prennent les militant-e-s: d'un côté, les groupes citoyens sont exempts de participation du milieu financier et politique, et de l'autre, les citoyen-ne-s jouent un rôle d'appui aux professionnel-le-s.

Mais à Action Re-buts, le président de West Management ne viendra jamais siéger au CA [...]. Ceci étant dit, il y a beaucoup, beaucoup de place alors que je vais aller faire du bénévolat à Greenpeace, Équiterre, [mais dans ce] genre d'organisme-là, je fais face à une machine professionnelle. Donc le rôle du bénévole c'est [la] levée de fonds, c'est aucunement au niveau [sic] du contenu d'un enjeu environnemental, c'est vraiment un rôle d'appui aux professionnels qui eux savent comment mener des campagnes. Donc, ça, je dirais que c'est clair que ça affecte l'évolution des groupes, des enjeux et ça affecte la couverture médiatique. 141

5.2. Un grand projet pour des années difficiles : la Maison de l'environnement

La Maison de l'environnement du Québec (MEQ) fut un projet porté par le RQGE, de 2001 à 2003. Le but de la construction était de créer « un lieu de démonstration et un centre de ressources consacré au développement durable en milieu urbain ». ¹⁴² Initié par des groupes citoyens en écologie, le projet fut mis en chantier au Réseau en 2002, et le groupe de

Idem.
 La maison de l'environnement du Québec, Rue Michel Jurdant, 2003, dans le dossier La MEQ
 (Maison de l'environnement du Québec) Bâtir son quartier et RQGE, boîte 19, fonds d'archives du ROGE.

ressources techniques (GRT) Bâtir son quartier prit le projet sous son aile. Identifiant les besoins des groupes écologistes de la région de Montréal, le Réseau vit là une occasion de répondre au « manque de locaux [...] et à la dispersion géographique des groupes environnementaux [...] ». 143 La maison doit répondre aux exigences écologiques de la certification nord-américaine pour des projets de construction « verte », de Leadership in Energy and Environmental Design, la LEED, et emmener une première construction de ce type dans la métropole québécoise. S'inscrivant dans la Cité des arts du cirque, c'est-à-dire dans le Complexe environnemental St-Michel, le projet devait s'intégrer à cette dernière et être un moteur pour présenter l'écologie au Québec, à la fois pour le secteur économique que représentent certains groupes écologistes, que pour le militantisme politique. Les groupes porteurs de l'initiative étaient tous très proches du RQGE. Nous y retrouvons bien entendu le RQGE, représentant 70 groupes à ce moment; le Réseau des ressourceries du Québec, groupe d'économie sociale qui fut très proche partenaire du Réseau et d'Action Re-buts; le FCQGED; ENJEU, groupe national d'éducation relative à l'environnement; l'Union St-Laurent Grands Lacs, qui se dédie à la protection des écosystèmes du fleuve et des Grands Lacs; la coalition Eau Secours, et Action Re-buts. Il s'agit de groupes d'action citoyenne, ayant pour but de se doter d'un lieu de travail correspondant à leurs valeurs. L'initiative fut appuyée par la table de concertation de quartier Oser Jarry.

¹⁴³ Idem.

Dès 2002, les préparatifs sont bien enclenchés. Le RQGE cherche du financement, fait dessiner des plans, monte une équipe pour réaliser le projet et entame un partenariat avec le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier. Le RQGE prévoit couvrir ses frais avec la location des bureaux par les groupes, ainsi que par la location d'espaces pour diverses activités publiques et via un espace de documentation en environnement unique au Québec. Le but de la construction écologique, notamment, est de réduire les coûts énergétiques du bâtiment, prouvant ainsi qu'il est possible, même avec le bas coût de l'énergie électrique au Québec, de bâtir « vert ». C'est là la méthode d'approche de réduction, en accord avec la vision minimaliste de la production d'énergie qu'entretiennent les groupes écologistes depuis leurs débuts. Le RQGE prêche pour un potentiel de développement en accord avec leurs conceptions de la durabilité: « on parle d'incubateurs d'entreprises du recyclage [...], de construction écologique de bâtiments à bureaux en façade sur Crémazie, d'une trame de commerce équitable en façade sur Jarry... la MEQ veillera également à mettre à disposition des espaces pour les organismes du quartier ». 144 Toujours dans le champ de l'écologie sociale, le bâtiment doit fonctionner comme une coopérative de solidarité : « l'objectif n'étant pas de dégager des profits à tout prix, mais bien d'assurer la pérennité financière de l'organisme et de ses membres ». Mis à part l'investissement de départ pour la construction, le projet se doit d'être totalement indépendant. Le financement ne vint

jamais.

5.3. Nouvelles structures, vieilles tensions et nouvelles ruptures

En 2002, sous l'impulsion du gouvernement péquiste de Bernard Landry, l'État met en place les Organismes de bassins versants (OBV) afin d'atteindre une gestion intégrée des grands cours d'eau de la province. Concrètement, les OBV gravitent autour, à l'instar des CRE, d'une table de concertation qui a pour objectif le développement durable des rivières et des lacs et du fleuve. Ces nouvelles tables de concertations sont financées à même le budget du ministère de l'Environnement, ce qui réduit d'autant la part que ce dernier verse aux groupes écologistes. Leur composition ne surprend pas: le gouvernement veut y voir siéger des organismes (groupes environnementaux, citoyens associations de touristes, de pêcheurs...), les élu-e-s des municipalités et des municipalités régionales de comptés (MRC) et finalement les représentants-es des usagers de l'eau (hydroélectricité, agriculture, foresterie, usages industriels). 145 Les groupes représentés par le RQGE voient leur champ d'action politique diminuer.

Dans les années 2000, la cohabitation entre les tendances du mouvement vert s'avére délicate, sinon conflictuelle. Avec les groupes maintenant réunis sous les bannières respectives de l'action communautaire autonome et du Réseau canadien de l'environnement, les tendances

¹⁴⁴ Idem.

¹⁴⁵ L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau, gouvernement du Québec, 2002, p.19, dernière consultation le 09-10-2014. Disponible en ligne :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf

professionnelles et citoyennes s'affrontent au sein du RQGE, au lieu de se polariser dans la lutte entre les CRE et le RQGE.

La relation entre Équiterre et le RQGE fait un bon exemple des tensions entre les groupes. En 2000, les tensions deviennent apparentes. Les représentants-es d'Équiterre ne se présentent pas à l'assemblée générale et adressent au président du Réseau, Henri Jacob, une lettre de critique très parlante. Signée au nom de l'équipe par Sidney Ribaux, coordonnateur d'Équiterre, et Elizabeth Hunter, coordonnatrice des projets agricoles, elle va ainsi :

Il faut dire, dans un premier temps, que ces commentaires ne s'adressent pas à vous en particulier, mais bien au réseau de groupes qui composent le RQGE, puisque nous sommes tous responsables de l'état d'un réseau duquel nous sommes membres [...] Nous espérons que cette lettre servira à amorcer une réflexion au sein du mouvement environnemental afin de consolider les maigres ressources dont nous disposons et de le rendre plus fort. 146

Il s'agit d'une tentative de restructurer l'orientation du Réseau. Équiterre se dit préoccupée de la tendance critique du RQGE :

Nous sommes mal à l'aise avec certains aspects du réseau et nous souhaitons vous faire part de nos critiques constructives. En tant que réseau le RQGE a entrepris deux grands rôles :

- le rôle de favoriser l'échange d'information, de stratégies et de ressources au sein de ses membres et
- le rôle d'agir en tant que porte-parole pour des dossiers identifiés par ses membres lorsque ces derniers partagent une position et une stratégie commune.

Nous sommes d'avis que le RQGE devrait cesser de jouer ce deuxième rôle de porte-parole et concentrer plutôt son énergie sur l'échange

146 Lettre adressée par RIBAUX, Sidney, HUNTER, Elizabeth, à: Monsieur Henri JACOB, président du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), 1er juin 2000, dans dossier

Équiterre correspondances 2000-2002, boîte 8, fonds d'archives du RQGE.

d'information, de stratégies et de ressources au sein de ses membres. 147

Ribaux et Hunter expriment le souhait d'Équiterre de voir le Réseau « jouer un rôle de concertation ou d'arrimage avec les autres réseaux québécois et groupes environnementaux canadiens et québécois, notamment en facilitant la tenue de rencontres, de concordance d'événements et de partage de stratégies ». ¹⁴⁸ Ainsi, le RQGE devrait collaborer davantage avec les réseaux professionnels et le Réseau canadien de l'environnement :

Le RQGE ne semble pas jouer pleinement son rôle de transmission d'informations en provenance du RCE, d'autant plus que le RCE est le réseau privilégié de transmission de l'information entre le gouvernement canadien et le milieu de l'environnement. [...] Il est également frustrant de constater le manque de collaboration entre le RQGE et les Conseils Régionaux de l'environnement. Il s'agit là d'une grande perte d'énergie que le mouvement environnemental ne peut tout simplement pas se permettre. 149

Le RQGE connaît, à ce moment, des difficultés de communication avec certains de ses groupes associés ou membres. Équiterre se dit aussi victime de marginalisation. « Par exemple, en dépit des demandes écrites et verbales, nous n'avons jamais été consultés sur le 'bulletin de notes' rendu publique [sic] par le RQGE en 2000. Nous n'avons pas apprécié cet oubli, d'autant plus que le ton sur lequel il a été rédigé nous a semblé très inapproprié ». 150

Le RQGE est coincé entre ses deux chapeaux, celui de la mission de 1982, d'information, et celui de 1996, de critique des actions du gouvernement.

¹⁴⁷ Idem.

¹⁴⁸ Idem.

¹⁴⁹ Idem.

¹⁵⁰ Idem.

En 1999, nous avons distribué 42 000 dépliants sur des sujets incluant l'agriculture biologique, l'efficacité énergétique et les changements climatiques, sur lesquels il était indiqué que nous sommes membres du RQGE. Si le Réseau sort publiquement avec des positions et un ton qui diffère sensiblement du nôtre, cela nous cause des problèmes.¹⁵¹

Il est clair qu'Équiterre critique les conséquences de la rupture de 1996. Or, les acteurs alors à sa tête, M. Ribaux de façon évidente, furent les moteurs de la séparation des groupes entre professionnels axés sur la concertation et les groupes citoyens. Rappelons-nous que Ribaux était président du CRE de Montréal, dernier créé en 1996. Pour les autres membres du RQGE, il est manifeste qu'une telle prise de position ne pouvait passer pour innocente. La mission adoptée en réaction aux agissements des CRE, c'est-à-dire des gouvernants et des professionnels de l'environnement. Représentative de cette branche, Équiterre propose alors une nouvelle approche, basée sur le réseautage uniquement, comme le voulait la mission de 1982:

Si les membres ne sont pas d'accord avec la proposition de restreindre les activités du RQGE à celles liées au réseautage, il faudrait à tout le moins adopter un processus formel de consultation des membres sur le contenu ET sur la forme de toutes les positions. Nous sommes conscients que le peu de ressources dont dispose le réseau rend cette demande difficile, mais si on n'a pas les ressources pour consulter adéquatement ses membres, on ne devrait pas agir comme porte-parole en leur nom. Autrement, on risque de perdre des membres qui jugeront plus prudent de ne pas être membre afin de ne pas être associé à des positions ou des stratégies qui iraient potentiellement à l'encontre des leurs. Nous espérons que cette lettre servira à faire modifier le travail du RQGE. À certaines conditions, nous serions prêts à nous impliquer pour trouver des solutions aux problèmes que nous soulevons. Cette question est d'une grande importance pour nous. Le résultat déterminera si nous pourrons nous permettre de demeurer membres du RQGE. 152

Équiterre réaffirme sa volonté de consolider l'unité du mouvement écologiste québécois à quelques reprises entre 2000 et 2003, notamment au printemps-été 2002. Sous la bannière de la collaboration, le groupe adresse une nouvelle invitation au RQGE: « Équiterre est un grand promoteur de l'adage: 'l'union fait la force'. Nous sommes partisans du réseautage et de la collaboration ». ¹⁵³ Cet italique réitère les positions prises dans la lettre de 2000. Ribaux souligne par la suite les réseaux dans lesquels elle est impliquée, que ce soit la Table de concertation sur la faim du Grand Montréal, Transfair Canada (réseau de commerce équitable), ou le regroupement des CRE, le RNCREQ, via le CRE de Montréal. ¹⁵⁴

Le groupe se dit très préoccupé du désintérêt dont la classe politique fait preuve face aux enjeux environnementaux : il « presque absence de considérations a une environnementales sur les grandes politiques économiques et budgétaires. Lors d'une rencontre avec la ministre des Finances en octobre dernier, le besoin d'une plus grande coordination des forces environnementales nous est apparu évident ». 155 Là où les acteurs critiques ont été écartés du dialogue et dénoncent les agissements du gouvernement, Équiterre rencontre le ministre des finances et s'impose comme interlocutrice pour le gouvernement provincial. Il est paradoxal de souligner que les mêmes acteurs qui ont travaillé à l'exclusion d'une part des forces écologistes sont maintenant les apôtres de l'union du mouvement. Pour le

¹⁵¹ Idem

¹⁵² Sujet: congrès annuel de l'environnement, Sidney Ribaux, coordonnateur général, Pour

l'équipe d'Équiterre, 17 avril 2002, dans dossier Équiterre, correspondances 2000-2002, boîte 8, fonds d'archives du RQGE.

¹⁵³ Idem.

¹⁵⁴ Idem.

¹⁵⁵ Idem.

groupe professionnel, « Un mouvement environnemental québécois plus fort est donc souhaitable. Pour ce faire, il faut non seulement collaborer, mais aussi mettre en commun des ressources ». 156

Équiterre propose au Réseau une refonte dans une nouvelle structure. Sous cette bannière, Équiterre voit donc une concertation des groupes et tendances de l'écologie :

La tenue du congrès comporterait plusieurs avantages, comme:

- Un lieu d'échanges des forces environnementales, toutes tendances confondues (conservation, écologistes, etc.),
- une réduction des coûts pour les réseaux et leurs membres (puisque les gens n'auraient à se déplacer et s'héberger qu'une seule fois par année plutôt que 2 ou 3 fois selon le nombre de réseaux ou de coalition auxquels ils adhèrent),
- une opportunité de financer (via des commanditaires socialement responsables, bien entendu!) des activités que, de toute façon, chaque réseau doit organiser annuellement.

Équiterre demande aux groupes et réseaux intéressés de s'engager à participer à un tel congrès au printemps 2003. ¹⁵⁷ Le suivi de l'invitation est assuré en juin 2002. Équiterre relance les groupes qui se sont dits intéressés par l'initiative dans une nouvelle lettre adressée à Henri Jacob (RQGE), Robert Litzer (AQPERE), Guy Lessard (RNCREQ), Luc Parlavecchio (ENJEU), Jérôme Vaillancourt (Vivre en ville), Harvey Mead (UQCN), André Bélisle (AQLPA), André Bouthiller (Coalition Eau Secours!). ¹⁵⁸ Nous pouvons voir que ni les groupes du RQGE, ni lui-même, n'ont boycotté cette initiative. Toutefois, les événements de l'assemblée générale

de 2003 du RQGE ont laissé un goût amer. Le sujet semble très délicat, car, en entrevue, aucun-e des interviewé-e-s ne voulut répondre directement à des questions concernant son déroulement.

Les seuls propos pouvant être recueillis sur le déroulement de l'assemblée générale de 2003-2004 sont d'Yvan Croteau. Pour lui, « le départ d'Équiterre marque probablement l'année de la nouvelle naissance du Réseau, en 2004. C'était à St-Donat dans les Laurentides où Équiterre et Greenpeace ont essayé de contrôler le Réseau pour lui faire changer de direction, c'est-à-dire de changer carrément sa mission ou le dissoudre » ¹⁵⁹. Les tensions manifestes et encore vives aujourd'hui que soulèvent le sujet laissent peu de doute : une confrontation s'est menée, et loin d'unir le mouvement écologiste, la manœuvre accentue les tensions entre les groupes de base et le mouvement des professionnels de l'environnement.

5.4. L'abandon et l'expulsion au RCEN : la résurgence de vieilles blessures

Comme si ce n'était pas assez pour l'année 2003, le RQGE rompt d'avec le Réseau canadien de l'environnement. Selon les mémoires des acteurs et actrices du RQGE, c'est le fonctionnement du RCEN qui mit le feu aux poudres dès la fin des années 1990. Selon Michel Séguin, le RCEN discrimine les groupes unilingues francophones en n'offrant pas de traduction appropriée. Les groupes autochtones du Réseau environnemental des Premières Nations (FNEN, First

¹⁵⁶ Idem.

¹⁵⁷ Idem.

¹⁵⁸ Idem.

 $^{^{159}}$ Verbatim de l'entrevue de CROTEAU, Yvan, 20 décembre 2010, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

Nation Environmental Network) sont également défavorisés, ce qui emmène les deux réseaux à collaborer pour proposer une réforme de la structure canadienne. Les deux réseaux avancent en 1999 une proposition sur la répartition des ressources canadiennes, qui est déposée aux membres lors de l'assemblée générale annuelle. La proposition déclare, en premier lieu, les déficiences du RCEN:

Attendu que le RCEN n'a jamais été en mesure de répondre adéquatement aux besoins des groupes francophones du Québec et des Premières Nations en termes de culture et de langue afin de favoriser leur participation dans les différentes consultations et instances de l'organisme;

Attendu que depuis le début du RCEN, des problèmes persistent et demeurent entiers;

Attendu que certains efforts ont été faits pour y remédier [...] sans succès;

Attendu qu'après la consultation réalisée par le comité directeur du RCEN auprès des 9 réseaux anglophones, ceux-ci ont décidé de ne pas aller de l'avant avec les 2 propositions du RQGE déposées lors de l'Assemblée générale annuelle de 1998, sans proposer de réelles alternatives à la situation actuelle;

Attendu que les groupes francophones du Québec et les Premières Nations ne peuvent participer pleinement aux différents ateliers, caucus, groupes de travail et autres activités du RCEN;¹⁶⁰

Le FNEN et le RQGE proposent, pour remédier à ces inégalités, une nouvelle formule. Empruntant la métaphore de trois canots voguant sur la même rivière, aux chemins croisés, mais non identiques, les francophones et les Premières Nations proposent une division des ressources du réseau en fonction de la représentativité des groupes

linguistiques, avec bonification pour les Premières Nations, qui ont à couvrir un territoire plus vaste avec les ressources les plus limitées.

[Leur volonté est] de créer trois structures parallèles et complémentaires (canots) afin de répondre adéquatement aux besoins des membres de différentes cultures et langues. Ces trois structures travaillent en collaboration pour assurer une participation réelle et représentative des trois grands groupes constituant le RCE. 161

Ainsi, les trois structures, à l'image des canots, pourraient naviguer indépendamment sur la même rivière et participer aux mêmes campagnes, chacune respectant ses façons culturelles et linguistiques.

Comme le Québec représente un poids démographique de 25% et les Premières Nations de 5% [les réseaux proposent] d'accorder aux deux structures (RQGE et FNEN) un financement équivalent à 30% du budget du RCE provenant d'Environnement Canada (financement de base). [Ce montant alloué aux deux groupes serait réparti, pour compenser l'ampleur du territoire à couvrir par le FNEN, également entre le FNEN et le RQGE. De plus, il était proposé d'] allouer 30% des montants provenant d'autres sources de financement que les fonds alloués par Environnement Canada (financement de base) pour permettre la participation des Premières Nations aux projets financés. 162

La déclaration est signée par Henri Jacob, alors président du RQGE et Steve Lawson, représentant du First Nation Environmental Network. Cette proposition est adoptée en assemblée générale. Le conseil d'administration du RCEN renverse la décision.

La rupture ne se fait plus attendre longtemps : dès le début des années 2000, le RCEN sonde les groupes membres en vue de diagnostiquer les problèmes de fonctionnement via une firme de consultants. La réponse fut, après un processus

¹⁶⁰ Proposition conjointe du RQGE et du FNEN, déposée lors de l'assemblée générale annuelle du RCE, en septembre 1999, à Ottawa, dans dossier proposition conjointe du RQGE & FNEN à l'AGA du RCEN, 1999, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

¹⁶¹ Idem.

¹⁶² Idem.

douloureux de confrontation politique avec le Réseau canadien de l'environnement, une sécession du RQGE. Comme en témoignent certains documents internes, la sécession fut chaotique. Pour les membres du conseil exécutif, cette décision fut justifiée par le geste du RCEN, qui annonce, avant le RQGE, sa désaffiliation unilatérale du Réseau canadien. Ce ne serait pas là une décision du Réseau québécois, mais une interprétation du RCE... « Car le RQGE a été emmené dans une impasse par ce dernier et voilà qu'il prétexte l'impasse, pour... désaffilier le RQGE. Comme dit le proverbe: 'qui veut tuer son chien l'accuse de rage' » 163. Dans la version des faits du RQGE,

Au cours des deux années qui ont suivi cette assemblée [d'adoption des trois canots], les membres anglophones du comité directeur du RCE refusent de suivre cette résolution, minent la crédibilité du RQGE et s'écartent ainsi clairement des conclusions de l'AGA de 1999 au cours de laquelle les membres souhaitaient mettre en place la proposition des trois canots. Puis, au cours de l'année 2001-2002, une firme externe de consultation (l'Institute of Governance) est engagée pour proposer une nouvelle structure au RCEN totalement différente de celle adoptée par les membres du RCEN.¹⁶⁴

Puis, conséquemment aux recommandations de l'Institute of Governance, l'assemblée générale annuelle de 2002 adopte une série de modifications de sa structure sans consulter les membres du RQGE, ce qui était non conforme à ses règlements généraux. De surcroît, ces modifications semblent alors défavorables au RQGE et au FNEN.

Ainsi les groupes québécois et les groupes autochtones, déjà sous représentés, n'y voient aucun véritable changement, quant aux autres

groupes membres du RCE, ils voient disparaître la valeur de leur droit de vote aux AGA et par là même le fonctionnement démocratique du RCEN. Dans ces conditions le RQGE et le FNEN décident de se retirer de cette AGA pour montrer leur désaccord sur les nouvelles orientations prises par le RCE et refuser de l'entériner. Cette sortie de l'AGA ne signifie aucunement le retrait. 165

Quelques mois plus tard, les représentants du RQGE au RCEN apprennent l'exclusion du FNEN, alors qu'aucun vote n'a été tenu sur le sujet, ni les membres du Réseau canadien de l'environnement consulté. « Sans entrer dans trop de détails, nous savons que de nombreuses pressions ont été exercées sur le FNEN afin qu'il se conforme à la structure du RCEN et qu'il modifie son propre fonctionnement même en l'absence de fonds suffisants pour s'organiser au niveau pancanadien ». ¹⁶⁶ Pour le RQGE, la démarche est limpide : le RCEN a montré la porte au FNEN et ce dernier, écœuré du fonctionnement de l'organisation, l'a claquée.

Selon Michel Séguin, le RQGE n'avait pas d'autres choix que d'agir comme il l'a fait. Selon lui, il importe de reconnaître la pression que cette épreuve a exercée sur certaines personnes. « Il y en a qui ont eu des problèmes de santé à cause de ça et c'est dur d'avoir les épaules larges. Dans n'importe quel enjeu, c'est comme ça. Et en plus, c'était un enjeu identitaire, de comment on se présente au monde et ça ne faisait pas avancer nos autres enjeux sur lesquels on était mobilisés ». 167

Secoué par cette nouvelle crise, le RQGE n'a plus beaucoup de ressources. Pour ajouter à son malheur, pendant que se

¹⁶³ Message aux groupes membres signé par le comité exécutif du RQGE, le 14 avril 2004, dans le dossier RCEN, enquête & désaffiliation du RQGE, 2003-2004, boîte 12, fonds d'archives du RQGE.

¹⁶⁴ Idem.

¹⁶⁵ Idem.

¹⁶⁶ Idem

 $^{^{167}\,}$ Verbatim de l'entrevue de SÉGUIN, Michel, 29 avril 2010, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

trame la crise entre le RCEN, le RQGE et le FNEN, ce qui allait devenir le Secrétariat des organismes environnementaux du Québec (SOEQ) est fondé en 2003. Ce dernier se donne une mission et des objectifs quasi identiques à ceux du RQGE. Des tensions s'installent. Le Secrétariat naît de l'initiative du RCEN, découlant des études de consultation par l'Institute of Governance et de la volonté des CRE de maintenir le contact avec le Réseau canadien. Y répondent et adhèrent les groupes professionnels comme les CRE, Équiterre, etc. L'organisation gagne rapidement en statut auprès du gouvernement fédéral et de son homologue provincial, qui reconnaissent le RCEN comme voix légitime de l'environnementalisme au Canada.

Chapitre 6

Avec les années difficiles, le renouveau du RQGE : 2003 à 2010

Après l'adoption des politiques gouvernementales de dérégularisation de l'économie, du jargon développement durable et l'émergence de nouvelles structures de réseautage en environnement, le mouvement environnemental entre dans une nouvelle phase de redéfinition de ses pratiques. Durant cette phase, nous observons que le gouvernement fait la sourde oreille aux revendications des groupes. Il adopte des politiques de développement durable et entame un virage vert qui marginalise davantage les groupes de base en écologie pour favoriser la tendance professionnelle. Loin de réconcilier les tendances écologistes, cette période accentue la polarisation du mouvement. Le RQGE traverse alors une période très difficile, pour finalement se restructurer sur de nouvelles bases.

6.1. Le RQGE et les groupes de base persistent et signent

Le portrait de la situation est pessimiste. D'un côté, les

groupes professionnels se regroupent dans une instance qui vise à remplacer le RQGE; les gouvernements font leur possible pour marginaliser le Réseau; le Réseau canadien de l'environnement est devenu hostile et les caisses sont vides. Malgré ce contexte peu hospitalier, les groupes membres du RQGE continueront de militer et de critiquer.

Du côté de l'équipe de travail du RQGE, les moyens d'embauche sont réduits et « l'équipe » se limite bientôt à une ou deux personnes. Les publications du Bouquet Écologique cessent au printemps 2004, et le Réseau entre dans une période difficile. À partir des 2005-2006, la principale source de financement du RQGE est le Secrétariat de l'action communautaire autonome. En 2003, l'arrivée des libéraux au pouvoir provoque un changement de ton dans les discussions et le RQGE en souffre encore : son pouvoir de lobby, déjà réduit à quelques élu-e-s péquistes, s'amenuise. En novembre 2003, le Réseau rencontre le nouveau ministre de l'Environnement Thomas Mulcair par rapport au financement des groupes citoyens en écologie. Puis, le Réseau échange avec des représentant-e-s du ministère pour discuter du financement des groupes de base en région, sans résultats.

En 2003, les militant-e-s de l'Abitibi-Témiscamingue, avec le RQGE et des communautés autochtones, vont continuer à pousser dans le dos du gouvernement afin d'obtenir une gestion saine des forêts boréales. Les groupes, menés par l'ABAT (Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue), tiennent à l'UQAM une série de conférences les 26 et 27 septembre 2003 sur la gestion de la forêt. Cet événement donnera lieu à la

Pour Luc Boutillier, un des principaux intervenants du colloque, l'enjeu est de réinventer le cycle forestier de l'industrie, de prendre conscience du patrimoine que représente la forêt boréale et de ses rôles diversifiés dans l'écologie du territoire québécois. 168 L'intervenant pense des modifications aux façons de faire de l'industrie. Nous sommes loin des technologies vertes qui réduiront les dommages: on parle ici de respecter les dimensions non industrielles de la forêt, comme l'usage humain quotidien ou son cycle de régénération naturelle.

Le chef Papatie a rappelé les politiques d'infantilisation des nations autochtones adoptées par les autorités. Il a aussi souligné que les colons, les forestiers, les exploitants miniers et constructeurs de barrage ont tous été acceptés sur le territoire parce que la culture autochtone en est tout d'abord une d'accueil. En échange, les tenants de cette culture n'auraient obtenu que la négociation de leur existence. Pour monsieur Papatie, le bouleversement de l'économie de subsistance et la volonté officielle de déraciner la culture autochtone n'ont engendré que pauvreté, dépendance [...].169

Cette problématique est plus étendue: les populations immigrantes, qui ont colonisé l'Abitibi, vivent dans une pauvreté relative par rapport au reste des québécois-e-s, alors que les ressources forestières rendent l'industrie riche et prospère. « L'enjeu du partage de la richesse créée par l'activité forestière motive aussi un questionnement. On soupçonne l'existence d'un lien entre la pauvreté des gens et l'état de la forêt [...]». 170 Est-ce que la forêt, si exploitée par les habitants du milieu, et non pas pour une exportation

¹⁶⁸ Les Actes du colloque BORÉAL, 2003, p.9, document, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

¹⁶⁹ Ibid., p.9. ¹⁷⁰ Ibid., p.10.

massive, sans respect pour les limites des écosystèmes, serait à même de répondre aux besoins de la vie? Comme le veut la perspective écologiste, il s'agit de repenser les relations entre l'humain et son milieu avec des techniques plus accessibles, au lieu de perfectionner les moyens techniques permettant de perpétuer les modèles d'exploitation actuels. Ainsi, les bases de cette écoforesterie seraient rendues possibles par une refonte du cadre dans lequel l'industrie pratique. ¹⁷¹ Pour avoir un meilleur contrôle sur les conséquences de l'exploitation des forêts,

on veut creuser les mécanismes de consultation, de contrôle et de suivi qui, sur des enjeux comme les aires protégées ou la foresterie autochtone, apparaissent diluer l'information et provoquer des polarisations destructrices .¹⁷²

La réinterprétation du concept de rendement soutenu dans une perspective d'écoviabilité justifie un renouvellement du cadre administratif québécois pour que la forêt soit d'abord considérée comme un milieu. Elle appelle aussi un nouvel esprit d'entreprise à se manifester. Toutefois, elle invite surtout un leadership responsable et un ancrage dans le paysage à s'exercer à une échelle plus communautaire. 173

L'écoforesterie est loin des principes du développement forestier qu'entend le ministère des Ressources naturelles. Elle appelle à considérer les richesses autrement que dans une perspective néolibérale.

Pour ce qui concerne la commission d'enquête sur la forêt, le gouvernement ne montre pas d'enthousiasme débordant et préfère faire régner la confusion à court terme, plutôt que de rendre visible et transparente toute l'information sur la dynamique écosystémique des

Pour les écologistes,

Transparence signifie aussi mieux appréhender les liens interministériels, entre les bénéficiaires du système actuel et les autorités publiques ou faire la lumière sur le calcul des redevances des droits de coupes, d'activités de commerce de CAAF (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier). Expliciter la stratégie des aires protégées dans la politique forestière et la biodiversité en dehors des aires protégées permettrait une meilleure participation citoyenne dans une nouvelle foresterie. 175

Du côte des représentants autochtones, le son de cloche est plus radical: James Papatie, chef de la communauté Algonquine de Kitcisakik, soutient que « Le développement économique par la construction de barrages hydroélectriques a inondé les terres autochtones, des cimetières, fait disparaître les castors [...], noyé des habitants et modifié dangereusement la force des cours d'eau ». 176 Plus encore, les coupes dans les forêts ont des incidences sur l'ensemble des activités traditionnelles, puisqu'elles perturbent les écosystèmes sur lesquels elles sont calquées: « La disparition des grands arbres pour le développement économique québécois a également transformé les comportements des chasseurs et des trappeurs [...]. Et la population autochtone s'est appauvrie considérablement jusqu'à la rendre complètement dépendante des gouvernements ». 177

Pour remédier à cet état des choses, le Papatie présente une initiative qui vise à « reconstruire le monde de Kitcisakik,

¹⁷¹ Idem.

¹⁷² Idem.

¹⁷³ BOUTILLER, Luc, « La foresterie québécoise: une histoire à raconter pour en imaginer la suite », dans Les Actes du colloque BORÉAL, 2003, p.14, document, boîte 2, fonds d'archives du ROGE.

 $^{^{\}rm 174}$ Les Actes du colloque BORÉAL, 2003, p.22, document, boîte 2, fonds d'archives du RQGE.

¹⁷⁵ Idem.

¹⁷⁶ Ibid., p.25.

¹⁷⁷ Ibid., p.26.

(...), le projet social 'Wanaki', c'est à dire paix, a vu le jour, après 150 ans d'exclusion et de souffrance sans consultation ni paix ». Il s'agit d'un « projet de création d'un mode de vie axé sur les ressources du territoire pour soutenir l'économie du village en création ». 178

À la suite du colloque, une série de recommandations sont émises. Elles reflètent bien la perspective écologiste. Nous en retiendrons deux ici. Premièrement, « chaque région du Québec se doit d'avoir un rôle moteur dans la mobilisation, non seulement des groupes écologistes, mais également de tous les secteurs de la société civile, les mouvements communautaires, les comités de quartier, le mouvement altermondialiste ou les groupes anarchistes »,¹⁷⁹ ce dans le but d'accroître la participation publique, pour l'instant limitée, aux débats entourant la gestion de la forêt.

Inscrivant ce paradoxe entre le discours et les agissements du gouvernement en général, Henri Jacob relève les contradictions et les absurdités que le ministère de l'Environnement permet d'accomplir. Par exemple, alors que la survie de la harde de caribous des bois de Val-d'Or est menacée, il ironise :

Qui devrait payer pour ce crime contre la biodiversité, les exploitants ou le ministère des Ressources naturelles? Personne. Les coupables tout désignés sont les loups qui profitent de l'ouverture du territoire pour diversifier leur menu. Il est vrai que ces canidés n'ont pas entériné la *Convention sur la biodiversité* à laquelle ont cependant souscrit les autres suspects. Dans quelques années, quand cette bande de caribous « mal localisés » aura disparu définitivement, nous pourrons proclamer avec

Le ton est noir et l'inaction sinistre. Les conséquences funestes des gestes des gestionnaires ne sont pourtant pas sans être prévisibles, et sur certains points, le gouvernement semble carrément coupable :

Le ministère des Ressources naturelles du Québec continue à nier les problèmes liés à la surexploitation de la forêt boréale. [...] Malgré les conventions signées, les promesses faites et les paroles données par nos dirigeants, il est devenu évident que leurs actions reflètent plus la volonté des corporations multinationales, qui, elles, n'en ont rien à foutre de la biodiversité. [...] Tant et aussi longtemps qu'on discourra de protection de la biodiversité, du développement durable, de changement climatique ou de tout autre dossier à incidence environnementale sans remettre en question notre mode de vie et de consommation, on fera le jeu des corporations et des gouvernements.¹⁸¹

En 2004 l'Union Paysanne (syndicat contestant le monopole de l'UPA et les méthodes industrielles traditionnelles en agriculture) se joint au Réseau et devient un membre actif de la critique du gouvernement libéral. Dans le bulletin de 2004, elle n'attribue que des D et des E au gouvernement, ancré dans l'immobilisme. Selon Maxime Laplante, président du syndicat :

Dans plusieurs des cas, je remets une note de E plutôt que de F (financement, pesticides, pollution agricole) parce que je ne considère pas que le gouvernement ait été absent. Au contraire, il a été présent, mais son action a été nuisible. Ainsi, les subventions agricoles vont presque systématiquement au volume de production ou aux entreprises spécialisées, souvent en monocultures. De façon générale, c'est un constat d'échec¹⁸².

De nombreux groupes continuent de supporter cette

fierté qu'au Québec, la liste des espèces menacées aura raccourcie. $^{\rm 180}$

¹⁷⁸ Idem.

¹⁷⁹ Ibid., p.27.

^{180 «} Le discours biodiversifié », dans Le Bouquet Écologique, vol.15 no.4, page éditoriale, boîte 1, fonds d'archives du ROGE.

¹⁸¹ Idem.

¹⁸² Communiqué de presse : Bulletin de note du gouvernement 2004, dans le dossier bilan environnemental du gouvernement Qc 1997 & communiqués et bilans des gouvernements 1999-2004-2005, boîte 9, fonds d'archives du RQGE.

démarche du RQGE. Notamment, l'AQLPA et le Comité de l'environnement de Chicoutimi se joignent au bulletin, en plus des groupes plus anciens comme Eau Secours!, Action Re-buts, etc. Le bulletin accable le gouvernement d'échecs cuisants.

Les groupes du RQGE, en 2005, se mobilisent contre l'ouverture de la centrale du Suroît. À cause du contexte financier difficile, l'équipe du Bureau du RQGE se réduit, le gouvernement ne semble plus voir de limites au développement économique, qu'il maquille maintenant allègrement de l'appellation durable. Du côté des groupes membres, les événements de grande envergure se font de plus en plus rares. Pas de colloque, ni de grande assemblée. Les membres actifs du RQGE et l'équipe réduite se préoccupent du Fonds vert mis en place, qui ne répond pas aux besoins des groupes de base. Ils assurent le déroulement de la campagne Aux arbres, citoyens!

En septembre 2005, le RQGE s'implique dans le Mouvement Sortons le Québec du nucléaire. Depuis la lutte fondatrice du mouvement écologiste au Québec, les groupes citoyens s'étaient illustrés dans la contestation de l'implantation de la centrale Gentilly-2. Ces groupes considéraient que les besoins énergétiques du Québec des années 1970 ne justifiaient pas le développement d'une centrale nucléaire. En 2005, ils voudraient la voir fermée plutôt que rénovée. Les groupes du RQGE expriment leur désir de voir le Québec abandonner l'énergie nucléaire et mettre l'accent sur des énergies plus vertes.

Pour les groupes, les coûts environnementaux sont trop

6.2. L'adoption du discours du développement durable

Avec la déculottée que connait le mouvement écologiste citoyen tout au long des années 1990 et au début des années 2000, l'arrivée au pouvoir des libéraux, après le long règne néolibéral des péquistes, aurait pu signifier un renouveau. À plus forte raison: le discours libéral intégre le développement durable dans les ressources naturelles.

Au fédéral...

Le discours du gouvernement libéral fédéral, qui succède aux conservateurs de Mulroney, évolue lui aussi. Alors qu'en 2004 le RQGE « tire la plug » sur le RCEN, il tente aussi de reprendre contact avec Environnement Canada, afin de défendre le rôle des groupes francophones en environnement au Canada. Les demandes au nouveau ministre de l'Environnement, M. Stéphane Dion, sont déclinées. Le gouvernement reconnaît le RCEN comme interlocuteur, et ce dernier reconnaît le Secrétariat des organismes environnementaux du Québec. Le RQGE n'a plus de voix à Ottawa. « Selon cet accord [accord de contribution

 $^{^{183}}$ Selon les documents du dossier Campagne sortir le Québec du nucléaire, 2005, boîte 8, fonds d'archives du ROGE.

financière pour les groupes environnementaux], le choix des membres affiliés régionaux incombe au RCE et non à mon ministère [...] ». 184

Dans son premier discours prononcé en tant que ministre de l'Environnement, *Protéger l'environnement pour être plus concurrentiel: Le Canada, meneur de la nouvelle révolution industrielle*, le nouveau ministre met cartes sur table.

Il est tout à fait approprié que je prononce mon premier discours officiel en tant que ministre de l'Environnement ici, à Calgary. Pourquoi cela? Parce que Calgary, d'une part, constitue un des moteurs économiques les plus puissants au pays et, d'autre part, est une de nos villes les plus innovatrices au chapitre de l'assainissement de l'environnement. Plusieurs exemples démontrent cela, notamment le projet EnviroSmart Streetlights, le fait que votre système de train léger utilise de l'énergie éolienne, sans compter tous les efforts que vous déployez pour trouver des façons plus propres et plus efficaces de produire et exploiter les combustibles fossiles.¹⁸⁵

Pour citer le ministre, « C'est aussi très symbolique que cet événement soit coparrainé par la Chambre de commerce de Calgary, la Chambre de commerce du Canada, l'Association canadienne des producteurs de pétrole, le Pembina Institute for Appropriate Development et Pollution Probe ». 186

Pour Environnement Canada, il semblerait que « Les liens qui unissent de plus en plus clairement les questions liées à l'environnement et la compétitivité économique ont pour effet de modifier le fonctionnement de l'économie

mondiale ». ¹⁸⁷ Dans cette perspective, le développement durable aurait pour but de mettre en valeur les opportunités de « ce que l'on est forcé d'appeler une nouvelle révolution industrielle, révolution au sein de laquelle l'environnement constitue un facteur primordial de créativité, d'innovation et de compétitivité à travers le monde ». ¹⁸⁸

Bien sûr, Stéphane Dion semble au fait des périls environnementaux que représente la poussée de l'industrie. Il comprend, comme tout tenant du développement durable ayant lu le Rapport Brundtland, le lien entre environnement, économie et qualité de vie.

Si nous ne prenons pas pleinement conscience de ce que signifient ces changements, notre qualité de vie sera menacée. Par contre, si nous tirons des profits des possibilités qu'ils créent, nous pourrons améliorer cette qualité de vie à un point que nous ne pouvons probablement même pas imaginer. [Ce faisant] nous réussirons à condition de créer une vaste coalition en vue d'un même objectif: une économie concurrentielle s'arc-boutant sur un environnement durable. 189

Dans cette course au progrès, les avancées des technologies vertes seront, pour M. Dion, la clé du succès de demain. Puisque la croissance de la demande en pétrole ne semble pas diminuer et la ressource devenir plus rare, le développement durable commande de tirer profit de cette croissance du marché.

C'est pourquoi la prévoyance économique commande dès maintenant la diversification des sources d'énergie et l'amélioration de leur gestion. Dans ce contexte, les énergies renouvelables deviennent non seulement une nécessité écologique, mais aussi une nécessité économique. Comme l'a dit récemment la Canada West Foundation, « Quiconque trouvera un moyen de réduire l'appétit insatiable du monde pour le pétrole brut

128

¹⁸⁴ Lettre du ministre Dion, adressée à François Patenaude, président du RQGE, 25 octobre 2004, dans le dossier Environnement Canada 2004 et discours de Stéphane Dion, boîte 19, fonds d'archives du RQGE.

DION, Stéphane, Protéger l'environnement pour être plus concurrentiel: Le Canada, meneur de la nouvelle révolution industrielle, discours prononcé à Calgary en 2004, La version prononcée fait foi, dans le dossier Environnement Canada 2004 et discours de Stéphane Dion, boîte 19, fonds d'archives du RQGE.
186 Idem.

¹⁸⁷ Idem.

¹⁸⁸ Idem.

¹⁸⁹ Idem.

deviendra très riche »190.

Le gouvernement pose alors l'hypothèse suivante, qui apparaîtra probablement redondante à la lecture de ce document : la création de tables de concertation est la clé assurer une progression harmonieuse du pour développement durable. « Un élément important pourrait être la création de plusieurs tables de durabilité sectorielle permanentes et continues autour desquelles s'assoiraient des intervenants des secteurs publics, privés, les ONG ainsi que d'autres membres-clé de la société canadienne, si nécessaire ». 191 Le même modèle de tables de concertation en vue d'un développement économique où les soucis environnementaux seraient exprimés fait l'unanimité dans les gouvernements.

Au provincial: la formation du ministère du Développement durable au Québec

Avec l'arrivée à la tête du ministère du Développement durable de Thomas J. Mulcair (poste qu'il occupera d'avril 2003 jusqu'en 2006), le ministère de l'Environnement devient le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Son mandat est donc fortement altéré. Il englobe désormais la gestion des espaces protégés comme les parcs et sa mission première devient le développement durable. Bien que n'ayant pas encore posé de définition claire de l'appellation, ni de politique claire quant à l'application de ce concept, le ministre donne rapidement le ton.

¹⁹⁰ Idem.

En mars 2004, le RQGE informe ses membres que les subventions destinées aux groupes œuvrant environnement passent de 2 195 000 à 720 000, une diminution de 1 475 000. Pour le RQGE, il ne fait pas de doute que le communautaire est dans la mire du gouvernement: les petits groupes dont la survie dépend souvent des subventions voient leurs moyens diminués ou tout simplement balayés. La coupure de la gestion communautaire des déchets le reflète bien. Ce programme permettait, notamment, aux groupes de gestion communautaire et citoyenne des déchets de survivre.

Le nouveau ministère de l'Environnement se voit rapidement amputé de ses moyens déjà dérisoires. Avec le Budget Séguin du printemps 2004, le gouvernement coupe de 8% le budget du ministère de l'Environnement. Pour le RQGE, il s'agit là d'un geste de répression politique. En effet, les groupes environnementaux viennent de mobiliser l'opinion publique contre l'installation d'une centrale thermique de production d'électricité à Suroît.

La ronde des coupures se poursuit et les groupes citoyens n'en ont pas fini d'écoper des politiques du gouvernement. Ainsi, en avril 2005, le RQGE publie un nouveau communiqué de presse. Les libéraux amputent le ministère du Développement durable, nouvellement créé, de 2% de son budget. Le RQGE souligne alors une spirale descendante dans la protection de l'environnement depuis la prise de pouvoir des libéraux et chiffre les coupures des deux dernières années:

le soutien aux entreprises communautaires matières

¹⁹¹ Idem.

résiduelles est passé de 3 millions à 0;

- Le plan de gestion des matières résiduelles, qui régit les fonds alloués aux municipalités a lui aussi été aboli, passant de 1 960 milles à 0;
- Le soutien aux organismes œuvrant en environnement chute de 2 195 milles à 720 milles;
- Pendant que les subventions de recherche et de développement tombent de 800 000 à 200 000;
- Et que les autres dépenses du ministère en matière d'aide aux groupes sont comprimées de 2 177 300 à 1 201 800;
- La seule augmentation concerne la restauration des aires protégées: 110 000 de plus, pour un total de 1 435 000;
- Le gouvernement crée par contre un nouveau programme, le FAQDD, auquel il alloue 1.5 million pour des projets divers;
- Et finance un autre type d'organisation professionnelle, chargée de veiller aux ressources en eau du territoire : les OBV, qui voient leur budget bonifié de 2 215 000.

Au final, le financement des programmes passe de 21 563 800 à 16 961 200 en deux ans, au profit des OBV. Même les péquistes n'ont pas osé couper de la sorte. Le RQGE fulmine et proteste. Les différents groupes environnementaux de la province ne semblent pas en mesure de faire le poids face à la volonté ministérielle.

La loi d'avril 2005 sanctionne et avalise la transformation du

ministère de l'Environnement (MENV) en une nouvelle entité, le ministère du Développement durable et des Parcs (MDDP), rapidement réadapté en ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Petit oubli vite corrigé : le terme environnement. En mars, la situation des groupes de base est plus précaire que jamais. Toutefois, comme une bonne part (sinon la plus grande part) de l'activité de ces groupes relève du bénévolat et de l'implication personnelle, ils ne dépendent pas des subventions pour leurs réalisations. Bien que le nombre de groupes soit, comme l'a souligné Yvan Croteau, en chute libre, le noyau de militant-e-s demeure.

C'est dans ce contexte de confrontation avec les groupes citoyens que le gouvernement Charest, via Thomas Mulcair, entame une série de consultations pour la formulation de la Loi sur le développement durable. Elles doivent guider les actions du gouvernement et présenter un véritable « plan vert » à la société québécoise. Les groupes du RQGE sont sceptiques. Ils participeront néanmoins à la consultation. À ce titre, le mémoire déposé par les AmiEs de la Terre de Québec (ATQ) est parlant. Bien que représentatifs d'un seul groupe, les propos recueillis au sein du RQGE penchent, pour la plupart, en ce sens. Il est donc fortement plausible que le mémoire représente l'idée d'une large part des militant-e-s du Réseau.

Intitulé Développement durable au Québec: Quelles sont vos véritables intentions?, le document laisse sentir un écœurement honnête.

Les AmiEs de la Terre de Québec ont déjà présenté tellement de mémoires sur les mêmes questions depuis près de 30 ans que nous nous

demandons parfois s'il vaut la peine de partager notre expertise pour que vous puissiez nous en mieux circonvenir. Nous espérons naïvement que cette fois sera la bonne. Dans les années 80, on disait qu'en Russie la démocratie s'exprimait par « Tais-toi » et en Amérique par « Cause toujours ». Nous espérons toujours que la prochaine affirmation sera « On t'écoute ». 192

Le groupe doit admettre le « progrès » dans les intentions du gouvernement, puisque les libéraux de Charest sont les premiers à présenter un plan vert et à adopter une véritable loi sur le concept de développement durable. Au-delà de ces principes, pourtant, une réelle application du développement durable au sens écologiste du terme « contredit les actions entreprises par le gouvernement Charest depuis son arrivée au pouvoir ». 193 La première des critiques que les ATQ adressent est simple : aucune mesure coercitive n'est prévue. Pourquoi les entreprises seraientelles soudainement volontaires pour l'écologie? « Pourquoi, M. Mulcair, en serait-il autrement pour le 'développement durable' que vous nous proposez comme un rêve de croissance infinie dans un monde fini »?194 La question est assassine : le développement durable peut être interprété à toutes les sauces, et l'absence de contraintes pour protéger l'environnement ne musellera pas la volonté de profits qui pousse les entreprises à piller les ressources. « Pourquoi compter sur la 'bonne volonté' des entreprises qui n'ont pas de bons sentiments, si ce n'est l'appétit de leurs

actionnaires »?¹⁹⁵ Les questionnements des ATQ par rapport au projet de loi sont ceux de l'écologie face au développement durable.

Alors que le Club de Rome lança à Stockholm un cri d'alarme, halte à la croissance, comment peut-on croire au développement en 2000?

Le gouvernement s'apprêtant à se lancer dans les [partenariats publicprivé] PPP, comment compte-t-il assurer l'application du Îdéveloppement durable par les compagnies partenaires et l'accès à l'information pour le public (transparence et redevances des compagnies en vertu de la LQE)?

Pouvez-vous nous assurer que le travail réalisé lors de l'élaboration de la politique nationale de l'eau sera reconnu dans le plan de développement durable? Les tables de concertation sur les bassins versants ne risquentelles pas d'être investies par des acteurs ayant partie prenante financière qui sacrifieront le bien commun aux intérêts particuliers?

À la fin de l'année 2004, le gouvernement a nommé Monsieur Cosgrove à la tête du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Nous savons que Monsieur Cosgrove a été président du Conseil mondial de l'eau et un chantre de privé et des PPP [sic]. Comment le présent gouvernement peut-il prétendre axer ses choix et actions vers un développement durable lorsqu'il nomme un fervent défenseur des intérêts du privé à la tête d'un organisme provincial qui se doit d'être neutre? Le président du BAPE est chargé de nommer les commissaires. Comment pouvez-vous nous garantir la neutralité des futurs commissaires? »

La politique gouvernementale quant aux [organismes génétiquement modifiés] OGM est à ce moment-là à la promotion. Les semences transgéniques sont même inscrites comme faisant partie de la biodiversité dans le Plan gouvernemental sur la diversité biologique. Ceci va à l'encontre du principe de précaution, puisque les conséquences des OGM sont encore inconnues.

Suite aux consultations mouvementées et au moratoire de deux ans sur les mégas-porcheries, le gouvernement a lancé le Plan de développement durable de la production porcine. En quoi ce « DD » est-il respectueux des écosystèmes lorsque nous savons qu'il favorise la désertification des terres, la contamination des nappes phréatiques, la pollution des cours d'eau et qu'il est la cause directe de conflits sociaux dans les campagnes

[«] Développement durable au Québec : Quelles sont vos véritables intentions? », Mémoire présenté au ministre de l'Environnement Monsieur Thomas J. Mulchair, par le mouvement écocitoyen Les AmiEs de la Terre de Québec. 15 février 2005, fonds d'archives des Amies de la Terre de Québec.

¹⁹³ Idem.

¹⁹⁴ Idem.

¹⁹⁵ Idem.

touchées par ce secteur d'activité? N'est-il pas embarrassant pour un gouvernement d'encourager, voire de financer, la pollution? On semble accorder plus d'importance au principe d'efficacité économique qu'aux principes de santé et de qualité de vie, d'équité sociale, de protection de l'environnement, de précaution, de prévention, de préservation de la biodiversité, du respect de la capacité de support des écosystèmes [...]

Pourquoi le développement du secteur thermique?

De quelle façon allez-vous réduire l'écart entre les riches toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres dans le contexte actuel de mondialisation des marchés qui exige un *cheap labor* ici comme ailleurs? Comment réduire la destruction sociale et écologique lorsque la mondialisation des marchés encourage le transfert de la pollution du Nord vers le Sud par la délocalisation des usines qui refusent de se plier aux exigences environnementales?

Comment pouvons-nous parler de développement durable quand les générations futures ont déjà, par le fardeau de leurs dettes, les chaînes aux pieds? Croyez-vous que le modèle social actuel basé sur la consommation/compensation et l'avoir (plutôt que l'être) puisse encourager les citoyennes et les citoyens à être au diapason du projet de gouvernement sur le développement durable?¹⁹⁶

Pour les écologistes des ATQ, c'est trop peu, trop tard, trop naïf et même dangereusement irresponsable. « Pour nous, le concept de développement durable est une fuite en avant ». ¹⁹⁷ Alors que le gouvernement fait amplement référence aux grands moments de visibilité des enjeux environnementaux, la nouvelle loi semble être aveugle aux conséquences des actions passées, qui ont presque décapité le mouvement écologiste parti de la base, de la population.

Nous constatons que nous n'avons pas de mémoire collective. Depuis *Halte à la croissance* du Club de Rome en 1972, jusqu'à Johannesburg en 2002, en passant par le Sommet de la terre en Rio en 1992 et plus près de nous, par l'Écosommet québécois de 1996, la seule chose de 'durable' qu'il y ait eu, ce sont les promesses ». 198

197 Idem.

Pour les ATQ, et cette position semble de plus en plus répandue au sein des membres du RQGE, « le développement durable est un alibi, une façade qui cache les véritables intentions du gouvernement ». ¹⁹⁹ Soit la croissance économique perpétuelle. Cette même année, le RQGE critiquera durement le mépris qu'affiche le ministre Mulcair pour les groupes écologistes. Le dialogue, s'il a été établi entre les groupes de base et le gouvernement, n'est pas rose.

Dans un communiqué paru à l'hiver 2005, et avec le soutien du Comité aviseur de l'action communautaire autonome qui, à ce moment,

représente environ 4000 groupes d'action communautaire au Québec, réclame le rétablissement immédiat des programmes de financement qui permettraient aux groupes écologistes de remplir leur mission de défense des droits de l'environnement et de réaliser une multitude de projets.²⁰⁰

Conséquence des coupures drastiques des programmes de subvention, les réseaux écologistes et communautaires dénoncent la fermeture forcée de plusieurs groupes citoyens en défense de l'environnement, « conséquence de l'abolition par le ministre Mulcair de tous les programmes de financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs depuis avril 2005 »²⁰¹.

De plus, le ministre a coupé les ponts, puisque malgré les demandes répétées des groupes au cours des six derniers mois de l'année 2005, il a obstinément refusé de rencontrer

¹⁹⁶ Idem.

¹⁹⁸ Idem.

¹⁹⁹ Idem.

Le Réseau québécois des groupes écologistes dénonce le mépris affiché par le Ministre Mulcair à l'égard des groupes environnementaux du Québec, le 16 décembre 2005, dans le dossier Bilan environnemental du gouvernement Qc 1997 & communiqués et bilans des gouvernements 1999-2004-2005, boîte 9, fonds d'archives du RQGE.
201 Idem.

qui que ce soit. Pour le milieu, « L'attitude du ministre Mulcair est inacceptable, voire méprisante, à l'égard des groupes dont la survie est menacée par l'abolition des programmes de financement ».²⁰² Ces propos, du directeur du RQGE, M. Ronald O'Narey, traduisent l'État critique de la situation écologiste sous le règne libéral. Selon le directeur, « Le ministre affiche ouvertement qu'il a un préjugé favorable envers les groupes qui font un travail direct et mesurable sur le terrain et affiche un préjugé défavorable envers les groupes qui émettent des avis et des commentaires sur tout ce qui bouge et qu'il appelle 'les moulins à vent' ».²⁰³

Pour le RQGE, c'est une déclaration de guerre. Quand on se rappelle l'ampleur de ce qu'a accompli le Réseau avec de maigres ressources, en participant à « de nombreuses tables de concertation, à des commissions parlementaires, à des consultations du BAPE et à une multitude d'autres activités dont des campagnes d'éducation et de sensibilisation visant à changer le comportement des entreprises et des citoyens », ²⁰⁴ en plus de permettre l'émergence de nombreux groupes d'action comme Eau Secours, Action Rebuts, le Réseau des ressourceries, les grands moments médiatiques comme la sortie de *l'Erreur boréale*, ou encore la tenue du sommet de l'environnement à Québec en 2001, d'envergure international, le propos blesse. De la part d'un gouvernement qui a tenté d'implanter la centrale thermique du Suroît et qui a fait, grâce à l'opposition et la mobilisation

citoyenne, «ce que tous reconnaissent aujourd'hui comme le meilleur choix », 205 on peut se demander d'où vient cette volonté de tuer les initiatives populaires.

Toujours critique, le RQGE dépose en 2005 un mémoire sur l'avant-projet de loi sur le développement durable, au ton moins agressif que celui des ATQ, mais dont le propos est semblable.

Le RQGE, malgré de nombreux griefs à l'égard du gouvernement dont il déplore l'inertie, le manque de volonté et l'incohérence en ce qui concerne la protection de l'environnement dans plusieurs de ses décisions récentes, tient néanmoins à présenter ses commentaires sur le projet de loi 118 sur le développement durable à la Commission des transports et de l'environnement.²⁰⁶

Le Réseau a conscience de l'importance du projet de loi, puisqu'il s'agit là du plan libéral en environnement. « Il [le plan] précise de quelle manière le gouvernement devra procéder pour assurer la protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités administratives futures [...]. À notre avis, dans sa forme actuelle, il est incomplet et insatisfaisant »²⁰⁷. Le plan du gouvernement comporte de nombreuses failles. La première et la plus importante est que le projet de loi ne « s'adresse qu'à l'appareil gouvernemental et non au secteur privé, aux institutions et à la collectivité. Il n'aura donc que des impacts indirects sur l'ensemble de la société québécoise par l'entremise des changements aux programmes et politiques des différents

²⁰² Idem.

²⁰³ Idem.

²⁰⁴ Idem.

²⁰⁵ Idem.

²⁰⁶ Mémoire du Réseau québécois des groupes écologistes présenté à la Commission des transports et de l'environnement: Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi no 118, Loi sur le développement durable, décembre 2005, dans le dossier Mémoire & documents sur le projet de loi développement durable, 2004-2007, boîte 12, fonds d'archives du RQGE.

²⁰⁷ Idem.

ministères impliqués ».²⁰⁸ Et encore, aucune obligation pour les ministères : le plan fonctionne sur une base volontaire. N'impliquant aucune obligation de respecter les recommandations, ses clauses « inspireront peut-être le choix d'actions de développement durable [...] Nous aurions souhaité une loi plus mordante comportant même des sanctions pour les organismes qui ne la respecte pas ».²⁰⁹

Même si le plan émet des avis louables du point de vue de la protection de l'environnement, il se penche aussi sur l'équilibre de cette dernière avec les deux autres pôles du développement durable: la croissance économique et le développement social. L'absence d'obligations environnementales ne garanti pas qu'au sein des ministères les choix « qu'il faudra faire entre ces trois pôles ne se feront pas au détriment de l'environnement »²¹⁰. Le RQGE espérait « une certaine hiérarchisation des principes dans le projet de Loi, [...] qui fait du seuil d'autoreproduction des écosystèmes la frontière entre le vrai développement durable et la récupération politique qu'on peut en faire ».²¹¹

Le RQGE souligne aussi « qu'aucun principe n'a été retenu quant aux populations autochtones, aux femmes et aux jeunes. Pourtant dans les principes de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, les principes 20, 21 et 22 ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement des

collectivités ». ²¹² Un développement respectueux des écosystèmes ne peut se faire sans la participation des autochtones, souvent les premiers touchés par l'industrie forestière ou dans les grands projets de développement du Nord. Il semble d'ailleurs qu'avec le Plan Nord du gouvernement Charest, vu la levée de boucliers du côté des communautés autochtones, notamment des Innu-e-s, le dossier soit loin d'être clos. De plus, le rôle des femmes est primordial : « Dans les collectivités et les groupes communautaires, les femmes sont très présentes et actives dans l'action locale » ²¹³. Selon le Réseau, le ministère de l'Environnement n'a pas compris grand-chose à l'écologie. Il cautionne encore le saccage des terres ancestrales et n'intègre pas d'analyse féministe.

De surcroît, le principe de précaution n'est pas énoncé clairement dans l'avant-projet de loi. Ainsi, la nouvelle Loi n'aurait même pas le pouvoir informel de condamner un développement dommageable. Pour ajouter à ces failles, le principe de pollueur-payeur n'y est pas clairement défini.

La Loi devrait préciser clairement que ce sont toutes les personnes du simple citoyen aux personnes morales, donc aux entreprises que la Loi s'adresse. La responsabilité ne doit pas être uniquement mise sur les épaules du citoyen. La génération des déchets concerne l'ensemble des acteurs, du producteur au consommateur. Il est grand temps que l'on responsabilise les producteurs, en les obligeant d'abord à revoir leurs façons de faire afin de réduire leur pollution, et par la suite, à produire des biens réutilisables, recyclables ou composables et à les reprendre en fin de vie. Toute autre production polluante ou génératrice de déchets doit être pénalisée. La facture ne doit pas être refilée entièrement aux consommateurs.²¹⁴

²⁰⁸ Idem.

²⁰⁹ Ibid., p.3.

²¹⁰ Ibid., p.4.

²¹¹ Idem.

²¹² Idem.

 $^{^{213}}$ Idem.

²¹⁴ Idem.

Face à ce projet de loi déficient, le RQGE réclama un groupe de travail indépendant pour penser le développement durable. « Nous croyons que la loi [sic] doit également prévoir une consultation large et obligatoire avant l'adoption de la stratégie gouvernementale. Cette consultation devrait être confinée au Bureau d'audience publique sur l'environnement ». 215 Pour le RQGE, le gouvernement devrait user des outils de consultation du public en environnement qui ont fait, dans les années 1970 et 1980, les avancées dans les domaines de l'écologie. Puisque le ministère du Développement durable ne dispose d'aucuns pouvoirs pour mettre en application son plan vert, le Réseau propose de confier l'application du plan à une instance supérieure du gouvernement, qui pourrait minimalement le mettre en application dans la fonction publique. Le Réseau croit qu'il faudrait « rehausser de façon significative le budget du ministère de l'Environnement pour lui permettre de jouer un rôle crucial dans le développement et le suivi de la stratégie de développement durable face à d'autres ministères à vocation économique ou sociale »216.

Pour ajouter à tout cela, le projet de loi demande une modification à la Charte des droits et libertés, ce qui est loin d'être une valeur sûre pour le RQGE:

De l'avis des juristes que nous avons consultés, s'il n'y a pas de Loi-cadre sur la biodiversité, ce nouvel article ne va nulle part. De plus, cet article n'ajoute rien aux dispositions déjà prévues dans la Loi sur la qualité de l'environnement et elle ne tient pas compte des polluants non

215 Idem.

La Loi prévoit également la création d'un fonds vert pour compenser les nombreuses coupures effectuées par le ministère, « [qui] devra cependant être suffisamment alimenté dès la première année et devra être dédié uniquement aux groupes environnementaux, aux initiatives de protection de l'environnement et à la restauration d'écosystèmes ou de lieux contaminés ou endommagés ». Enfin, puisque les groupes sont, cette année-là, « confronté[s] à l'abolition de tous les programmes de financement du ministère du Développement durable, un fonds ou des programmes de transition dans l'attente de l'adoption du projet de loi 118 et de la création du Fonds vert » ²¹⁹ devraient être alloués aux groupes. Le RQGE termine son analyse du projet de loi sur cette note :

Nous voulons réaffirmer que pour mettre en place un véritable plan de développement durable, il faut que tous les acteurs de la société soient partis prenants, et ce, dès la prise de décision jusqu'à la réalisation des actions concrètes dans les collectivités. Plusieurs aspects du projet de Loi qui nous est proposé aujourd'hui ne vont malheureusement pas suffisamment en ce sens. De plus, nous constatons que d'un côté le gouvernement propose une Loi sur le développement durable, et que de l'autre plusieurs de ses actions récentes vont plutôt à l'encontre de la protection de l'environnement.²²⁰

La Loi sur le développement durable, sanctionnée le 19 avril 2006, n'a révisé aucun de ces principes. Elle ne s'applique qu'aux ministères, sans mesures contraignantes. Le principe

²¹⁶ Idem.

²¹⁷ Idem.

²¹⁸ Idem.

²¹⁹ Idem.

²²⁰ Ibid., p.11.

de précaution s'énonce ainsi : « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ». ²²¹ Le principe de pollueur-payeur n'a pas été clarifié pour s'appliquer aux entreprises et est défini par « les personnes qui génèrent de la pollution [...] ». ²²² Naturellement, le fonds vert n'a pas été limité aux groupes d'action citoyenne en environnement, ni à la régénération des milieux endommagés.

6.3. Et le développement durable fut...

C'est dans cette lignée que le gouvernement rendit publique la *Stratégie gouvernementale de développement durable* en septembre 2007. Les actions concrètes s'y résument à la mesure des initiatives d'information et d'éducation mises en place, « entre autres auprès de certaines catégories de personnel de l'Administration publique », ²²³ du développement d'« outils ou grilles d'aide « à la conception, à la décision et à l'analyse de projets »²²⁴ ainsi que de mécanismes pour susciter la participation du public visé, c'est-à-dire de la fonction publique et des entreprises partenaires.

²²¹Loi 118, 19 avril 2006, disponible en ligne, consultée le 30-09-2011

 $http://www2.publications \\ \bar{d} u que be c.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5\&file=2006C3F.PDF$

Les trois grands enjeux de cette stratégie: développer la connaissance, par des mesures d'information individuelle, promouvoir l'action responsable, qui s'interroge « sur l'efficience des modes de production et de consommation... l'administration publique doit 'faire preuve de leadership' », ²²⁵ ce qui « doit aménager le territoire et développer les ressources naturelles de façon responsable» ²²⁶, et finalement favoriser l'engagement « en faisant la promotion de l'implication personnelle dans la société, l'État et la population conjuguent leurs efforts dans une démarche qui assure l'expression de divers points de vue et le développement d'une société[...] ». ²²⁷

Le gouvernement provincial, comme son homologue fédéral, concrétise le concept d'écoresponsabilité en fonction de ses activités de développement économique : « L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales à la gestion des activités de production ». ²²⁸Parallèlement, le gouvernement intègre le développement gazier et pétrolier de la vallée du St-Laurent à ses plans de développement durable. ²²⁹ Il devrait procéder à des exportations d'électricité, qui « concourront également à l'amélioration du bilan environnemental nordaméricain ». ²³⁰ Exporter les résultats de la destruction des écosystèmes québécois et des terres ancestrales des

²²² Idem.

²²³ Stratégie gouvernementale de développement durable, septembre 2007, p.14-21., disponible en ligne, consultée le 30-09-2011 :

 $[\]label{lem:http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/$224 Idem.$

²²⁵ Idem.

²²⁶ Idem.

²²⁷ Idem.

²²⁸ Idem.

²²⁹ «L'Énergie pour la prospérité du Québec: Les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique », *Campagne « Briller parmis les meilleurs »*, ministère des Ressources naturelles, 2005, disponible en ligne, consultée le 30-09-2011.

http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/orientation-strategie.pdf. $^{\rm 230}$ Idem.

autochtones et Inuit du Nord pour compenser la pollution atmosphérique: exactement la dynamique dénoncée par la contestation contre la mondialisation du début des années 2000. Dans cette optique de développement durable, « un recours accru au gaz naturel pour satisfaire les besoins de chauffage serait approprié », puisqu'un « contexte géologique laisse présager d'importantes ressources en hydrocarbures à explorer et à exploiter au Québec ».²³¹ Les gaz de schistes et le potentiel en hydrocarbures du golfe du St-Laurent sont directement visés. De même, le pétrole de l'île d'Anticosti, qui devra être exploité pas fracturation hydraulique, technologie risquée, est du développement durable. Comme les sables bitumineux.

La stratégie gouvernementale est tournée vers l'utilisation de

l'énergie [comme] puissant levier de développement économique [en rapport] à notre position géographique -qui explique l'existence de projets de terminaux méthaniers- ou aux ressources en hydrocarbures probablement présentes dans les bassins sédimentaires du Québec, notamment le sous-sol de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent ainsi que de la Gaspésie. La future stratégie énergétique doit permettre d'exploiter ces différents atouts²³²

Le Québec a une responsabilité particulière à assumer à cet égard: l'énergie propre et renouvelable du Québec peut se substituer en partie à l'énergie plus polluante produite chez nos voisins, et le Québec doit encourager une telle substitution.²³³

Si les groupes écologistes avaient encore de vagues espoirs de voir les libéraux se faire avocats de la défense des écosystèmes, ce perspectif d'exploitation des énergies polluantes les brisent sûrement. Sur le dossier de l'électricité, la future stratégie énergétique comprend un ensemble de projets contre lesquels les groupes luttent : le développement d'Eastmain 1-A, la déviation de la Rupert, de la Sarcelle et le harnachement de la Romaine pour développer l'exportation d'électricité. Les rivières à saumon de la Côte-Nord, qui jouent un rôle important dans la reproduction des écosystèmes marins du golfe du St-Laurent, sont développées.

Pour ajouter à tout cela, il faut souligner que hors du MDDEP, le gouvernement ne fait rien pour assurer la pérennité des groupes en environnement. L'État libéral refuse même de se plier à sa propre politique concernant l'action communautaire autonome. En effet, deux des plus importants ministères ne veulent pas financer les initiatives autonomes en environnement: le MAPAQ, ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La part de ces deux ministères totalise environ le quart du budget total alloué aux ministères, toutefois ils ne contribuent pas à la politique d'action communautaire. Le MDDEP, qui a la charge d'assumer la gestion des coûts environnementaux des activités en agriculture, pêche, foresterie, industrie minière, etc., assure seul le financement du secteur communautaire autonome en environnement.

6.4. Nouveau réalignement du RQGE : 2006-2010

2006, si l'on en croit l'état des archives au RQGE, est une année chaotique. Elle marque le départ de Gabrielle Pelletier de la permanence et son remplacement pour une brève

²³¹ Idem.

²³² Idem.

²³³ Idem.

période par Priscilla Gareau. À l'interne, il ne reste donc plus que Josette Bourque, employée depuis quelque temps, qui assure le suivi des dossiers. Priscilla Gareau entreprend une tournée des groupes membres et une consultation sur l'état critique de la situation. Quelques moments clés de l'actualité environnementale québécoise trouvent tout de même écho au RQGE : le Réseau produit un mémoire dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, qui aboutira dans le rapport Pronovost. C'est, en quelque sorte, l'année où le RQGE se replia le plus sur la consultation à l'interne depuis 1988. En effet, les crises successives semblent presque avoir eu raison de sa combativité, comme de ses sources de financement, qui ne permettent presque plus l'embauche d'employé-e-s. Toutefois, le RQGE s'inscrit dans la campagne de mobilisation citoyenne contre le projet du Suroît.

En 2006, dans son bulletin annuel, le RQGE révoque le permis de conduire du gouvernement Charest... En effet, selon les membres du Réseau, ce dernier a accumulé une montagne de contraventions dans les dossiers environnementaux. Dans le secteur énergétique, les groupes dénoncent l'absence de politique environnementale. Le gouvernement vient d'adopter le plan de développement de l'énergie et la Loi sur le développement durable et autorise les ports méthaniers, dont le très controversé projet Rabaska. De plus, il avalise la réfection de la centrale Gentilly-2, le développement des petites centrales hydroélectriques privées et se contente d'un processus d'évaluation vicié et incomplet pour le mégaprojet d'Eastmain 1-A et du détournement de la Rupert.

Sur le plan du développement d'aires protégées, les groupes sont accablés par les décisions de Québec. Le gouvernement bloque la création de réserves aquatiques. De plus, il n'augmente les aires protégées en forêt que de 0.36%, ce qui contrevient à la Loi sur les parcs dans le dossier du mont Orford. On ne parle plus de la Commission Coulombe, qui était censée réformer la pratique de la foresterie, au grand dam des groupes de protection de la forêt boréale.

Dans le dossier de la gestion des déchets, la mise en place de la collecte sélective stagne et les cas de contamination due à l'enfouissement et à l'incinération se multiplient. De plus, les groupes de gestion citoyenne des déchets fulminent car le processus d'examen des impacts sur l'environnement a été bafoué à de nombreuses reprises afin d'agrandir des dépotoirs.

Dans le dossier des Changements climatiques, les groupes constatent qu'il n'y a pas de plan sérieux pour atteindre les objectifs de Kyoto. Du côté de la lutte pour l'eau, les coalitions actives dénoncent l'ouverture gouvernementale à la privatisation de l'eau. Dans l'industrie porcine, le moratoire a été levé, même dans les municipalités déjà en surplus de lisier.

Dans la mémoire de beaucoup de militant-e-s du RQGE, les années 2007-2008 marquent le réveil du Réseau après une décennie éprouvante. Le Réseau se réaligne sur de nouvelles perspectives de luttes, tout en gardant ses positions historiques de défense des groupes locaux et des comités citoyens. À la rentrée 2007, le conseil administratif du RQGE embauche une nouvelle employée, Maude Prud'homme, sur

un contrat d'organisation du Forum social québécois (FSQ), qui a lieu au mois d'août. À cause des coupures budgétaires, Josette Bourque quitte le Réseau. À ce moment, il ne reste que Priscilla Gareau comme directrice, Maude Prud'homme à la vie associative et Dominic Desgagnés au dossier forêt, qui s'occupe de la campagne de mobilisation *Aux arbres citoyen!*

Selon les souvenirs de Maude Prud'homme, à ce moment, les bureaux sont quasiment vides. La vie interne est à son plus bas, puisque la tenue de l'assemblée générale annuelle est reportée depuis quelques mois. Dans ce contexte, elle et Priscilla Gareau organisent une assemblée, qui se tint à l'UQAM, et à laquelle peu de groupes participèrent. À partir de là, le RQGE se réaligne sur la défense collective des droits, tout en conservant ses liens en action communautaire autonome, puisque de nombreux groupes membres agissent dans les deux sphères. Le Réseau renoue avec la participation aux assemblées du Secrétariat de l'action communautaire autonome (qui devient le SACAIS, IS pour initiatives sociales) et s'engage avec le RQ-ACA.

En 2007, le bureau du RQGE lance la boîte d'outils de défense contre les SLAPP ²³⁴ (poursuite-bâillon), et organise des projections mensuelles de documentaires sur les thèmes reliés à l'écologie, appelés Écran Vert, en collaboration avec l'ONF. Les activités seront interrompues en 2009, faute de budget de l'ONF, elle aussi victime de coupures. Poursuivant dans le dossier des SLAPP, le Réseau entreprend de former les militant-e-s écologistes aux outils qu'il présente contre

les SLAPP et Maude Prud'homme donne les premières formations sur le sujet aux groupes et individus intéressé-e-s. De plus, le Réseau entreprend la refonte de ses outils de communication, de son site Web, et adopte bon nombre de logiciels libres pour son fonctionnement interne.

En 2008, le Réseau déménage ses bureaux au 1557-A rue Papineau et entreprend la poursuite de la tournée des membres amorcée en 2006 afin de les consulter sur son rôle et leurs volontés. Priscilla Gareau quitte la direction du Réseau. Elle est remplacée par Maude Prudhomme, qui adopte le titre de coordonnatrice. Le titre de directrice est aboli. Le RQGE adopte une structure moins hiérarchique et plus flexible. Un processus de planification stratégique est mis en œuvre afin de relancer le Réseau, sur la base de plans quinquennaux. Anipier Maheu arrive alors aux bureaux du RQGE et prend en charge les communications et la vie associative.

Sur la scène politique, le RQGE dépose plusieurs mémoires dans le dossier de la gestion forestière et le CA en assure le suivi, par sa participation à des tables de débat. De même, le Réseau s'implique dans la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!* Si 2008 marque le renouveau, c'est en 2009 que le RQGE se redynamise, avec l'ouverture des bureaux au travail des stagiaires du milieu universitaire, ce qui agrandit notoirement l'équipe. Les bureaux de la rue Papineau sont donc bien occupés, d'autant plus que le Réseau partage ses locaux avec Action Re-buts et Union St-Laurent Grands Lacs.

En 2009, le RQGE participe au troisième Forum social québécois, réaffirmant son appartenance au milieu

²³⁴ SLAPP: Strategic lawsuit against public participation

communautaire et à la défense collective des droits. Les implications sont de plus en plus nombreuses, alors que le bureau continue ses formations aux membres et offre des outils de communication en rédaction journalistique, en relation avec les médias et en rédaction de bilans d'activité, notamment. Bref, le réalignement du RQGE va bon train. Il devient un outil plus intéressant pour les groupes membres et la participation aux assemblées générales augmente sensiblement. Le RQGE développe des bulletins d'information saisonniers pour les membres et assure une diffusion plus régulière des Brèves du RQGE pour tenir les groupes et le grand public au fait des actualités en information environnementale québécoise, canadienne et internationale. Des formats PDF simples remplacent les longs courriels habituels. Le site Internet du RQGE devient un module de plus en plus fonctionnel et utile pour l'information efficiente des membres.

Le RQGE participe à la campagne média du RQ-ACA et tient un bon nombre de rencontres avec les partenaires du milieu communautaire. Le RQGE rencontre ainsi les représentants du ministère pour discuter du financement des groupes en environnement. Le Réseau s'associe aux éditions Écosociété et à l'AQLPA dans leur campagne de mobilisation contre les poursuites- bâillon, les SLAPP, et tient des séances d'information dans plusieurs régions du Québec. De plus, le RQGE effectue une série de rencontres avec les élus provinciaux pour pousser le projet de loi anti-SLAPP, qui sera adopté quelque temps plus tard. L'AQLPA, qui portait le dossier, a sollicité le RQGE pour reprendre le flambeau, ce qui fut fait. Dans cette dynamique, le Réseau s'associe à la

Ligue des droits et libertés, faisant la promotion du droit à l'environnement comme droit humain.

Sur une note moins rose, le partenariat autour de la campagne *Aux arbres, citoyens!* se termine en queue de poisson pour le RQGE. Bien qu'étant à l'origine de l'initiative, le Réseau est en effet exclu, probablement pour des causes de non-accord sur le fonctionnement interne de la coalition.

2010 voit l'arrivée d'un nouveau coordonnateur, Bruno Massé, qui remplace Maude Prud'homme. Les assemblées générales annuelles, tenues au Lac Castor, sont de plus en plus populaires, et le RQGE reprend vie. Anipier Maheu assure toujours efficacement les communications, ce qui entretient un esprit de continuité dans la gestion quotidienne. En plus d'assurer le suivi sur les campagnes qu'il mène, le Réseau s'implique dans la vague de protestation citoyenne contre les gaz de schiste actuellement en cours.

6.5. Pendant ce temps...

Les groupes professionnels en environnement consolident leurs appuis au sein de l'administration publique et obtiennent une reconnaissance à laquelle le RQGE n'a jamais pu rêver depuis 1995. En effet, plusieurs groupes en environnement, dont Équiterre, le CRE Montréal, le Centre québécois du droit de l'environnement, ENJEU, et d'autres acteurs reconnus des lobbys professionnels en droit social, comme Amnistie internationale section canadienne francophone, ont obtenu le soutien du gouvernement et

d'Hydro-Québec, pour la Maison du développement durable.

Dans un article de *La Presse*, « Les verts au centre-ville: La Maison du développement durable érigée près du TNM », le journaliste François Cardinal notait, en janvier 2007 que, « Grâce à un étonnant partenariat avec le gouvernement et Hydro-Québec, les groupes écologistes se construisent un tout nouveau siège social au cœur de la métropole. On promet déjà l'érection d'un des bâtiments les plus verts au monde ». ²³⁵ Ainsi, les groupes professionnels, le CRE Montréal et Équiterre les premiers, reçoivent le financement de la société d'État et l'appui du ministre Béchard.

Hydro-Québec a confirmé hier qu'elle cédera - pour 1\$ - à plusieurs groupes écologistes, dont Équiterre et Greenpeace, un terrain fort convoité du centre-ville. [...] Évaluée de façon préliminaire à quelque 20 millions de dollars, la facture du projet sera assumée par de nombreux partenaires dont la majorité provient du monde des affaires (Caisse de dépôt, Chambre de commerce de Montréal, etc.). [...] La secrétaire générale et vice-présidente d'Hydro-québec, Marie-José Nadeau, a lancé hier officiellement la campagne de financement privée qui permettra au projet de devenir réalité. On prévoit à l'automne le début du chantier. De son côté, le ministre de l'Environnement, Claude Béchard, a promis de devenir « le président » de la campagne de financement publique afin de grappiller à droite et à gauche les sommes qui seront nécessaires pour mener le projet à terme. En plus des locaux d'organismes tels Greenpeace, Option consommateur et le Conseil régional de l'environnement de Montréal, la Maison de sept étages abritera des salles de réunion ainsi qu'un centre d'interprétation sur le bâtiment durable et des commerces d'économie sociale. 236

Ce nouveau chantier des « forces écologistes », doit répondre aux plus hautes qualifications selon le

Sidney Ribaux, [qui] envisage même d'ajouter un niveau de difficulté supplémentaire. « Nous étudions la faisabilité d'aller encore plus loin que le niveau platine, a-t-il précisé. Ce bâtiment utilisera les meilleures technologies liées à l'efficacité énergétique, à la consommation de l'eau, à la réduction des déchets de construction et à la qualité de l'environnement des travailleurs ». Interrogé sur le partenariat que les écolos osent signer avec ceux-là mêmes qu'ils critiquent à l'occasion, M. Ribaux a répondu qu'il n'y avait aucune crainte à avoir. « Les organismes ont déjà du financement en provenance du gouvernement et des entreprises, a-t-il dit. Nous ne vendons absolument pas les positions que nous prenons. Jamais nos positions ne sont en fonction de nos bailleurs de fonds ». Le ministre Béchard a pour sa part assuré que l'appui du gouvernement « n'est pas en lien avec une critique ou pas ». « C'est certain que nous ne pouvons pas être d'accord sur tout, mais il y a des projets comme celui-là sur lesquels nous pouvons travailler ensemble ». 237

L'occupation des locaux se fit, comme prévu, en septembre 2011. La première pelletée de terre a été donnée le lundi 15 mars 2010.²³⁸ Pour la ministre du Développement durable, Line Beauchamp, ce projet « démontre la mobilisation du milieu quant au grand défi que posent les changements climatiques, ainsi que sa volonté de contribuer de façon significative à la recherche de solutions ». ²³⁹ Le gouvernement semble considérer que le mouvement environnemental est représenté par cette maison du développement durable. Il oublie sûrement par là d'inclure au milieu environnemental beaucoup d'acteurs, dont il a coupé de façon drastique les subventions durant les dernières années.

 ²³⁵ CARDINAL, François, « Les verts au centre-ville: La Maison du développement durable érigée près du TNM », dans *La Presse*, Montréal, 26 janvier 2007.
 ²³⁶ Idem.

²³⁷ Idem.

²³⁸ Première pelletée de terre de la Maison du développement durable, communiqué de presse de la maison du développement durable, 2010-03-15, disponible en ligne, consulté le 8 août 2011.

http://www.maisondeveloppementdurable.org/fr/nouvelles/presse/38 239 Idem.

De son côté, « Dès le printemps 2006, Hydro-Québec a appuyé le projet de la Maison du développement durable. [...] cette collaboration qui s'inscrit parfaitement dans les orientations de l'entreprise »,²⁴⁰ comme l'a expliqué M. Thierry Vandal, président-directeur général d'Hydro-Québec.

Par cette initiative, les pouvoirs publics et leurs partenaires financiers (Alcoa, Rona, Cascades et Bell, etc.) s'assurent qu'il y ait au Québec « Une adresse permanente pour le développement durable ».²⁴¹ Il aura fallu aux concepteurs du projet

huit ans pour rassembler, mobiliser et engager les acteurs grâce auxquels ce projet se concrétise. Plus qu'un bâtiment, la Maison du développement durable veut placer le mouvement citoyen du développement durable au cœur de notre société. [Dans cette initiative] les citoyens pourront poser leurs questions et y trouver réponses. Ici, nous pourrons tous ensemble façonner le développement durable.²⁴²

On se demande d'ailleurs, du côté des écologistes, ce qu'il y a de citoyen et de décidé par la base militante dans ce projet. Le sujet n'est pas facile à aborder, car comme le mentionne Stéphane Gingras,

y'a rien de fini. C'est un peu ça qui est difficile dans le milieu environnemental c'est que les gens s'épuisent rapidement. Parce que les luttes sont jamais finies, donc tu n'as pas l'impression d'avoir accompli quelque chose. [...] Les gens s'investissent avec conviction, plein d'énergie et toute ça, puis à un moment donné ils se découragent : [ça] avance pas, il y a pas de reconnaissance, des salaires de crève-faim. Chaque année [il faut] demander de l'argent pour fonctionner, c'est toujours à recommencer.²⁴³

Du côté de l'écologie citoyenne, celle des groupes de base, le discours du développement durable laisse parfois un goût amer. Pour de nombreux intervenants du RQGE, la question n'est pas de dénoncer les autres groupes, mais de critiquer le manque de mise en perspective de la situation environnementale. Pour M. Gingras,

si on était dans un monde parfait avec de l'argent en masse, ça serait pas grave d'avoir un organisme comme Équiterre. [...] De toute façon, ils ne font pas du mauvais travail, tu sais le travail qu'ils font sur l'agriculture [...] Le problème est qu'on n'est pas dans un monde idéal. [...] Quand tu gueules pis que tu chiales, c'est ben rare que tu vas avoir de l'argent. C'est peut-être un peu simpliste. Mais c'est la réalité. C'est ce que je vois.²⁴⁴

²⁴⁰ Idem.

²⁴¹ Idem.

²⁴² Idem.

²⁴³ Verbatim de l'entrevue de GINGRAS, Stéphane, 7 décembre 2011, boîte 2, fonds

d'archives du RQGE.

²⁴⁴ Idem.

Conclusion

Les nouveaux habits de l'empereur : 2010-2012

[...] tout le monde ou presque se drape de vert de nos jours. [...]. De façon moins grotesque, mais peut-être également problématique, des acteurs environnementaux apparaissent avec des postures qui dénotent un attachement aux structures injustes qui génèrent pauvreté et misère de par le monde. Il faudra bien un jour nommer les choses telles qu'elles sont, quitte à pointer les initiatives douteuses. Le temps n'est plus aux politesses, mais à une cordiale honnêteté, car le temps file...²⁴⁵

Le RQGE, restructuré autour des groupes qui continuent à porter une vision de l'écologie où les groupes de base représentent le mouvement, continue dans sa lancée. Il bonifie l'offre de services à ses membres, prend position sur les enjeux environnementaux de l'heure et maintient sa critique des tendances professionnelles de l'environnementalisme. Ici, nous pointons quelques conclusions que cette étude du RQGE nous permet de porter et nous soulignons la continuité des actions des groupes du

RQGE à travers le temps.

Des années de stabilité?

Le RQGE continue de s'ajuster aux nouveaux défis. Développant de nouveaux outils pour remplir sa mission, il s'est doté d'une cartographie des consensus, procédure pour décider de ses prises de position critique à partir du consensus qui se dégage des groupes. De plus, le Réseau a instauré un *Code de pratiques solidaires* pour les membres, des outils informatisés de communications, comme les bulletins saisonniers, depuis 2009, et les *Brèves du RQGE* depuis 2007. Dans cette veine, le RQGE s'inscrit comme acteur social engagé par sa participation active au troisième Forum social québécois, puisqu'Yvan Croteau et Maude Prud'homme participent activement aux conférences et à l'organisation.

Poursuivant une triste tradition, le Réseau tient une conférence de presse sur le sous-financement des groupes environnementaux, le 23 mars 2010. La parole « fut donnée à des membres touchés par la problématique du financement ainsi qu'à Nature Québec, un allié dans ce dossier ». ²⁴⁶

L'écologie, tel que le RQGE la représente maintenant, est bien plus un outil critique qu'une fenêtre de projets en développement vert. Puisque repoussé par les sphères du pouvoir, le Réseau prend de la distance critique. En effet, les perspectives de base pour les écologistes du RQGE s'articulent dans la défense des écosystèmes locaux et la représentation dans la société civile. L'objectif du Réseau,

²⁴⁵ Mot de la présidence : Cent fois sur le métier remettre son ouvrage : renouveler nos pratiques pour des nouveaux défis, dossier Rapport d'activité 2009-2010, boîte 6, fonds d'archives du RQGE

 $^{^{246}}$ Expertise et transversalité 1. financement des groupes environnementaux, dossier Rapport d'activité 2009-2010, boîte 6, fonds d'archives du RQGE

après toutes ces années, demeure semblable: « aider les groupes membres à atteindre leurs objectifs en matière de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité, mais aussi de contribution à l'émergence d'une société écologique ».247 Cette société écologique passe par des constructions plus vertes et une meilleure sensibilisation du public aux actions individuelles à poser, certes, mais aussi par la reconnaissance des dynamiques d'oppression qui s'attaquent indistinctement aux humains et aux écosystèmes. Le dossier des SLAPP, porté depuis 2007 par Maude Prud'homme, et auquel a grandement contribué Gabrielle Ferland Gagnon, le démontre bien, tout comme l'impératif de marketing des minières et d'Hydro-Québec à se présenter comme des acteurs « écoresponsables » de la société contemporaine, afin de rendre leurs projets acceptables.

Après cette période trouble des années 2000, il nous faut souligner le renouvellement des groupes membres. Ils sont, en 2011-2012, autour de 70. Leurs missions sont diversifiées, mais tournent toujours autour des liens entre écologie et justice sociale. Par exemple, le Projet d'accompagnement solidarité Colombie (PASC), qui s'implique dans la dénonciation des injustices à la fois environnementales et sociales en Colombie, intègre le Réseau. Il y a aussi Ambioterra, une organisation de recherche sur l'état des écosystèmes aquatiques et d'habitat des poissons québécois et qui s'illustre dans l'éducation populaire aux enjeux

écologiques. Toujours et encore, les AmiEs de la Terre de Québec véhiculent leur critique radicale. Le Regroupement écologiste de Val-d'Or et environs, REVE, et l'Action boréale portent la critique de l'industrie forestière en Abitibi. Dans la même veine, SOS Levasseur a joint le RQGE. Le groupe se consacre à la préservation des écosystèmes de l'île René-Levasseur après avoir mené une campagne demandant que la multinationale Kruger y abandonne ses projets de coupes forestières. L'AQLPA, l'organisation d'écologie professionnelle en protection de l'environnement, dont la réputation n'est plus à faire au Québec, fait elle aussi partie du Réseau. Sont aussi membre Héritage St-Bernard, groupe de conservation et de valorisation, le Centre d'écologie solidaire et appliquée (CÉSA), un regroupement gaspésien libertaire qui s'efforce de mettre en application un mode de vie écologiste, Transport 2000 Québec, qui demande l'accès aux transports en commun, Action Re-buts, qui poursuit ses actions de gestion citoyenne des déchets, etc.

Les appuis traditionnels du RQGE ont aussi changé de forme : après avoir été présent pendant presque 15 ans sur la structure sectorielle du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), le RQGE a assisté à sa transformation. Aussi, le Réseau continue de siéger sur le comité de révision des structures et à inscrire l'environnement dans le communautaire au Québec. « De façon générale, le comité Défense collective des droits (DCD) effectue un suivi serré du volet défense collective des droits du financement octroyé par le SACAIS, dont 6 groupes

160

 $^{^{\}rm 247}$ Le RQGE en bref, dossier Rapport d'activité 2009-2010, boîte 6, fonds d'archives du RQGE

environnementaux ». ²⁴⁸ Ce regroupement est devenu un organisme autonome depuis le printemps 2011, et le RQGE s'implique maintenant dans cette entité : le Regroupement des organismes en défense collective des droits.

Maintenant membre d'autres coalitions militantes, le RQGE s'inscrit dans les protestations de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine! (CPQMM). Avec l'implication dans le dossier des SLAPP cette collaboration était comme qui dirait naturelle, l'industrie minière ayant la poursuitebâillon « facile ». Plusieurs groupes du RQGE trouvent un intérêt dans le dossier des mines, notamment le Mouvement Vert Mauricie et l'ABAT.

En 2011, le RQGE poursuit ses luttes de vieille date, comme la campagne contre le développement nucléaire au Québec. De plus, via l'implication d'André Bélisle, de l'AQLPA, membre du CA du RQGE depuis plusieurs années dans le dossier des changements climatiques, le Réseau poursuit la critique des sommets internationaux en vue d'atteindre les objectifs de Kyoto. Une autre lutte de longue haleine se poursuit dans ce même esprit : celle de la critique des projets de loi du gouvernement en foresterie. Le Réseau et les militant-e-s de l'ABAT ont déposé critiques et recommandations au ministère des Ressources naturelles « concernant le projet de loi C-57 sur l'occupation du territoire forestier. En effet, le ton acerbe des dernières années semble faire place à plus d'ouverture. [...] On semble vouloir respecter l'esprit des recommandations du rapport

Coulombe ».249

À l'été 2011, le RQGE a souligné les implications potentiellement désastreuses du Plan Nord pour les écosystèmes de la province, que le gouvernement Charest entend ouvrir aux investissements étrangers. Bien que dans certains dossiers il puisse y avoir des progrès, comme une ouverture au dialogue dans le dossier de la foresterie, la situation reste critique. Pour le gouvernement, il s'agit d'exploiter dans une perspective de développement durable : les gaz de schistes, le pétrole du golfe du St-Laurent, les mines d'uranium des monts Otish, etc.

Comme le ministre de l'Environnement Stéphane Dion félicitait les pétrolières pour leur développement durable, le gouvernement Charest se targue de développement vert en ouvrant les ressources minières du Nord à faible coût. De la même façon Hydro-Québec détruit les écosystèmes de la rivière Romaine. La justice environnementale, celle du droit à un environnement sain, est loin d'être assurée. Les droits des multinationales, grandes promotrices de la croissance économique, maintenant revêtues du manteau vert du développement durable, sont bien plus puissants que ceux du commun des mortels. Dans ce contexte, la transformation du RQGE en un organisme de défense collective des droits et son implication en ce sens au sein de coalitions québécoises ouvre un vaste champ de luttes. La mission du RQGE est plus que jamais pressante.

Un Réseau représentatif du mouvement ?

²⁴⁸ Expertise et transversalité 1. financement des groupes environnementaux, dossier Rapport d'activité 2009-2010, boîte 6, fonds d'archives du RQGE

 $^{^{249}}$ Expertise et transversalité 6. forêt, dossier Rapport d'activité 2009-2010, boîte 6, fonds d'archives du RQGE Rapport 2009-2010, disponible à partir du site internet du RQGE.

Du Sommet des Amériques en 2001 au dossier des SLAPP, en passant par l'organisation des comités citoyens depuis 1982, les groupes locaux s'opposant au développement économique débridé tirent parti du RQGE. La situation politique rend toutefois le jeu des appuis et du financement complexe et tordu. Dans ce contexte, le rôle du Réseau est loin d'être facile. S'il peut y avoir des conclusions à tirer de cette étude de l'histoire du RQGE, c'est sous la forme d'une pluralité de constats et de questionnements. En effet, tout au long de la rédaction, un grand nombre d'interrogations sont venues diriger le fil narratif. Comment, par exemple, le discours est-il passé de la protection de l'environnement au développement durable? Comment ces tendances ont-elles été formatrices pour le mouvement environnemental au sein du Réseau? Ou encore, comment l'attribution du financement a-t-il influencé les politiques du RQGE?

Comme premier constat, nous avons vu que le développement durable, comme vocabulaire de l'écologie et du mouvement environnemental, s'est imposé par les structures de pouvoir vers la base, venant remplacer le vocabulaire l'ayant précédé.

L'évolution de ce thème passe par plusieurs stades qui se reflétèrent dans les propos des membres du RQGE. Les disputes de fondation du Réseau, qui opposèrent la définition de la société écologique de militant-e-s comme Michel Jurdant à la volonté réformiste d'une majorité de groupes reflètent les tensions du mouvement des 1982. Tensions qui cohabitent au sein du Réseau pendant plusieurs années. Avec la fin des années 1980 arrive la

conception du développement durable, parallèlement à l'institutionnalisation progressive des groupes citoyens, alors au nombre impressionnant de 500 à 600 au Québec. Du point de vue international, le « momentum » de 1987-1992 représente également un point culminant pour l'écologie, avec le Sommet de Rio, la reconnaissance des enjeux et les négociations autour du protocole de Kyoto. Les groupes, comme il est évident à la lecture des textes écologistes du RQGE, adoptent ce discours du développement durable, pour l'appliquer à leurs définitions, de même que les gouvernements l'appliquent aux schèmes de croissance économique classique. La reconnaissance des enjeux à l'international impose un vocabulaire, que les acteurs et actrices reprennent à leurs niveaux respectifs d'action sur le social.

Il est possible de situer une première rupture du discours au RQGE dans la période 1995-2000. L'appréciation du développement durable est passée d'enthousiaste en 1992 à écœuré vers 2005. De par les désillusions qui induisent de nombreux doutes quant aux intentions des gouvernements et des industries, nous avons documenté que les groupes se polarisent autour de conceptions du développement durable peu compatibles. D'une part, ce développement veut dire préservation de l'environnement et de l'autre concertation avec l'industrie.

En ce qui concerne la relation entre les concepts de développement durable et de protection de l'environnement, cette division des interprétations dans le mouvement entraîne une confusion immense entre les sens à donner aux deux concepts. Il n'est pas aisé de démêler durabilité et conservation dans les textes écologistes et gouvernementaux. Selon le contexte politique de leur utilisation, personne ne peut nier que les termes, identiques, peuvent référer autant à l'exploitation pétrolière qu'à la création d'une aire protégée. Il en résulte aujourd'hui que le développement durable veut dire capitalisme sauvage et opportunités d'affaires, entrepreneuriat responsable, responsabilité individuelle de recyclage et d'achat.

Deuxièmement, au sein du RQGE, on constate que les groupes sont polarisés en fonction de leur relation à la critique sociale et de leurs pratiques de concertation. La relation entre critique des institutions et reconnaissance institutionnelle est évidente à documenter. Le financement, aux yeux de nombreux militant-e-s du RQGE, est clairement dirigé en fonction de la ligne idéologique des organismes. Les documents contenus dans les archives et les entrevues concordent. La tendance professionnelle, en adoptant une rhétorique et des pratiques de concertation et développement durable, est venue se superposer au mouvement citoyen plus de 20 ans après son émergence. Elle en a détourné les énergies tout en attirant un financement gouvernemental auquel les groupes citoyens n'ont jamais pu rêver.

Un troisième constat à poser concerne le développement interne du RQGE et sa portée. Nous l'avons vu évoluer d'un réseau d'information à un groupe d'action communautaire autonome et de défense des droits. Comme réseau d'information, il fédérait diverses tendances du mouvement. Avec le réalignement de 1996, le RQGE reflète une perspective d'action, ou d'engagement, à l'action communautaire.

La diminution drastique du nombre de groupes citoyens sur la période des années 1990-2000 témoigne aussi de la portée du Réseau. Si en 1990 il en fédérait plus de 400 sur 500 répertoriés, il était un acteur incontournable. Aujourd'hui, il en représente environ 70 sur 200. Ce n'est pas peu, compte tenu de la multiplication des structures aux missions parallèles. Par exemple, le SOEQ, créé en 2003, ne réussit pas à fédérer plus de 70 membres en 2011 et tente d'inclure les groupes locaux et citoyens, membres du RQGE. Pourtant, sa portée se résume aux CRE, aux OBV et aux initiatives les mieux acceptées par les gouvernements, comme le Jour de la Terre, ENJEU (également membre du RQGE) ou Équiterre. Les deux réseaux ne partagent pas dix membres.

La transformation du RQGE en un hybride entre action communautaire et défense collective des droits, avec la participation au RO-DCD, dans la deuxième moitié des années 2000, marque une nouvelle étape. Devant une nouvelle poussée néolibérale le RQGE doit défendre les droits et l'existence même des groupes. Cette nouvelle étape concorde avec la transformation du ministère de l'Environnement et celui du Développement durable. 2007 est autant l'année des SLAPP que celle des mémoires critiques de la Loi 118.

Finalement, on constate que le RQGE s'est progressivement distancié des groupes professionnels en environnement.

Avec les ruptures de vocabulaire viennent la division des structures de financement. Premièrement avec l'émergence du RNCREQ, puis avec le départ d'Équiterre du Réseau, l'exclusion du RCEN et la création de sa branche québécoise, on voit les acteurs professionnels créer leurs propres structures de concertation et de financement.

Ayant démontré que le RQGE reflète les divisions et les jonctions du mouvement environnemental au Québec, nous avons des outils intéressants pour interpréter l'histoire de l'écologie d'ici. Loin d'être une narration linéaire, ces stades d'évolution du mouvement vert remettent en cause de nombreuses interprétations de l'écologie, souvent représentée dans une vision monolithique et simpliste. Quelques questions irrésolues peuvent aider à continuer ce travail d'interprétation de 30 ans d'actions du RQGE. Comment cohabitent, justement, dans les pratiques écologiques, les tendances décrites? Comment, dans les actions de tous les jours, ces différents pôles de pensée se confrontent-ils, engendrant des tensions et des conflits quant à l'interprétation de l'écologie? Comment des militant-e-s peuvent-ils-elles opposer leurs moyens d'action dans l'interprétation de ce que veut dire sauvegarde des écosystèmes ou justice environnementale? Comment ces pratiques s'inscrivent-elles dans des idéologies politiques plus larges, comme le nationalisme ou le libéralisme, et dans quelles perspectives de gauche, de droite, de réforme ou de radicalisme? Cette brève histoire, celle du RQGE, contient son lot de réponses.

Annexe 1

Exposé factuel des réalisations du RQGE, 1982-2009

Le Réseau québécois des groupes écologistes, à travers les années, sut s'inscrire dans le temps. En effet, de 1983 à aujourd'hui, le groupe écologiste multiplie les interventions et les actions, afin de répondre aux objectifs de sa mission. Voici une introduction à l'histoire factuelle du RQGE, par les informations essentielles, toutes présentes dans le texte précédent, et sans liens descriptifs avec les actions extérieures posées par les groupes qui le constituent et façonnent tout au long de son existence.

En 1983, la première rencontre annuelle des membres permet l'élection du comité permanent, officialisé par son implication dans la création du Réseau canadien de l'environnement, le RCEN, qui s'organisait sur une base informelle depuis quelque temps. Le premier président du groupe est Charles Malory du groupe anglophone STOP. Il conservera ce poste jusqu'en 1984.

Afin de doter les groupes d'un outil de communication

efficace, les membres du RQGE votent la création du *Bouquet Écologique*, journal à parution plus ou moins régulière, qui survivra jusqu'au début des années 2000. Le but est bien sûr de créer une plate-forme d'échange d'informations entre les groupes.

Le RQGE s'implique dans la controverse entourant un déversement de déchets polluants de Tricil Laidlaw à Mercier, et crée un document pédagogique de sensibilisation à la pollution causée par les déchets.

Le Réseau organise un groupe d'étude pour repenser la procédure d'évaluation environnementale amorcée en 1973, avec la LQE.

En 1984, le Réseau continue d'assurer la liaison entre les groupes via le *Bouquet Écologique*. Un numéro se consacre à la publication d'un résumé de l'assemblée de fondation du Réseau canadien de l'environnement, qui se déroula les 29 avril et 30 mai 1983. Ce numéro documente les relations avec les gouvernements provinciaux et fédéraux envisagés par le Réseau et les discussions sur l'avenir de l'écologie qui se tinrent à l'assemblée de fondation. La présidence échoit alors à Linney Dudley, qui conservera le poste de 1985 à 1988.

Le Bouquet assure également un lien avec les publications écologistes françaises, notamment en publiant les platesformes du parti de Brice Lalonde et des textes de réflexion de journaux écologistes français.

En **1987**, après une longue pause de publication, le *Bouquet* est de retour, et le RQGE se réorganise. Les dossiers de

l'heure, pour lequel le RQGE travaille, sont les effets des champs de pratique de l'aviation de l'armée canadienne sur les écosystèmes de la forêt boréale.

Les Réseau informe ses membres sur les évolutions de divers dossiers relatifs à l'utilisation d'énergie, relayant des critiques quant au développement hydro-électrique.

L'année 1988 voit l'apparition, aux bureaux du RQGE, d'une offre d'enveloppes en papier recyclable pour ses membres. Le RQGE est maintenant un organisme enregistré, et possède des bureaux. Les communications sont plus faciles et la centralisation de l'information commence, de même que la tenue d'archives rigoureuses. Le RQGE donne des services d'information à ses membres. Henri Jacob est élu président, poste qu'il occupera jusqu'à l'élection de Claudette Villeneuve.

Les premiers bureaux sont situés à Sherbrooke, sur la Rue King ouest. Le réseau tient aussi une succursale dans le quartier Ahuntsic, à Montréal, jusqu'en 1989.

Selon les écrits publiés dans le *Bouquet*, Vol.4 no.1 – printemps 1988, « Le but de la corporation est de regrouper les organismes et individus intéressés à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. Les objectifs de la corporation sont : a) faciliter les échanges entre les membres; b) permettre aux membres de se rencontrer tant en région qu'au niveau [sic] du Qc; c) favoriser la diffusion de l'information; d) favoriser les prises de position. ».

Relai des outils du RCEN, le RQGE tient ses membres au

courant des dossiers fédéraux, et informe les groupes de l'évolution des procédures d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

En 1989, le Réseau atteint les 100 membres, et informe plusieurs autres groupes. Grâce à ses outils de communication, le réseau réussit à s'imposer comme un outil pour les groupes de beaucoup de régions du Québec et présente, cette année-là, un bulletin régional de l'environnement, sorte de portrait dressé par les groupes pour tenir informé les écologistes de la province de l'évolution des dossiers partout au Québec.

Le RQGE connaît quelques problèmes de coordination, ce qui entraîne une seconde rupture dans la publication du *Bouquet*, sans que les services de communication ne soient interrompus. La publication revient à l'hiver 1990, après plus d'un an d'absence.

Pour cette année **1990**, le RQGE réaffirme son rôle d'organisme de réseautage et reprend ses activités d'information des membres, après la formation d'un nouveau CA.

En **1991**, le Réseau s'affirme par une tournée provinciale de sensibilisation aux enjeux de développement et de consommation de l'énergie. La formation du RNCREQ est relayée par les outils du RQGE, qui publicise les nouvelles entités CRE.

Avec le concours des groupes membres, le RQGE publie un dossier spécial sur l'état des forêts dans le *Bouquet*, ainsi qu'un calendrier des activités du Réseau et des membres,

afin de faciliter la participation aux activités des groupes.

1992 est une année charnière dans l'histoire du RQGE: non seulement le groupe rend publique la première version du Répertoire des groupes écologiste, un outil qui fera la réputation du Réseau pour son utilité dans la mise en contact entre les groupes, mais il se réorganise.

Lors de l'assemblée générale, il y a création de caucus sur les thèmes majeurs de l'écologie à ce moment : la forêt, les déchets, l'énergie et les affaires internationales. Signe de reconnaissance du travail effectué par le groupe, le ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral conservateur, dirigé par Bryan Mulroney, est présent. Il s'agit de Jean Charest.

Pour s'inscrire comme acteur dans les causes environnementales québécoises, le Réseau a peu à faire, puisque les groupes membres veillent au grain : d'ailleurs, ce ne serait pas là sa mission de communication et de réseautage. Le RQGE participa au sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, via une délégation, qui assistera aux débats et aux conférences, et informera par la suite les groupes des procédures initiées lors de cette grande conférence internationale.

Cette même année, le RQGE, principalement via les actions de l'ABAT, forme au sein du RCEN une coalition avec le réseau des Premières Nations, ce qui aura des conséquences importantes dans le futur.

Toujours en 1992, le RQGE rapporte aux caucus de réflexion les documents de l'assemblée *Une seule terre*, du congrès du

Réseau canadien de l'environnement, qui se déroule à Winnipeg et Helca au Manitoba.

L'année **1993** semble s'ouvrir sur une note plutôt inquiétante, quand le RQGE met ses membres en garde contre l'infiltration policière, phénomène qui semble de plus en plus courant au sein des groupes écologistes.

Afin d'assurer sa mission de communication et de diffusion de l'information, le RQGE diffuse un mini-guide pour la conception d'outils de communication, afin d'aider les groupes à se créer leurs propres outils et à utiliser ceux du Réseau. Claudette Villeneuve prend la présidence du RQGE.

En **1994,** le Réseau amorce l'organisation d'un colloque sur le thème de la souveraineté et de l'environnement au manoir du Lac Delage, dans la région de Québec, afin de donner un ton écologiste aux débats entourant la souveraineté du Québec.

La même année, le *Bouquet*, via les textes de Claudette Villeneuve, amorce une réflexion sur le rôle du Réseau québécois des groupes écologistes, et attaque les prises de position critiques que le Réseau semble encourager.

La deuxième version du *Répertoire environnemental* est publiée, et présente les ressources et les services offerts par plus de 500 groupes en environnement dans la province de Québec. Sans conteste, cet outil place le RQGE en position de s'affirmer comme le réseau des groupes locaux et régionaux : il leur offre un outil de reconnaissance mutuelle inégalable, c'est-à-dire un répertoire qui les reconnaît et permet de les rejoindre!

Le RQGE déménage alors sa succursale de Montréal à la Place d'Armes, emplacement temporaire, puisque quelques mois plus tard le RQGE déménage complètement ses bureaux au 460 rue Ste-Catherine Ouest, emplacement occupé jusqu'en 2001.

1995 est une année trouble pour le RQGE. D'un côté, les membres réussissent à poursuivre la mission de l'organisme, mais de l'autre, le mouvement écologiste se scinde en deux. Une part des militant-e-s, dont la présidente Claudette Villeneuve, accepta l'offre gouvernementale de financer une seconde organisation environnementale pour couvrir la province, en l'entité des CRE fédérés par la RNCREQ.

Ce revers sans précédents n'empêche pas la tenue du Sommet sur la gestion écologique des déchets, organisé par les groupes comme la FCQGED et Action Re-buts.

L'organisation du colloque sur le thème de la souveraineté et environnement au manoir du Lac Delage n'est pas non plus compromis, et a lieu comme prévu. Bien entendu, Claudette Villeneuve n'est plus présidente du RQGE, et Stéphane Gingras prend le poste par intérim, puis Henri Jacob prend la responsabilité sur ses épaules, lui aussi par intérim, puisque la responsabilité incombe principalement à Michel Goudreau, remplacé par Henri Jacob, qui occupe le poste de façon inconstante jusqu'en 2008.

En 1996, le MVM (Mouvement Vert Mauricie) met sur pieds la Campagne cochonne provinciale, largement relayée par le RQGE. Le groupe se montre très critique de la gestion des porcheries, sujet qui deviendra de plus en plus chaud dans les années subséquentes.

En Assemblée générale annuelle, tenue en octobre, les groupes prennent la décision de faire du RQGE une fédération prenant position sur les enjeux environnementaux. Ainsi, le Réseau devient un instrument de critique. Sur cette base, il réalise une première d'une évaluation des performances environnementales du gouvernement péquiste.

Le RCEN et le RQGE se donnent une perspective internationale, décision prise en assemblée générale annuelle.

Toujours en 1996, le gouvernement crée une assemblée permanente environnement et faune, à laquelle plusieurs groupes du RQGE ainsi que des représentants du Réseau siègent.

Cette année là, talonné par les groupes écologistes de la province, le gouvernement tient un débat public sur l'énergie, procédure au cours de laquelle le RQGE dépose un mémoire, de même que plusieurs de ses groupes membres.

Le RQGE met en place un projet de structure d'information pour les instances de recherches, sur les conséquences de l'énergie atomique et de son utilisation/production.

Le Bouquet Écologique fait paraître un numéro hors série sur la gestion des déchets avec la collaboration des groupes membres, et dresse ainsi un portrait de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Le Réseau organise le Colloque sur la diversité biologique le

26 octobre 1996 à Montréal. À l'occasion de se colloque, le RQGE fait paraître un autre numéro spécial du *Bouquet*, sur la biodiversité.

Mentionnons aussi qu'avec plusieurs groupes membres, le RQGE décide de boycotter l'ÉcoSommet de Montréal, affirmant ainsi la rupture opérée avec les environnementalistes « professionnels ».

En 1997, le RQGE s'intègre, grâce aux efforts de Gabrielle Pelletier, à l'action communautaire autonome. Le RQGE a, à partir de cette date, une représentation sur le Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome.

Afin de maintenir un minimum de liens avec le gouvernement, le RQGE participe, une fois encore, à l'Assemblée permanente Environnement et Faune du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Le Réseau participe aux audiences publiques sur les matières résiduelles. Il y a rédaction d'un mémoire en collaboration avec le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et Action Re-buts.

Le RQGE publie le bulletin de notes du Gouvernement sur sa performance en environnement, avec la participation des groupes.

Dans la même veine, le RQGE prend position dans le dossier des méga-porcheries, et travaille activement à la mise sur pied d'un groupe de travail sur le problème.

Toujours en 1997, le Réseau organise des rencontres avec les groupes environnementaux de la province sur différentes problématiques environnementales, comme la déréglementation, l'utilisation de l'énergie, le financement des groupes, etc.

En partenariat avec le Réseau canadien de l'environnement, le RQGE participe à l'organisation d'Écotopie, un camp de formation et d'action environnementale pour les jeunes.

Cette même année, le Réseau canadien de l'environnement initie une consultation des groupes, et le RQGE diffuse cette consultation auprès des groupes québécois.

Des militant-e-s du RQGE et d'autres groupes fondent la Coalition Eau Secours!, pour une gestion responsable de l'eau, en réponse à la menace de privatisation des eaux. Le groupe noue des partenariats avec les autres secteurs de la société, notamment des syndicats, groupes communautaires, comités de citoyen-ne-s et élus. Les bureaux d'Eau Secours! sont situés dans ceux du RQGE, et le Réseau fournit beaucoup de ressources à la nouvelle coalition.

Toujours en 1997, en plus de ces actions au sein du milieu environnemental, le Réseau entreprend une série d'actions politiques auprès du gouvernement pour solliciter des rencontres et faire valoir ses préoccupations en matière d'environnement, par exemple au moyen de lettres, de communiqués et de conférences de presse. En dehors des sphères gouvernementales, le RQGE participe à des rencontres avec d'autres acteurs de la mobilisation sociale. Notamment, notons le Réseau québécois d'intégration continentale, groupe de réflexion sur les effets de la mondialisation, le groupe Solidarité Populaire Québec, ou L'Aut'Journal.

Le RQGE fournit un support au groupe Actions Re-buts dans l'organisation d'un deuxième colloque sur les Ressourceries.

Pour célébrer les quinze ans du Réseau québécois des groupes écologistes, le RQGE organise une rencontre nationale en mai 1997.

L'année **1998** s'ouvre avec la Réalisation d'un nouveau bulletin de notes environnemental du gouvernement Bouchard, encore une fois recalé.

Continuant les projets entrepris l'année précédente, le RQGE, par la personne de Gabrielle Pelletier, participe activement au Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome.

En lien avec le bulletin de notes du gouvernement, le Réseau organise une sortie publique largement médiatisée le 20 février 1998, ce qui affirme d'autant plus son caractère critique.

La publication de la revue *Bouquet Écologique*, au printemps et à l'automne, permet au RQGE de faire le suivi sur l'évolution de la Loi canadienne de protection de l'environnement.

Le RQGE réalise une tournée québécoise pour rencontrer les groupes œuvrant en environnement et créer des alliances stratégiques avec les autres secteurs du communautaire.

Au sein du Réseau québécois sur l'intégration continentale, le RQGE œuvre à la préparation du Sommet des peuples des Amériques au Chili en avril 1998.

Fidèle à ses habitudes de participation aux consultations

gouvernementales, le RQGE fait valoir les opinions de ses membres lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire à Saint-Hyacinthe.

Grâce à des fonds alloués par l'ACDI (Agence canadienne de développement international), le RQGE participe, au sein du RCEN, à la réalisation de la phase exploratoire du projet Renforcement des capacités internationales. Projet destiné aux groupes environnementaux ayant un partenaire dans le Sud, celui-ci permettra d'échanger sur les différents projets Nord-Sud, de mettre en contact les groupes et de faciliter l'accès des groupes au soutien financier de l'ACDI.

Auprès de diverses instances gouvernementales, le RQGE continue, tout au long de l'année 1998, de se battre pour la reconnaissance et le financement des groupes écologistes, ce que le gouvernement refuse.

Le RQGE organise son assemblée générale en mai 1998 à Val David dans les Laurentides, ainsi que la présentation d'un spectacle bénéfice, l'Éco-show, en octobre 1998, au Meddley à Montréal.

Toujours en 1998, le RQGE organise l'Assemblée générale annuelle du Réseau canadien de l'environnement, tenue en octobre à Saint-Ligori dans les Laurentides.

En **1999**, il y a publication d'un numéro spécial du *Bouquet* sur les polluants organiques persistants et sur l'eau, en février, qui affirme l'engagement du RQGE sur le dossier depuis plus de deux ans.

Les liens entre les dossiers environnementaux et les luttes sociales globales étant de plus en plus évidents, le RQGE comprend ces dernières dans la réalisation de son mandat et organise une conférence portant sur la mondialisation, qui s'est tenue lors de l'assemblée générale annuelle, en décembre, intitulée La mondialisation : Amie ou ennemie de l'environnement?

En ce qui concerne de la mondialisation des enjeux, le RQGE participe à l'organisation, avec le Réseau canadien de l'environnement, de la Conférence sur les changements climatiques, tenue au El Salvador entre le 24 avril et le 1er mai 1999. Il s'agissait de permettre la rencontre entre des groupes environnementaux du Sud et du Nord.

La rencontre nationale organisée par le RQGE se déroule au Camp Le Nord, à Entrelacs dans Lanaudière, en mai.

Pour la deuxième année, le RQGE participe au projet international du RCEN et aux consultations de l'ACDI sur sa politique environnementale.

Le RQGE rend public un troisième bulletin de notes sur la performance environnementale du Gouvernement, avec la participation des groupes. L'événement est médiatisé lors d'une sortie publique en mars 1999.

Le Réseau participe aux audiences du BAPE avec le REVE et le Mouvement Au Courant, sur le projet de la centrale énergétique Indeck-Senneterre en Abitibi, et dépose un mémoire avec les groupes directement impliqués. Le RQGE participe aux audiences publiques sur la gestion de l'eau du BAPE, réclamées à grands cris depuis un certain temps par Eau Secours!

Le Réseau participe activement au Comité aviseur du

Secrétariat à l'action communautaire autonome.

Soutenant toujours les groupes membres, le bureau du RQGE participe activement à la Coalition Eau Secours! et au sein de la coalition sur les forêts vierges nordiques, alliant militance et support technique. Ainsi, le RQGE intervient auprès de la Régie de l'énergie avec la Coalition Eau Secours! dans le dossier « Avis sur les modalités de mise en œuvre de la contribution de la filière de la petite production hydraulique d'électricité au plan de ressources d'Hydro-Ouébec ».

Le dossier de l'eau prend beaucoup d'énergie au Réseau et à la Coalition, qui organisa, dans la foulée, un spectacle de sensibilisation, La Grande Débâcle, au Spectrum, en avril 99. Les deux groupes organisent une conférence sur l'eau pour le Women's Institut à Sainte-Anne-de-Bellevue, lors de leur rencontre annuelle, et s'impliquent dans la consultation nord-américaine du Secrétariat international de l'eau à Montréal. Le Réseau prépara aussi des conférences, demandées par des groupes du secteur communautaire, notamment par l'Université populaire d'été du Centre de formation populaire et le Centre des femmes de Montréal.

Le Réseau siège encore une fois au sein de l'Assemblée permanente Environnement et Faune du ministère de l'Environnement du Québec, mais l'assemblée générale vote en défaveur de la poursuite du dialogue infertile avec le ministère pour les rencontres de l'an 2000.

L'année **2000** est marquée par une ouverture sur les aspects mondiaux de la lutte écologiste. Le RQGE planifie le forum environnemental du Sommet des peuples des Amériques. Dans ses activités plus « traditionnelles », le RQGE et l'ABAT organisent la conférence sur la forêt boréale Quel avenir pour la forêt?

Le *Bouquet* publie une longue lettre de Richard Desjardins au ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

Le RQGE, pour une dernière fois, participe à l'Assemblée permanente Environnement et Faune du ministère de l'Environnement du Québec.

Le RQGE participe une fois de plus au Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome, perpétuant les liens tissés depuis 1996.

En Juin 2000, dans une charge médiatique sans précédent dans son histoire, le réseau publie une étude sur le sous financement des groupes écologistes, intitulée *Le financement des groupes environnementaux*: le mouvement écologiste est marginalisé par Québec, et dénonce sur la place publique les manœuvres d'étranglement du gouvernement.

En novembre 2000, afin de préparer le sommet de l'environnement du printemps 2001, le RQGE publie un numéro spécial du *Bouquet* reliant les luttes environnementales de l'heure au Québec avec les dynamiques marchandes qui seront à l'agenda des négociations de la ZLÉA.

En **2001**, naturellement, le discours converge autour des enjeux de mondialisation et le RQGE tient le forum environnemental, dans le cadre du Sommet des peuples. L'événement inscrivit durablement le RQGE dans la critique de l'ordre mondialisant.

Le RQGE déménage les bureaux au 4200 rue Adam, à Montréal, que le RQGE partage alors avec Action Re-buts, jusqu'en 2003.

En continuité avec le Sommet des peuples, le RQGE publia la Déclaration du Forum environnemental, de même que d'autres documents critiques importants.

De plus, le RQGE amorce une réflexion sur la possibilité d'une Maison de l'environnement afin de regrouper les acteurs environnementaux. La coordination du Réseau amorce alors une consultation des groupes membres pour sonder leurs intérêts et besoins.

L'année 2002 sera marquée par l'amorce du projet de la Maison de l'environnement, comme partie intégrante de la Cité des arts du cirque, dans le quartier St-Michel. Le projet fut parrainé par le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, et épaulé par la table de quartier Oser Jarry.

2002 fut marquée par la tenue, en Afrique du Sud, à Johannesburg, du sommet Rio plus 10, surnommé Rien+10 par les groupes environnementaux. Les critiques dans le *Bouquet Écologique* se firent dures pour la logique de développement durable que les acteurs institutionnels adoptèrent en Afrique du Sud.

Le RQGE continua à critiquer les coupures du gouvernement péquiste dans les fonds alloués aux groupes écologistes. Comme à l'habitude, le RQGE tint son assemblée générale annuelle, et continua sa mission d'information des membres.

L'année 2003 fut marquée par plusieurs événements

d'envergure. Notamment, l'équipe du RQGE fut accaparée par la rupture d'avec le RCE.

L'idée de la Maison de l'environnement progressa, et l'équipe du RQGE avait un projet de plus en plus concret à présenter aux membres. La nouvelle implosion du Réseau et le changement de gouvernement mettent un terme au projet.

Le Réseau et l'ABAT, à l'hiver, tiennent le colloque BORÉAL dans les locaux de l'UQAM: il s'agit là d'une initiative des militant-e-s abitibiens, qui donne de la visibilité aux enjeux forestiers et fait connaître le concept d'écoforesterie. Plus tard dans l'année, le RQGE publie les *Actes du colloque BORÉAL*.

Les représentants du RQGE participèrent à une série de rencontres entre les acteurs et actrices du mouvement environnemental initié par Équiterre au printemps 2003.

La tenue de l'assemblée générale du RQGE, à St-Donat, fut très mouvementée, et se solda par le départ d'Équiterre, qui n'obtint pas l'abolition de la mission de 1996.

L'année 2004 s'ouvre sur de bien sombres perspectives : le Réseau semble, après la perte du financement canadien, pris au dépourvu. Le nombre d'employés chute jusqu'en 2007. Une ou deux personnes seulement occupent, de façon discontinue, les bureaux de la rue Adam.

C'est aussi en 2004 que paraît, pour la dernière fois, le *Bouquet Écologique*.

Encore une fois, le réseau rend public un Bulletin de notes du gouvernement provincial, fustigeant le gouvernement

Charest.

En 2004, le Réseau effectue quelques sorties publiques, notamment via le communiqué *La protection de l'environnement en péril*, daté de Mars 2004. Le ministre Mulcair vient alors d'annoncer qu'il coupe les vivres aux groupes communautaires et citoyens en écologie.

Le président du RQGE à ce moment, François Patenaude, essaie de pousser le dossier du Réseau auprès du gouvernement fédéral, mais se voit repoussé.

2005 s'ouvre sur une perspective encore plus sombre : l'équipe du RQGE se réduit, et les événements de grande envergure se font de plus en plus rares. Il semble que les seuls mouvements du Réseau se résument à du suivi de dossier, des conférences, etc.

Le RQGE fait une sortie publique dénonçant les nouvelles compressions au ministère du Développement durable et fait parvenir aux médias un communiqué intitulé *Vers un désinvestissement durable*, en mars.

Le coordonnateur du Réseau écrit une lettre au Premier ministre Charest dans le cadre de la campagne Sortons le Québec du nucléaire.

Ce même printemps 2005, le Réseau dénoncera publiquement le ton méprisant dans lequel s'enlisent les tentatives de dialogue avec le ministre Mulcair : communiqué de presse et déclarations communes avec le Secrétariat de l'action communautaire autonome s'épaulent.

2005 marque non seulement pour les politiques financières

dures, mais aussi pour la consultation sur l'avant -projet de loi sur le développement durable, pour lequel le bureau du RQGE, de même que des groupes membres, déposent des mémoires.

2006, si l'on en croit l'état des archives au RQGE, 2006 est une année chaotique. Elle marque le départ de Gabrielle Pelletier de la permanence, et son remplacement par Priscilla Gareau.

La seule sortie publique d'envergure du RQGE vient avec le traditionnel *Bulletin de notes* du gouvernement, qui se voit affligé des pires résultats de son histoire par les groupes.

La nouvelle directrice, Priscilla Gareau, entreprend une tournée des membres afin de dégager la volonté commune. La participation des groupes à l'assemblée générale se fait plus faible.

Durant l'année, le RQGE produit un mémoire dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, qui aboutira dans le rapport Pronovost, et suit de près les évolutions du dossier agricole.

Les activités du Réseau se font cette année -là en partenariat avec Société pour la nature et les parcs du Canada ainsi que Nature Québec, pour la campagne *Aux arbres citoyens!!*.

De plus, le RQGE assure le déroulement de l'initiative *Aux arbres, citoyens!*, campagne de sensibilisation quant aux effets de l'exploitation de la forêt boréale, qui réclame des modifications à la loi sur les forêts et plus d'aires protégées.

Le bureau du RQGE participe à l'organisation du premier Forum social québécois, qui aura lieu en 2007, s'associe à l'AQLPA dans le suivi du dossier des SLAPP et participe aux réunions des instances d'action communautaire autonome.

2007-2008, pour beaucoup, marque le réveil du RQGE, ou du moins son réalignement sur de nouvelles perspectives de luttes. Maude Prud'homme ranime le réseau de contacts.

Le RQGE se réaligne sur la défense collective des droits, tout en conservant ses liens en action communautaire autonome, puisque de nombreux groupes membres agissent dans les deux sphères. Il renoue avec la participation aux assemblées du Secrétariat de l'action communautaire autonome, maintenant devenu un organisme de défense collective des droits, et s'engage dans l'organisme de défense collective des droits de l'action communautaire autonome, le RQ-ACA.

Le Réseau, en 2007, rend public un mémoire très critique de la Loi 118 sur le développement durable.

En 2007, le bureau du RQGE lance la boîte d'outils de défense contre les SLAPP.

De même, il organise des projections mensuelles de documentaires sur les thèmes reliés à l'écologie, appelés Écran Vert, en collaboration avec l'ONF. Les activités seront interrompues en 2009, faute de budget de l'ONF.

Le RQGE entreprend alors de former les militant-e-s écologistes aux outils qu'il présente contre les SLAPP, et Maude Prud'homme donne les premières formations sur le sujet aux groupes et individus intéressé-e-s.

En **2008**, le premier juin, le Réseau déménage ses bureaux au 1557-A Papineau, et entreprend une tournée des membres.

Le RQGE dépose un mémoire dans le dossier de la gestion forestière, et le CA assure le suivi du dossier.

Le Réseau s'implique en 2008-2009 dans la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, et de nombreux groupes du Réseau participent activement aux activités de la coalition.

Le bureau du RQGE assure le suivi de tous les dossiers entrepris en 2007, que ce soit le cas des SLAPP, que le RQGE prend sous son aile, ou encore la participation aux instances de l'action communautaire autonome, et des nouvelles instances de défense collective des droits. Bref, le Réseau est très actif, ce qui permet de rouvrir la vie interne et de stimuler les participant-e-s écologistes. Le Réseau sort de la morosité qui s'installait depuis 2003.

En **2009**, le Réseau s'ouvre au travail des stagiaires du milieu universitaire et ailleurs, ce qui agrandit notoirement l'équipe de travail : non seulement y-a-t-il deux employées permanentes, avec l'arrivée d'Anipier Maheu, mais la permanence devient de plus en plus nombreuses.

En 2009, le RQGE participe au 3ème Forum social québécois, réaffirmant son appartenance au milieu communautaire et à la défense collective des droits.

Le bureau continue ses formations aux membres, et offre des outils de communication en rédaction journalistique, en relation avec les médias et en rédaction de bilans d'activité, notamment.

Le Réseau, développe des bulletins d'information saisonnière pour les membres, des brèves régulières pour

tenir les groupes au fait des actualités en information québécoise. Le site internet du RQGE devient un module de plus en plus fonctionnel et utile pour l'information efficiente des membres.

Le RQGE continue de s'impliquer dans les instances de défense collective des droits, de par sa participation dans la cause du RQ-ACA (Regroupement québécois de l'Action communautaire autonome), et se mobilise autour du Comité de Défense Collective des droits du RQ-ACA. Dans ce contexte, le RQGE participe à la campagne média du RQ-ACA, et tient un bon nombre de rencontres avec les partenaires du milieu communautaire. Le RQGE rencontre ainsi les représentants du Ministère pour discuter du financement des groupes en environnement.

Dans cette lignée, le Réseau s'associe aux éditions Écosociété et à l'AQLPA dans leur campagne de mobilisation contre les poursuites-bâillon, les SLAPP, et tient des séances d'information dans plusieurs régions du Québec, en plus d'effectuer une série de rencontres avec les élus provinciaux pour pousser le projet de loi anti-SLAPP, qui sera adopté quelques temps plus tard.

Annexe 2

Une introduction au mouvement écologiste

Ici donc, comme ailleurs, on trouve les précurseurs du mouvement écologique actuel chez les fervents de la nature et chez les spécialistes de la botanique et de la biologie. De plus, à la fin des années cinquante, il existait déjà plusieurs associations de riverains de lacs désireux de conserver leur milieu dans son état naturel, et des groupes de scientifiques et d'étudiants qui s'insurgeaient contre les dangers des explosions nucléaires pour des raisons de santé et de protection de l'environnement. Les comités de citoyens mis sur pied à partir de 1963 ont été eux aussi des précurseurs des groupes écologiques, étant donné leur préoccupation avec les problèmes de logement et de santé. De même, certaines associations de protection des consommateurs font figure de précurseurs du mouvement écologique²⁵⁰.

La militance écologiste au Québec est issue, bien sûr, de la conception nouvelle du monde qui émerge, mais surtout de sa confrontation avec la réalité québécoise. Au tournant des années 70, c'est le dossier du nucléaire qui matérialisa, hors de la contre-culture, les convictions des écologistes. Comme

²⁵⁰ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.77. consulté le 29-09-2011.

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html.$

le Souligne Jean-Guy Vaillancourt, les pionniers-ères comme

François Tanguay (cofondateur de la nouvelle revue *Biosphère*), Clément Boulanger (du Mouvement d'agriculture biologique), Michel Jurdant (des Ami(e)s de la Terre de Québec, auteur du livre *Les Insolences d'un écologiste*), Thérèse Dumesnil (journaliste écologiste à *Perspectives* et auteur d'un livre tout récent sur Pierre Dansereau), Christian Ouellette (du Groupe de ressources en autoconstruction et en écologie), Michel Belleau (des Ami(e)s de la Terre de Québec), Roger Julien (de l'Alliance Tournesol) et Pierre Lacombe (de la SVP) principal organisateur du Front commun pour un débat public sur l'énergie²⁵¹

commencent à prendre des positions dans les médias et à sortir sur l'espace public. Notamment, en se prononçant sur les questions de la consommation de l'énergie, ils sont diffusés sur les ondes de Radio-Canada et des autres médias papier qu'ils et elles produisent, au sein de leurs organisations et groupes. Ainsi, le groupe Société pour vaincre la pollution (SVP) publie en septembre 1974 *Le Citoyen* protège son environnement, guide sur l'intervention citoyenne en environnement, premier mode d'action des mouvements écologistes.

Selon le chercheur de l'Université de Montréal, la vraie date de fondation du mouvement écologiste québécois serait 1970, « avec la publication du premier et unique numéro de la revue Écologie-Québec » ²⁵². Cette année voit aussi la naissance de la SVP, de sa sœur anglophone, la STOP (Society to Overcome Pollution), « avec la fondation de Survivre (une association de scientifiques pour la survie de l'homme et de la vie), des Citoyens pour la responsabilité sociale dans la science (pour lutter contre la pollution de la

Union Carbide à Beauharnois), et du Conseil québécois pour l'environnement 30 »²⁵³. Toutefois, tout au long des années 1970, les groupes écologistes québécois demeurent associés au milieu de la contre-culture, à la fois selon la classification de Vaillancourt (annexe 4) et selon les mémoires des militant-e-s interrogés. Les groupes se réalisent souvent via des mouvements d'habitation coopérative, d'achats coopératifs, de cercles de lecture, etc., et sont marginaux dans leurs expressions. Les expériences du « vivre autrement » sont au centre du mouvement écologiste, ce jusqu'en 1978, après quoi le mouvement acquiert d'autres statuts (ONBL, etc.) et devient un milieu de travail, reconnu par la société civile.

Dans ces années, avant 1978, le mouvement écologique s'exprime souvent par un mouvement de contre-culture de retour à la terre, communautaire et rural. Via des publications comme « *Mainmise* (surtout après quelques années de publication), le *Répertoire québécois des outils planétaires* et le vaste réseau des coopératives d'alimentation naturelle »²⁵⁴, l'écologie québécoise rurale semble axée sur l'expérience du vivre autrement. De leur côté, les groupes urbains s'axent sur la lutte à la pollution, le transport en commun, l'aménagement urbain et le vivre ensemble en ville²⁵⁵.

Selon Jean-Guy Vaillancourt,

²⁵³ Ibid., p.83

²⁵⁴ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.83. consulté le 29-09-2011.

 $[\]label{lem:http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html.$

²⁵⁵ Idem.

²⁵¹ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.77. consulté le 29-09-2011.

 $[\]label{lem:http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html.$

²⁵² Ibid., p.82.

Le mouvement environnemental québécois a pris naissance à la fin des années 60 et début 70, lorsque la population du Québec a réalisé que les problèmes environnementaux n'étaient pas seulement localisés à l'extérieur de la province. Les premiers enjeux furent la déforestation et la pollution des plans d'eau par l'industrie et l'agriculture. Puis avec les années, la construction des barrages hydroélectriques, la pollution atmosphérique par les pluies acides et la pollution toxique du fleuve Saint-Laurent sont venues compléter le tableau des préoccupations des québécois vis-à-vis l'environnement. Bien sûr les politiciens qui n'étaient pas étrangers à cette montée de l'environnementalisme au Québec ont réagi en adoptant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en 1972, et en créant le ministère de l'Environnement du Québec quelques années plus tard.²⁵⁶

Les gouvernements provinciaux et fédéraux donnent la possibilité aux écologistes d'intégrer les sphères du pouvoir gouvernemental durant ces années : avec la préoccupation grandissante de la population vient la reconnaissance politique. Avec le gouvernement Bourassa naît le ministère de l'Environnement, ou du moins l'apparition du terme environnement dans le mandat du ministère des Municipalités, et Victor-Charles Goldblum est officiellement le premier dirigeant du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement, du 13 novembre 1973 au 2 février 1977. Dès 1970, il fut ministre délégué à l'environnement, mais sans structure de support. En 1972, le gouvernement libéral de Bourassa crée un précédent en légiférant pour la première fois sur l'environnement, et non sur l'hygiène publique, dans la province. Les libéraux instituent la première loi-cadre pour sanctionner l'environnement au Québec. Les pouvoirs des lois sur l'hygiène publique, jusque lors chasse gardée du ministère de la Santé, les lois sur

l'hygiène publique, sont transférés au service de protection de l'environnement, le SPE. La protection accordée à l'eau par la Loi sur l'hygiène publique s'étend désormais à l'air, au sol, au milieu ambiant, donc aux espèces vivantes. C'est la première fois que le gouvernement provincial reconnaît la notion d'environnement, de système vivant au sein duquel l'humain s'inscrit, dans des cadres législatifs.

Poursuivant son œuvre de structure législative pour l'environnement, le gouvernement Bourassa « regroupe [en mars 1971] la Régie des eaux du Québec et la Direction générale des équipements et de l'hygiène du milieu, pour former les Services de protection de l'environnement, avec un budget de 4 millions pour 1971, de 12 millions pour 1972, et de 17 millions pour 1973 »²⁵⁷. Sous la pression de la société civile, le gouvernement accorde à l'environnement des budgets distincts. séparant cette considération environnementale de ses corollaires directs, la santé et les ressources naturelles. De par sa nature, le nouveau Ministère se trouve avec la tâche colossale de protéger l'environnement de vie au Québec, pourvu pour cela d'un budget de 17 millions de dollars en 1973, en plein dans l'époque des grands développements économiques. « Vers la fin de 1973, avec la crise du pétrole, c'est la question de l'énergie qui passe à l'avant-scène, puis, presque simultanément, la question des ressources alimentaires. L'analyse des environnementalistes commence alors à se

 $^{^{256}}$ « Institutionnalisation de mouvement environnemental québécois », dans Le Bouquet Écologique, volume 11, no.1, p.10, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

²⁵⁷ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.84, consulté le 29-09-2011. http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/ess

ais_ecosociologie.html.

radicaliser et on voit naître à ce moment-là au Québec une véritable écologie politique 258 .

Avec cette crise, « c'est la société capitaliste industrielle et sa logique productiviste centrée sur le profit plutôt que sur les besoins réels des gens qui est de plus en plus attaquée. [...] l'autonomie des communautés naturelles, l'antiproductivisme, la qualité de la vie et les problèmes de simple survie sont des questions qui prennent une importance centrale »²⁵⁹. Selon les entrevues menées avec les militant-e-s de longue date du RQGE, la crise du pétrole marque un tournant majeur dans la prise de conscience.

Peu de temps après, la question du nucléaire est appelée à prendre l'avant de la scène. Dès 1975, avec les plans de développement d'Hydro-Québec, qui entend établir plus de vingt centrales le long de la voie maritime du St-Laurent. Les groupes se rassemblent, puisque les militant-e-s ressentent de plus en plus fortement le besoin de faire front commun devant l'ampleur du développement en énergie planifié par la société d'État. « En 1975, une première tentative de créer un réseau des groupes environnementaux au Québec n'aboutit pas » ²⁶⁰. En 1977, « Suite à des rencontres qui ont lieu durant l'été, un Front commun antinucléaire regroupant une quinzaine d'organismes québécois

est lancé simultanément, le 20 septembre [...], à Montréal, à Alma et à Trois-Rivières »²⁶¹. Naturellement la SVP est du nombre, « le Projet banque d'information, Contact-Conservation, le Groupe écologique Maisonneuve, le Monde à bicyclette, STOP, le Mouvement pour l'agriculture biologique, Sauvons Montréal, et plusieurs groupes locaux comme les Protons de Trois-Rivières, les comités de protection de l'environnement de Grondines et de Sainte-Croix de Lotbinière, la Librairie coopérative d'Alma, etc. »²⁶² complètent le portrait. Ces groupes, comme la SVP, le STOP, le MAB, seront parmi les premiers groupes d'importance du RQGE. Ces militant-e-s décident d'organiser le comité écologiste anti-nucléaire.

Peu de temps après, toujours poussés par ce besoin d'unir les forces écologistes, en juin 1978, « une grande réunion des groupes écologistes a lieu au Lac St-Joseph, près de Québec [...] pour réaliser le second volet de la décision du 19 novembre 1977, c'est-à-dire la création d'un nouveau regroupement des écologistes québécois. Environ 180 groupes écologiques et plusieurs centaines d'individus y ont été invités pour former un vaste regroupement décentralisé et pour élaborer un manifeste écologique. Non sans difficulté, un regroupement est effectivement créé, sur une base régionale, mais le projet de manifeste amorcé à partir d'une vaste consultation est mis de côté, faute de temps, et la rédaction finale est reportée à plus tard. Grâce en partie au travail préliminaire entrepris par Michel Jurdant et les Ami(e)s de la Terre de Québec, la section montréalaise du Regroupement produit finalement un manifeste quelque temps après²⁶³.

²⁵⁸ Idem.

²⁵⁹ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.84, consulté le 29-09-2011.

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html.$

²⁶⁰ LEBLANC, Jacinthe, collaboration de PRUD'HOMME Maude, *Des années 1970 à aujourd'hui, un survol du Réseau québécois des groupes écologistes*, 2010, p.4, boîte 9, Fonds d'archives du RQGE.

²⁶¹ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.87, consulté le 29-09-2011.

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html.$

²⁶² Idem.

²⁶³ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.89, consulté le 29-09-2011.

http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/ess

Le manifeste est publié dans le journal du mouvement pour l'agriculture biologique (MAB), premièrement, puis se diffuse dans les réseaux écologistes. Pour l'instant, les premiers acteurs intéressés à promouvoir l'écologie sociale dans la province font connaître leurs couleurs, notamment Michel Jurdant, avec la première édition des Insolences d'un écologiste.

Pour l'instant, la lutte contre les énergies coûteuses pour l'environnement bat son plein: « C'est la SVP, la plus importante des organisations écologiques québécoises, qui est le fer de lance de ce Front commun qui constitue la principale activité des écologistes radicaux en ce début de 1981 »264. L'Alliance Tournesol, formée pour s'opposer au développement nucléaire, collabore avec le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, « par exemple dans la préparation d'une prise de position conjointe sur le livre « Une stratégie pour la décennie 80 » d'Hydro-Québec, prise de position qui a été publiée dans Le Devoir du 11 février 1981 »265. La confrontation avec la société d'état devient centrale aux critiques des écologistes, les inscrivant dans une rhétorique anti-développement dommageable pour les écosystèmes. Cette position perdurera dans les courants plus « radicaux » jusqu'à nos jours, et le RQGE adoptera souvent cette perspective.

Selon les écrits publiés au RQGE, c'est « Au travers de cette montée de l'environnementalisme québécois, des groupes environnementaux ont été formés pour tenir le flambeau de la cause environnementale et défendre les intérêts du public »²⁶⁶.

ais_ecosociologie.html.

²⁶⁴ Ibid., p.90.

²⁶⁵ VAILLANCOURT, Jean-Guy, Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, Les classiques des sciences sociales, 1982, p.90, consulté le 29-09-2011.

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html.$

²⁶⁶ « Institutionnalisation de mouvement environnemental québécois », dans *Le Bouquet Écologique*, volume 11, no.1, p.10, boîte 1, fonds d'archives du RQGE.

Annexe 3

Les textes écologistes qui précèdent à la création du RQGE

Les textes de la fin des années 1970 sont essentiels pour bien comprendre les fractures et les disputes qui survinrent au sein du mouvement écologiste et avec les instances politiques au cours des années 1980, et jusqu'à nos jours. Bien avant que ne s'installe le vocabulaire de développement durable qui nous est si familier, des symboles tout autres couvraient les termes du débat écologiste.

Entre science et philosophie

Les ouvrages de Pierre Dansereau furent repris par de nombreux militant-e-s écologistes: il est, en quelque sorte, le fondateur de la science écologiste au Québec, ou du moins un de ses principaux apôtres. Disciple du frère Marie-Victorin, il fit l'objet d'une biographie par Thérèse Dumesnil, militante écologiste, intitulée *Pierre Dansereau*, *l'écologiste aux pieds nus*, parue aux Éditions Nouvelle Optique, Montréal, 1981. Sa place dans l'écologie québécoise

est unique et majeure, voire fondatrice. Il décéda durant les dernières étapes de la rédaction de ce texte, le 29 septembre 2011, presque centenaire. Son œuvre de référence majeure est La terre des hommes et le paysage intérieur, traduction de l'ouvrage original en anglais, Inscape and Landscape, paru en 1973. Il y fait la description d'une écologie axée sur l'intégration de toutes les sphères de l'activité humaine : comme il l'explique encore dans les conférences et textes parus plus tard, la perception écologique est à la base de notre relation avec l'environnement. « C'est l'étude de l'habitat de l'homme, la société, les enveloppes et les réseaux » 267. Ainsi, les structures que les humains construisent sont tributaires des modes de production économiques, enracinés dans la nature, les ressources. « Quant aux enveloppes, ce sont des constructions, d'abord de facture artisanale, jusqu'à un type de préfabrication ou règne l'habitation, le commerce, [...]. Les réseaux, ce sont les routes, les communications, mais aussi des informations et des commandes que peuvent contrôler les institutions. [...] Ce qu'il nous importe de constater, l'interdépendance de l'homme et de la nature »²⁶⁸.

Pour cet écologiste universitaire, l'utilisation des écosystèmes par les humains ne fait que créer des niveaux d'écosystèmes « supérieurs », en ce sens qu'ils sont plus complexes et nécessitent une plus grande exploitation de la nature « primaire », pour créer une nature complexifiée.

Ce qui arrive ici, c'est qu'il n'y a plus qu'une seule espèce pour exploiter

-

²⁶⁷ DANSEREAU, Pierre, *L'envers et l'endroit: le besoin, le désir et la capacité*, Montréal, Éditions Fides, 1994, p.12.

²⁶⁸ Ibid., p.15.

toute cette richesse, tous ces investissements dans le sol qui datent de la fin de la période de glaciation, déposés par toutes les formes de végétation qui se sont succédé[...] C'est à ce capital que s'adresse l'investisseur humain avec la technologie qu'il possède et avec sa capacité de contrôler les mauvaises herbes, les champignons, les rongeurs et les insectes ²⁶⁹.

Bref, l'humain exploite l'ensemble du legs des écosystèmes présents sur une très longue période de temps, pas seulement sur celle de son propre écosystème. Pour Dansereau, ces unités se bâtissent avec l'usage des matériaux par les acteurs. Plus les niveaux d'usage des matériaux sont complexes, plus les produits diffèrent des matières premières. L'énergie nécessaire transformation est de plus en plus grande. Cette énergie épuise les écosystèmes, dont la survie des humains, ou du moins de leur niveau de « complexité » actuel, dépend. Pour assurer la viabilité à long terme d'un modèle comme celuilà, il faut, selon Dansereau, combattre la crise de la complexité qui épuise les écosystèmes que les humains manipulent. Pour cela, il faudra une « Austérité joyeuse », comme l'a baptisée le chercheur. Cette austérité est la clé de la fin du développement de la complexité de nos écosystèmes économiques, et signifie la fin de la croissance infinie basée sur des ressources finies. « La plus grande catastrophe écologique, c'est le retrait dans l'enveloppe confortable de notre prospérité, dans notre obstination à perpétuer notre haut niveau de vie »²⁷⁰.

Les Insolences de 1976

²⁶⁹ Ibid., p.32.

L'écologiste Michel Jurdant, membre fondateur des AmiEs de la Terre de Québec en 1978, qui participa à la formation du RQGE, publia en 1976 un ouvrage phare pour l'écologie de l'époque, qui a sensibilisé plus d'un-e militant-e, *Les insolences d'un écologiste*. Jurdant poussera au sein du Réseau les concepts d'écologie sociale et de société écologique. Il meurt en 1984, juste avant le lancement de son grand ouvrage, *Le défi écologiste*.

Les insolences opposent plusieurs aspects du développement et de l'écologie d'une façon qui ne permet pas la conciliation. Notamment, dans le dossier de l'énergie, Jurdant soutient que pour les industries, nous sommes consommateurs des produits, ce qui nécessite la production d'énergie industrielle: comment, sinon, faire tourner la machine de la consommation actuelle? Les pouvoirs politiques seraient là pour fournir la justification sociale à cette croissance des profits:

[Nos représentants] prétendent qu'ils ont réussi à se faire élire par le peuple consommateur et que cette course à la production énergétique ne vise qu'à satisfaire les demandes croissantes de la population. Comme si cette population était libre de choisir son mode de vie alors que tous les médias d'information, la publicité, les développements des villes, les guerres et même le système d'éducation sont contrôlés par ceux-là même qui ont le plus d'intérêt à l'asservissement de l'homme à la matière et à l'argent²⁷¹.

Comme présenté dans cet ouvrage radical, l'on choisit entre les libéraux et les conservateurs, entre une Ford et une Pontiac... la consommation de l'énergie par la civilisation de la voiture ne se questionne pas. La crise de l'environnement

²⁷⁰ DANSEREAU, Pierre, L'envers et l'endroit: le besoin, le désir et la capacité, Montréal, Éditions Fides, 1994, p.78.

 $^{^{271}}$ JURDANT, Michel, Les insolences d'un écologiste, Montréal, édition Boréal Express, 1980, p.15.

est le produit de la consommation d'énergie : « Au Canada comme au Québec nous nous complaisons dans l'utopie que nos ressources naturelles sont inépuisables. Dans un pays immense et faiblement peuplé, cette illusion est facile à alimenter, d'autant plus que le profit à court terme constitue la base même de notre système économique et politique »²⁷².

Il s'en suit que le débat écologique est biaisé: pour Jurdant, le discours de la lutte à la pollution ne permet pas de soulever les enjeux véritables de ce qu'il nomme l'écologie sociale.

Même si le débat sur l'environnement est à la mode, il est abordé de façon négative, sous l'angle de la pollution. La protection de l'environnement est souvent associée à la lutte contre la pollution, particulièrement dans les classes aisées et moyennes de notre société, lesquelles sont les dernières à reconnaître que le gaspillage des ressources et les nuisances spatiales sont responsables de toutes les formes de pollution que nous connaissons aujourd'hui²⁷³.

Pour les plus pauvres, qui ne possèdent pas le territoire, ce discours sonne creux, car il ne répond pas aux attentes de justice sociale. Pour l'écologiste, l'apologie du contrôle de la pollution par les moyens technologiques ne réglera jamais les problèmes de distribution des richesses dans la société, et c'est précisément de cette distribution que viennent les problèmes. Ainsi, les barrages d'Hydro-Québec, pensés pour soutenir la croissance économique, elle-même entretenue à coups d'industries polluantes, ne font que maintenir en place la société qui, globalement, par sa gourmandise,

détruit les écosystèmes.

Il faut arrêter de croire que le contrôle de la qualité de l'environnement est possible par les seuls moyens technologiques. [...] L'illusion du contrôle possible de la pollution par des moyens techniques est soigneusement entretenue dans l'esprit des citovens par les classes dirigeantes qui voient là de nouvelles sources de développement industriel et donc une nouvelle source de profits pour certains secteurs spécialisés de l'industrie²⁷⁴.

L'économie de masse, selon Michel Jurdant, engendre bon nombre de nuisances morales : l'abondance de la société de consommation devient une source aliénante de conformité. via la standardisation des biens de tous les jours. Une perte d'autonomie locale via la complexification des moyens de production s'opère simultanément. « L'automatisation dans presque tous les secteurs de production a pour effet, sauf pour une minorité, de déposséder l'homme au travail de son pouvoir de décision et de création »275. La réponse à ce problème d'accaparation des esprits et des espaces doit venir, pour l'écologiste de Québec, d'une collectivisation des moyens de production et des espaces de vie, afin d'assurer à tous et toutes l'accès à la nature.

Pour lui, « Le moment est venu de donner au problème de l'environnement sa vraie dimension, une dimension sociale directement reliée à l'écologie : l'interdépendance des êtres vivants entre eux et avec leur milieu »276. Ainsi, citant Ivan Illich, dans La convivialité, il affirme « L'industrialisation n'élimine pas la pauvreté, elle la modernise ». La relation est très claire aux yeux de l'écologiste : l'accroissement de la

²⁷² JURDANT, Michel, Les insolences d'un écologiste, Montréal, édition Boréal Express, 1980, p.27.
²⁷³ Ibid., p.28.

²⁷⁴ Ibid., p.29.

²⁷⁵ JURDANT, Michel, Les insolences d'un écologiste, Montréal, édition Boréal Express, 1980, p.30.
²⁷⁶ Ibid., p.41.

production, la diminution des libertés et la dégradation des écosystèmes vont de pair dans la logique actuelle. Par exemple, la civilisation de l'automobile exige un déplacement entre le lieu de résidence, le lieu de travail et le lieu d'alimentation. Pour ce faire, il faut produire des infrastructures (autoroutes, camions, maisons individuelles, bureaux, etc.) afin d'entretenir notre espace mental de vie, calqué sur l'espace physique. Le système de consommation met en place une dynamique intérieure conforme à son paysage géographique.

Seuls les bénéficiaires d'un grand pouvoir d'achat auront le pouvoir d'achat de jouir de la nature. La crise de l'énergie et a crise de l'environnement deviennent ainsi des occasions supplémentaires pour le classe dominante d'accroître ses profits et son pouvoir et d'assurer le maintien de la structure socio-économique existante²⁷⁷.

Pour Jurdant, l'urgence de 1976 est de redonner le pouvoir participatif aux masses, qui vont prendre en charge la préservation des écosystèmes, loin des « écotechnocrates », ces professionnels de l'écologie qui abondent dans les instances gouvernementales et qu'il abhorre.

L'écologiste n'insiste-t-il pas trop sur l'incompatibilité qu'il y a entre la nature et le progrès technique? La survie de l'homme ne devrait-elle pas être liée à une alliance de la nature et de la technique à la symbiose de l'agriculture et de l'industrie, de l'arbre et du béton, à l'équilibre entre la vie rurale et la vie urbaine, à la complémentarité du loisir et du travail, du travail manuel et du travail intellectuel? Tel est l'esprit qui doit nous animer : l'écologie au service de l'homme et non celui d'une nature vierge ou sauvage²⁷⁸.

Étant à la source du gaspillage, le gigantisme et les écarts de richesse sont condamnables. Il faut donc tendre vers une

croissance réduite et égalitaire. « Le gigantisme des écoles, des médias d'information et des moyens de production favorisent la monopolisation du savoir, du pouvoir et du profit, trois éléments essentiels à l'éclosion d'une société de classes, et donc d'injustices »²⁷⁹. Il faut redéfinir la qualité de vie pour parvenir à un modèle de société plus égalitaire, puisque le bonheur n'y sera plus régulé à coups de richesses.

En 1980, l'écologiste fait paraître un nouveau texte, l'écologie politique, ayant pour centre « la socialisation de la nature, [qui est] l'édification d'une société écologique ou éco société qu'il faut viser, une société où les hommes auront appris à consommer collectivement, une société où la nature et les outils seront au service de la collectivité »²⁸⁰. Il y dénonce encore la récupération de l'écologie par les gestionnaires d'un état dévoué à la perpétuation du règne des classes dominantes...

Les écrits révolutionnaires de Michel Jurdant nous donnent une bonne idée des prémisses de la société écologique telle que définie en ces débuts des années 1980 par plusieurs militant-e-s. Influentes au sein du mouvement, ces idées se retrouvent notamment dans le manifeste des AmiEs de la Terre de Québec, dont il est membre fondateur, et qui date de 1983.

Le Manifeste écologique de 1978 du Regroupement écologique québécois

Suite à la convergence du mouvement anti-nucléaire et aux

²⁷⁷ Ibid., p.50.

 $^{^{278}}$ JURDANT, Michel, Les insolences d'un écologiste, Montréal, édition Boréal Express, 1980, p.54.

²⁷⁹ Ibid., p.58

²⁸⁰ « L'écologie politique », dans JURDANT, Michel, *Les insolences d'un écologiste*, Montréal, édition Boréal Express, 1980, p.80.

premières grandes rencontres de 1977-1978, et spécialement le regroupement de Québec au Lac St-Joseph, un premier regroupement écologiste est mis sur pieds, mais ne tient pas la route. Des militant-e-s de la région de Montréal, qui signent leur texte sous cette seule désignation, produisent pourtant une déclaration imposante, qui, sans représenter l'ensemble des militant-e-s de l'époque, puisque la coalition n'a pas duré et que les auteur-e-s signent comme collectif restreint de la région de Montréal, fait écho aux propos de l'écologie sociale.

« Elle est révolue l'époque où l'écologiste limitait son action à protéger les plantes et les animaux et où il se sentait presque obligé de s'opposer à tout développement. La principale cause de la crise écologique nous paraît être la logique du profit et de l'accumulation du capital »²⁸¹. Cette logique est celle de la surproduction, et de son corollaire, la surconsommation. La réalisation écologiste serait alors « une réorientation de la technologie vers nos besoins réels, assurant ainsi un équilibre durable »²⁸².

Pour les écologistes de ce manifeste, le cœur de la conscience écologiste réside dans le droit des citoyen-ne-s à un environnement de qualité, au sein duquel vivre en santé. Les projets qui mènent à cette voie peuvent se concrétiser de multiples façons : agriculture biologique, coopératives

d'alimentation, transports en bicyclette, oppositions militantes aux énergies polluantes, etc.²⁸³. Le centre de l'aliénation à combattre, selon ce manifeste: « la technologie qui était apparue comme un outil de libération [elle] sert maintenant à concentrer le pouvoir et la richesse dans les mains de quelques -uns »²⁸⁴. C'est la concentration des moyens de production qui cause l'appauvrissement des masses : les fermiers ne bénéficient pas de l'augmentation des prix des denrées, mais sont au contraire obligés de quitter leurs terres pour cause d'endettement. La mécanisation de l'agriculture ne profite ni au consommateur, ni au producteur, mais bien aux compagnies possédant les technologies agricoles... « La logique du système capitaliste pousse à la consommation effrénée et au gaspillage. Au lieu de stimuler l'utilisation de déchets comme source de fertilisants organiques, le pouvoir capitaliste l'utilisation fertilisants encourage de synthétiques »²⁸⁵.

Toute cette pollution, celle des déchets comme celle des fertilisants et des pesticides, va polluer les cours d'eau, l'air, etc., qui sont des ressources communes, sacrifiées par la cupidité des particuliers. De même, les forêts sont coupées pour un plus grand profit industriel, détruisant le patrimoine collectif. Les plus riches s'approprient les

²⁸¹ « Manifeste écologique du regroupement écologique québécois », 22 novembre 1978. Dans VAILLANCOURT, Jean-Guy, Mouvement écologiste, énergie et environnement. Essais d'écosociologie, les classiques des sciences sociales, 1982, disponible en ligne, consulté le 29-09-2011.

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html$

²⁸² Ibid., p.169.

²⁸³ Ibid., p.170.

 ²⁸⁴ « Manifeste écologique du regroupement écologique québécois », 22 novembre 1978.
 Dans VAILLANCOURT, Jean-Guy, Mouvement écologiste, énergie et environnement. Essais d'écosociologie, les classiques des sciences sociales, 1982, p.172, disponible en ligne, consulté le
 29-09-2011.

http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html

²⁸⁵ Ibid., p.173.

ressources de la nature au détriment des plus pauvres, qui subissent les contrecoups, les externalités, en langage économique, de la production, et culpabilisés pour leurs habitudes. « Les chômeurs sont tenus responsables du chômage, les malades de leur maladie et les consommateurs de la pollution : on nous dit de ne pas jeter nos papiers dans la rue et on construit des autoroutes devant nos balcons »²⁸⁶.

Comme dans les textes de Jurdant, la solution passe par une échelle plus humaine de technologie. «La technologie aveugle est le fait de la course au profit; elle est au service du pouvoir capitaliste. Un appareil policier de plus en plus puissant la protège [...] Il nous faut la reprendre en mains, collectivement, et la faire servir nos besoins »287. La société écologique, dans cette perspective, est révolutionnaire : elle exige le renversement de l'ordre établi pour établir une société égalitaire, ce à l'échelle mondiale. « [La société écologique] reconnaîtra d'abord le fait que l'humanité fait partie de l'écosystème et qu'à ce titre l'espèce humaine doit s'intégrer harmonieusement aux mécanismes régulateurs de son environnement naturel » 288. Dans cette perspective, l'écosociété ne saurait tolérer de « gestion des risques » : « les activités de production polluantes qui dégradent l'environnement naturel ou social seront abandonnées ou alors elles seront modifiées afin que disparaisse ces

conséquences inacceptables »²⁸⁹. Ainsi, la prise de décision relèvera de processus collectifs, non hiérarchiques, qui sont impensables dans un monde de gestion industrielle et de démocratie représentative et parlementaire, qui promeut les rapports de pouvoir et d'autorité²⁹⁰. « Elle prônera la coopération plutôt que la compétition entre les individus »²⁹¹.

Cette société, internationale comme les écosystèmes qu'elle vise à protéger, est un projet bien distinct de celui du capitalisme vert, puisqu'elle se doit, pour les auteur-e-s du manifeste, de combattre les rapports d'autorité et la compétition inhérente à la société industrielle. Elle se tourne vers la recherche des besoins réels des humains, en opposition avec l'exploitation infinie des habitats naturels. Toutefois, cette écosociété demande une réorientation radicale des priorités du monde moderne : « Nous avons les moyens d'offrir une société juste, à l'échelle mondiale, sans austérité. Qu'on regarde simplement les budgets consacrés aux armées nationales et on comprendra »²⁹².

211

210

ioid.

²⁸⁶ Ibid., p.175.

²⁸⁷ Idem.

^{288 «} Manifeste écologique du regroupement écologique québécois », 22 novembre 1978.
Dans VAILLANCOURT, Jean-Guy, Mouvement écologiste, énergie et environnement. Essais d'écosociologie, les classiques des sciences sociales, 1982, p.175, disponible en ligne, consulté le
29-09-2011.

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/essais_ecosociologie/essais_ecosociologie.html$

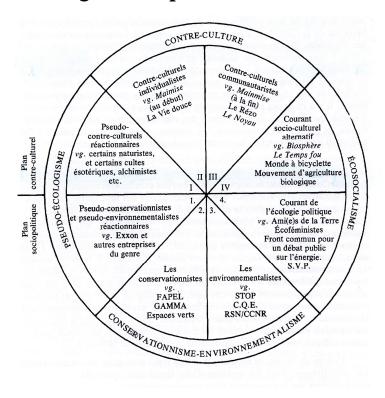
²⁸⁹ Ibid., p.176.

²⁹⁰ Idem.

²⁹¹ Idem. ²⁹² Ibid., p.181.

Annexe 4

Tableau explicatif des mouvances écologistes du professeur Vaillancourt²⁹³



²⁹³ Tableau de classement des tendances écologistes du professeur Jean-Guy Vaillancourt, tiré de Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises: de la contreculture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme, 1981, Les classiques des sciences sociales, disponible en ligne et consulté le 29-09-2011.

Biographie

Philippe Saint-Hilaire-Gravel



Diplômé de la maîtrise en histoire à l'UQAM, Philippe Saint-Hilaire-Gravel a terminé la rédaction de ce texte avant la fin de ses études en 2011 et effectué sa réédition en 2014. Il est présentement travailleur communautaire.

212

 $http://classiques.uqac.ca/contemporains/vaillancourt_jean_guy/evolution_ass_ecologiques/evol_ass_ecolo.html$